

Québec, le 11 février 2026



Objet : Demande d'accès du 23 janvier 2026
N/D : 2687052SST

La présente fait suite à votre demande du 23 janvier dernier, laquelle visait à obtenir

1. Le nombre de réclamations faites à la CNESST pour des troubles musculosquelettiques (TMS) depuis 2016, par type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.);
2. Le nombre de réclamations acceptées et refusées pour les troubles musculosquelettiques (TMS) depuis 2016, pas type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.);
3. Les motifs de refus les plus fréquents pour les troubles musculosquelettiques (TMS) depuis 2016, par type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.).
4. Le nombre de cas refusés par la CNESST, puis contestés au Tribunal administratif du travail (TAT) depuis 2016 pour des troubles musculosquelettiques (TMS), par type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.).
5. Le nombre de causes gagnées et perdues au Tribunal administratif du travail (TAT) depuis 2016 pour des troubles musculosquelettiques (TMS), par type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.).
6. Les motifs les plus fréquents des décisions rendues par le TAT dans les causes perdues pour les troubles musculosquelettiques (TMS) depuis 2016, par type de lésion (tendinite, épicondylite, etc.) et par catégorie d'emploi (construction, bureau, etc.).
7. Les documents administratifs servant à rendre une décision, c'est-à-dire la documentation destinée aux agents d'indemnisation de la CNESST qui rend compte de tous les détails qualifiables et quantifiables (définitions, seuils, durée, nombre, etc.) de tous les critères (posture contraignante, répétition, position statique, etc.) d'acceptation et de refus, autant pour la maladie professionnelle, que l'accident de travail et la lésion professionnelle dans des cas de troubles musculosquelettiques (TMS), par type de lésion et par catégorie d'emploi.

8. Tout rapport statistique, toute étude ou analyse interne portant sur les taux d'acceptation ou de refus des troubles musculosquelettiques (TMS) émis depuis 2016.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents repérés, permettant de répondre aux points 1, 2 et 7 de votre demande.

À noter qu'il est uniquement possible de produire des statistiques sur les réclamations qui sont acceptées à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour des troubles musculosquelettiques (TMS), puisque les variables descriptives nécessaires à l'identification de ces lésions ne sont pas codées dans le cas des dossiers refusés.

Concernant le point 6 de votre demande, nous vous informons qu'il relève davantage de la compétence du Tribunal administratif du travail en application de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

Vous pouvez adresser votre demande à la personne suivante :

Tribunal administratif du travail

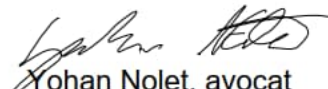
Éric Lebel
500, boulevard René-Lévesque Ouest #18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-7464
Télécopieur : 514 873-0211
eric.lebel@tat.gouv.qc.ca

Finalement, nous n'avons retracé aucun document permettant de répondre aux points 3, 4, 5 et 8 de votre demande.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,


Johan Nolet, avocat
yohan.nolet@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 266-4900 poste [REDACTED]
Télécopieur : 418 528-7245

YN/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



© Éditeur officiel du Québec
Ce document n'a pas de valeur officielle.

Dernière version disponible
À jour au 24 octobre 2025

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION III PROCÉDURES D'ACCÈS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.



Ce document a été préparé par :

Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2025

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-01688-0 (PDF)

Juillet 2025

Pour obtenir l'information la plus à jour,
consultez notre site Web à **cnesst.gouv.qc.ca**.

1. Introduction	4
2. Population étudiée	4
3. Faits saillants	5
4. Portrait statistique des lésions avec TMS	6
4.1 Nombre et proportion de lésions avec TMS et l'année d'inscription de la lésion	6
4.2 Taux de TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion	6
4.3 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion	7
4.4 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le secteur d'activités économiques et l'année d'inscription de la lésion	8
4.5 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la profession et l'année d'inscription de la lésion	9
4.6 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	10
4.7 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le siège et l'année d'inscription de la lésion	11
4.8 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	12
4.9 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'agent causal et l'année d'inscription de la lésion	13
4.10 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec TMS selon l'année de la décision de capacité de travail	14
4.11 Débours moyens des lésions avec TMS	15
4.12 Débours totaux annuels des lésions avec TMS	16
5. ANNEXE	17

1. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables aux troubles musculosquelettiques (TMS) en milieu de travail. Sur le plan médical, ces lésions sont des atteintes inflammatoires ou dégénératives aux structures musculosquelettiques, causées par une sursollicitation articulaire (application d'une force excessive, répétitive ou continue, parfois combinée à une posture contraignante ou à l'exposition aux vibrations ou au froid).

En 2011, une façon commune d'extraire les données sur les lésions de type TMS a été adoptée conjointement avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et l'Institut national de santé publique du Québec, afin de favoriser la cohérence et de faciliter l'interprétation des données tirées des banques informationnelles de la CNESST. Ainsi, sur le plan statistique, les lésions de type TMS sont identifiées par la combinaison des trois variables descriptives que sont la nature de la lésion (diagnostic médical), le siège de la lésion et le genre d'accident ou d'exposition (circonstances de survenue de la lésion). Les lésions TMS peuvent être attribuables à des accidents ou à des maladies.

Dans ce contexte, tous les diagnostics d'atteinte au système musculosquelettique sont retenus, pourvu que les atteintes soient d'origine professionnelle et non traumatique. Ils s'appliquent à tous les sièges correspondant aux structures musculosquelettiques de la région cervicale, du dos (rachis), du tronc, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que de l'appareil circulatoire et du système nerveux. Les circonstances de l'accident s'appliquent ici aux facteurs de risques des TMS, soit la force appliquée, la répétition des mouvements, les postures contraignantes, les postures statiques, les vibrations et le froid. Ce dernier critère permet d'exclure les lésions causées par un traumatisme sans lien avec les processus lésionnels typiques des TMS (chute, agression, « frappé par », accident routier, etc.).

2. Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les lésions attribuables aux TMS en milieu de travail pour les années 2020 à 2024. Cette publication traite du nombre de lésions, des variables descriptives de la lésion et de données socioéconomiques liées aux travailleuses et aux travailleurs.

Plus particulièrement, cette publication fait référence aux lésions inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivante. Pour le calcul de la durée moyenne des indemnités de remplacement de revenu (IRR) et des débours moyens, il s'agit des lésions dont l'inscription de la décision de capacité de travail se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années. Quant aux débours totaux annuels, ce sont ceux des lésions avec TMS avec des versements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années, qu'il y ait eu une décision de capacité ou non.

À noter que le taux de TMS représente le nombre de lésions TMS inscrites et acceptées selon certaines catégories (âge, sexe, secteur d'activité économique SCIAN¹, profession, nature, siège, genre d'accident ou d'exposition et agent causal) par rapport à l'ensemble des lésions inscrites et acceptées pour ces mêmes catégories.

En ce qui concerne la présentation des résultats, il est à noter que les pourcentages ont été arrondis. Pour cette raison, il est possible que la somme des proportions présentées ne soit pas de 100 %.

¹Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

3. Faits saillants

- > Entre 2020 et 2024, le nombre de lésions avec TMS est en hausse, totalisant 27 819 en 2024 (+ 2 267; + 8,9 %). À 26,0 % en 2024, la part des lésions avec TMS est en hausse de 1,6 point de pourcentage sur la même période (tableau 4.1).
- > Baisse notable des lésions avec TMS chez les travailleuses et travailleurs âgés de moins de 25 ans sur la période (– 10,7 %). La plus forte hausse de lésions avec TMS entre 2020 et 2024 se constate chez les travailleuses et travailleurs de 55 ans et plus (+ 15,0 %), alors que ce type de lésions est plus fréquent chez les 35 à 44 ans (tableau 4.3).
- > En 2024, la proportion globale de lésions avec TMS chez les femmes (40,8 %) demeure en deçà de la proportion de travailleuses ETC² (47,5 %). Chez les hommes, la proportion de lésions avec TMS (59,2 %) est plus élevée que la proportion de travailleurs ETC (52,5 %) (tableau 4.3).
- > Plus des deux tiers (69,4 %) des lésions avec TMS proviennent de quatre secteurs : les soins de santé et assistance sociale (27,1 %), la fabrication (20,6 %), le commerce (13,3 %) et la construction (8,6 %). La fabrication est le secteur ayant subi la baisse la plus importante de sa proportion, avec 1,6 point de pourcentage de moins; les autres secteurs demeurent relativement stables sur la période observée (tableau 4.4).
- > Le personnel de soutien et de métiers représente 69,8 % des lésions avec TMS en 2024. Le personnel technique, de supervision et d'opérations représente près du quart des lésions avec TMS avec 23,9 % en 2024 (tableau 4.5).
- > Le plus grand nombre de lésions avec TMS provient des entorses, foulures et déchirures (71,9 %) et des tendinites (16,4 %) (tableau 4.6). Toutefois, le taux de TMS est plus élevé pour les tendinites avec 74,8 %, comparativement à 53,9 % pour les entorses, foulures et déchirures (graphique 4.6.2).
- > Plus des trois quarts des lésions avec TMS touchent trois sièges en 2024 (77,4 %). Il s'agit du dos, avec 54,9 %, des épaules, avec 16,8 %, et des poignets, avec 5,7 % (tableau 4.7). En outre, 72,0 % des lésions au dos sont attribuables aux lésions avec TMS (graphique 4.7.2).
- > Par rapport à 2020, les agents causals contribuant le plus à augmenter le nombre de lésions avec TMS sont les contenants, dont les proportions ont presque doublé en 2024 (11,5 % contre 20,2 %), et les pièces et matériaux (6,2 % contre 11,9 %) (tableau 4.9).
- > La durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec TMS chez les femmes a augmenté de plus d'un mois depuis 2020 avec 151 jours en 2024 (+ 37 j), dont 9 jours dans la dernière année et une différence de 49 jours pour les lésions sans TMS (graphique 4.10.1). Chez les hommes, la durée moyenne d'IRR des lésions avec TMS a aussi augmenté sur la période (+ 20 j) avec 128 jours en 2024, mais c'est une diminution de 7 jours qui est observée entre 2023 et 2024; le tout demeure supérieur à la durée moyenne des lésions sans TMS de 118 jours (graphique 4.10.2).
- > Pour la première fois en cinq ans, les débours moyens des lésions avec TMS des femmes (19 797 \$) sont plus élevés que ceux des hommes (18 944 \$), résultat d'une hausse chez les femmes de 1 986 \$ dans la dernière année et d'une baisse chez les hommes de 72 \$ (tableau 4.11).
- > Entre 2020 et 2024, les débours totaux annuels des lésions TMS sont en hausse, totalisant 838,2 M\$ en 2024 (+ 25,4 %). Malgré une durée moyenne d'IRR inférieure, les débours totaux annuels des hommes demeurent supérieurs à ceux des femmes (537,9 M\$ contre 300,4 M\$) (tableau 4.12).

² ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2020–2024

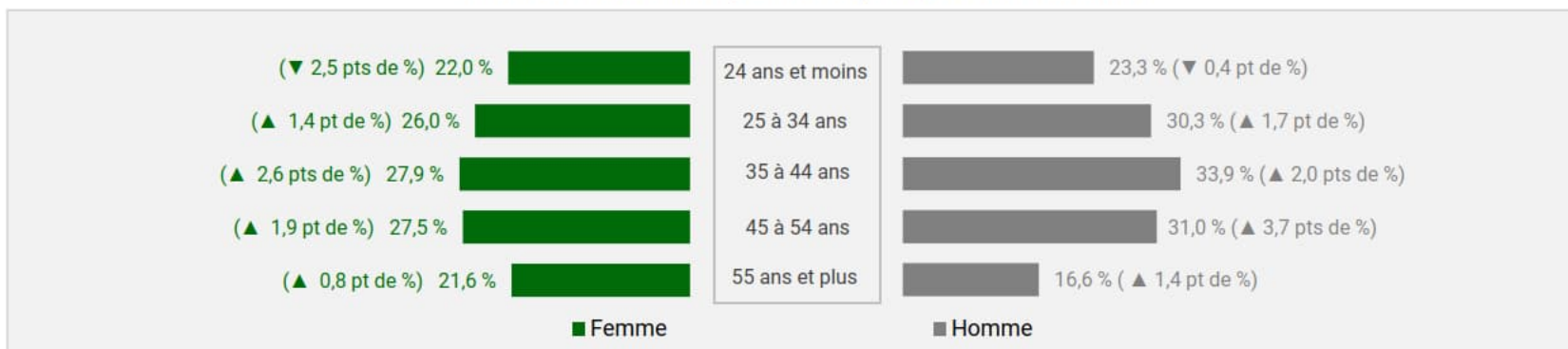
4.1 Nombre et proportion de lésions avec TMS et l'année d'inscription de la lésion

	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024		
Lésions avec TMS	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation	Point %
Oui	25 552	24,4 %	28 466	26,9 %	26 814	16,6 %	26 624	23,3 %	27 819	26,0 %	2 267	8,9 %	1,6
Non	79 180	75,6 %	77 226	73,1 %	135 148	83,4 %	87 721	76,7 %	79 305	74,0 %	125	0,2 %	-1,6
Total	104 732	100,0 %	105 692	100,0 %	161 962	100,0 %	114 345	100,0 %	107 124	100,0 %	2 392	2,3 %	

4.2 Taux de TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion

	2020			2021			2022			2023			2024		
Âge au moment de la lésion	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
24 ans et moins	24,5 %	23,7 %	24,1 %	25,7 %	24,6 %	25,1 %	11,2 %	20,6 %	15,4 %	20,1 %	23,7 %	22,1 %	22,0 %	23,3 %	22,7 %
25 à 34 ans	24,6 %	28,6 %	26,8 %	29,2 %	31,1 %	30,3 %	11,2 %	23,3 %	16,6 %	21,0 %	28,1 %	24,9 %	26,0 %	30,3 %	28,5 %
35 à 44 ans	25,3 %	31,9 %	28,8 %	32,1 %	33,9 %	33,2 %	12,9 %	26,1 %	18,6 %	23,8 %	31,6 %	27,8 %	27,9 %	33,9 %	31,3 %
45 à 54 ans	25,6 %	27,3 %	26,5 %	30,9 %	29,8 %	30,3 %	14,4 %	22,9 %	18,1 %	23,1 %	28,7 %	25,9 %	27,5 %	31,0 %	29,3 %
55 ans et plus	20,8 %	15,2 %	17,1 %	23,9 %	15,4 %	18,0 %	13,5 %	13,8 %	13,7 %	18,4 %	16,0 %	16,9 %	21,6 %	16,6 %	18,3 %
Total	24,2 %	24,5 %	24,4 %	28,7 %	25,8 %	26,9 %	12,8 %	20,7 %	16,6 %	21,5 %	24,8 %	23,3 %	25,4 %	26,4 %	26,0 %

4.2.1 Taux de TMS selon l'âge et le sexe, 2024, et écart 2020-2024

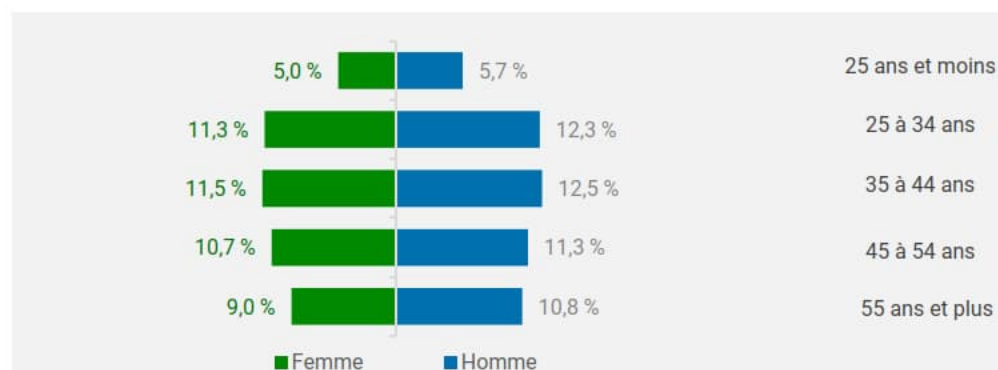


4.3 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion

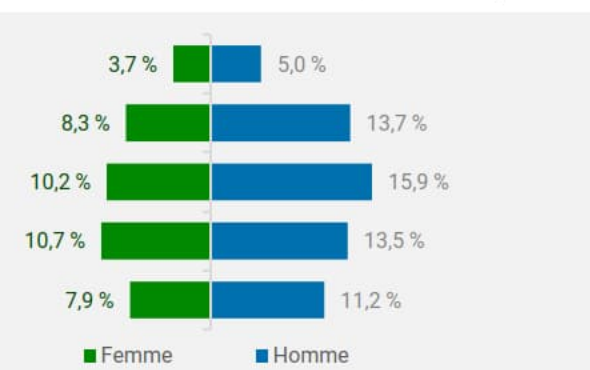
Âge au moment de la lésion	Sexe	2020		2021		2022		2023		2024	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
24 ans et moins	Femme	1 228	4,8 %	1 298	4,6 %	1 042	3,9 %	997	3,7 %	1 021	3,7 %
	Homme	1 462	5,7 %	1 582	5,6 %	1 552	5,8 %	1 423	5,3 %	1 382	5,0 %
	Sous-total	2 690	10,5 %	2 880	10,1 %	2 594	9,7 %	2 420	9,1 %	2 403	8,6 %
25 à 34 ans	Femme	2 207	8,6 %	2 426	8,5 %	2 117	7,9 %	2 156	8,1 %	2 311	8,3 %
	Homme	3 287	12,9 %	3 760	13,2 %	3 549	13,2 %	3 481	13,1 %	3 815	13,7 %
	Sous-total	5 494	21,5 %	6 186	21,7 %	5 666	21,1 %	5 637	21,2 %	6 126	22,0 %
35 à 44 ans	Femme	2 701	10,6 %	3 027	10,6 %	2 709	10,1 %	2 875	10,8 %	2 837	10,2 %
	Homme	3 899	15,3 %	4 341	15,2 %	4 107	15,3 %	4 027	15,1 %	4 412	15,9 %
	Sous-total	6 600	25,8 %	7 368	25,9 %	6 816	25,4 %	6 902	25,9 %	7 249	26,1 %
45 à 54 ans	Femme	2 871	11,2 %	3 078	10,8 %	2 835	10,6 %	2 896	10,9 %	2 987	10,7 %
	Homme	3 283	12,8 %	3 668	12,9 %	3 543	13,2 %	3 532	13,3 %	3 746	13,5 %
	Sous-total	6 154	24,1 %	6 746	23,7 %	6 378	23,8 %	6 428	24,1 %	6 733	24,2 %
55 ans et plus	Femme	1 901	7,4 %	2 179	7,7 %	2 153	8,0 %	2 128	8,0 %	2 200	7,9 %
	Homme	2 713	10,6 %	3 107	10,9 %	3 207	12,0 %	3 109	11,7 %	3 108	11,2 %
	Sous-total	4 614	18,1 %	5 286	18,6 %	5 360	20,0 %	5 237	19,7 %	5 308	19,1 %
Total	Femme	10 908	42,7 %	12 008	42,2 %	10 856	40,5 %	11 052	41,5 %	11 356	40,8 %
	Homme	14 644	57,3 %	16 458	57,8 %	15 958	59,5 %	15 572	58,5 %	16 463	59,2 %
Total		25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %
Âge moyen*	Femme	41 ans		42 ans		42 ans		42 ans		42 ans	
	Homme	41 ans		41 ans		42 ans		42 ans		42 ans	

*Aux fins de présentation, l'âge entier moyen se calcule en ne retenant que les années complètes.

4.3.1 Proportion des travailleurs couverts ETC* selon l'âge et le sexe, 2024



4.3.2 Proportion des lésions avec TMS selon l'âge et le sexe, 2024



*ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

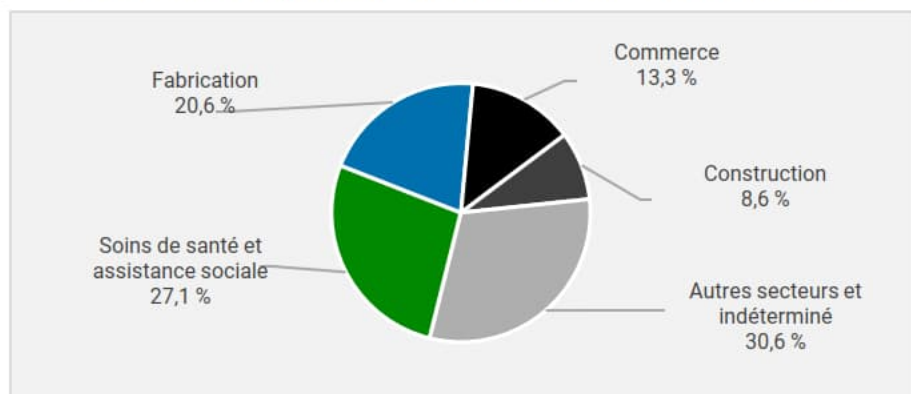
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2020–2024

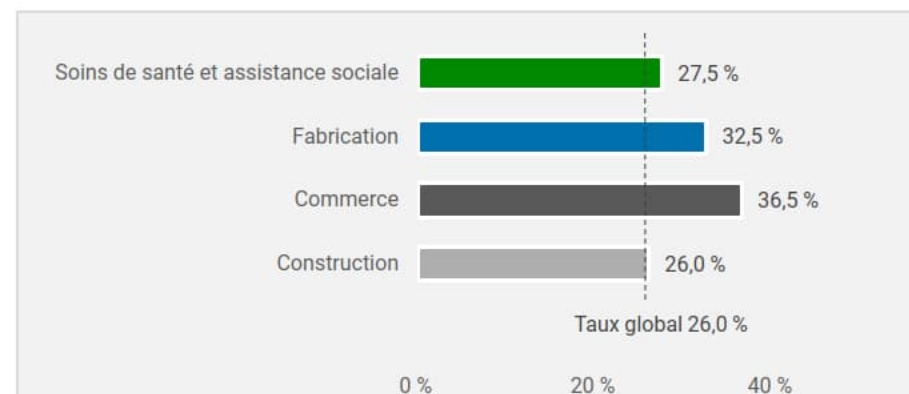
4.4 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le secteur d'activités économiques et l'année d'inscription de la lésion

Secteur	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Soins de santé et assistance sociale	7 053	27,6 %	8 067	28,3 %	7 004	26,1 %	7 150	26,9 %	7 526	27,1 %
2. Fabrication	5 667	22,2 %	6 111	21,5 %	5 888	22,0 %	5 593	21,0 %	5 717	20,6 %
3. Commerce	3 573	14,0 %	3 866	13,6 %	3 481	13,0 %	3 462	13,0 %	3 689	13,3 %
4. Construction	2 056	8,0 %	2 553	9,0 %	2 583	9,6 %	2 472	9,3 %	2 386	8,6 %
Autres secteurs	7 203	28,2 %	7 869	27,6 %	7 858	29,3 %	7 947	29,8 %	8 501	30,6 %
• Transport et entreposage	1 325	5,2 %	1 424	5,0 %	1 452	5,4 %	1 413	5,3 %	1 537	5,5 %
• Administrations publiques	1 112	4,4 %	1 216	4,3 %	1 175	4,4 %	1 177	4,4 %	1 360	4,9 %
• Services aux entreprises, aux bâtiments et de soutien	1 181	4,6 %	1 303	4,6 %	1 317	4,9 %	1 133	4,3 %	1 068	3,8 %
• Services d'enseignement	653	2,6 %	826	2,9 %	778	2,9 %	821	3,1 %	852	3,1 %
• Autres services	688	2,7 %	721	2,5 %	683	2,5 %	745	2,8 %	799	2,9 %
• Hébergement et services de restauration	503	2,0 %	479	1,7 %	566	2,1 %	693	2,6 %	707	2,5 %
• Information, culture et loisirs	191	0,7 %	193	0,7 %	253	0,9 %	254	1,0 %	268	1,0 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction pétrole et gaz	216	0,8 %	238	0,8 %	241	0,9 %	227	0,9 %	250	0,9 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	171	0,7 %	183	0,6 %	189	0,7 %	179	0,7 %	214	0,8 %
• Agriculture	202	0,8 %	213	0,7 %	207	0,8 %	153	0,6 %	171	0,6 %
• Services immobiliers, de location et de location à bail	111	0,4 %	105	0,4 %	97	0,4 %	122	0,5 %	131	0,5 %
• Services publics	78	0,3 %	115	0,4 %	92	0,3 %	125	0,5 %	98	0,4 %
• Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien	50	0,2 %	82	0,3 %	50	0,2 %	71	0,3 %	69	0,2 %
• Finance et assurances	48	0,2 %	40	0,1 %	43	0,2 %	28	0,1 %	29	0,1 %
• Pêche, chasse et piégeage	4	0,0 %	2	0,0 %	2	0,0 %	3	0,0 %	4	0,0 %
• Indéterminé	670	2,6 %	729	2,6 %	713	2,7 %	803	3,0 %	944	3,4 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

4.4.1 Les secteurs ayant le plus grand nombre de lésions avec TMS, 2024



4.4.2 Les taux de TMS des principaux secteurs, 2024



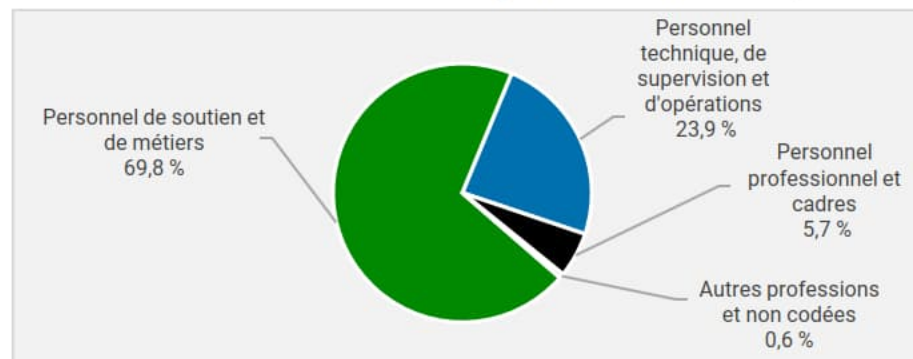
4.5 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la profession et l'année d'inscription de la lésion

Profession	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Personnel de soutien et de métiers	17 048	66,7 %	20 415	71,7 %	19 396	72,3 %	18 448	69,3 %	19 431	69,8 %
• Personnel de soutien des services de santé	3 673	14,4 %	4 726	16,6 %	4 051	15,1 %	3 461	13,0 %	3 711	13,3 %
• Personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries	2 164	8,5 %	2 529	8,9 %	2 423	9,0 %	2 672	10,0 %	2 654	9,5 %
• Personnel d'installation, de réparation, d'entretien et manutentionnaires	2 181	8,5 %	3 754	13,2 %	3 477	13,0 %	1 577	5,9 %	2 292	8,2 %
• Personnel de soutien en service et autre personnel de service, NCA*	1 602	6,3 %	1 937	6,8 %	1 863	6,9 %	2 034	7,6 %	1 944	7,0 %
• Personnel des métiers d'entretien et d'opération d'équipement	1 031	4,0 %	1 308	4,6 %	1 169	4,4 %	1 358	5,1 %	1 502	5,4 %
• Personnel de soutien des métiers, manœuvres et aides d'entreprise en construction	1 409	5,5 %	632	2,2 %	1 043	3,9 %	1 630	6,1 %	1 382	5,0 %
• Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	731	2,9 %	762	2,7 %	822	3,1 %	1 211	4,5 %	1 208	4,3 %
• Autres	4 257	16,7 %	4 767	16,7 %	4 548	17,0 %	4 505	16,9 %	4 738	17,0 %
2. Personnel technique, de supervision et d'opérations	5 208	20,4 %	5 502	19,3 %	5 159	19,2 %	6 539	24,6 %	6 654	23,9 %
• Personnel en opération d'équipement de transport, de machinerie lourde et d'entretien	1 684	6,6 %	1 743	6,1 %	1 758	6,6 %	1 777	6,7 %	2 084	7,5 %
• Personnel technique des soins de santé	789	3,1 %	736	2,6 %	548	2,0 %	1 139	4,3 %	1 168	4,2 %
• Opérateur(-trice)s de machinerie reliée à la transformation et à la fabrication	1 417	5,5 %	1 485	5,2 %	1 339	5,0 %	1 191	4,5 %	1 058	3,8 %
• Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	414	1,6 %	537	1,9 %	509	1,9 %	1 064	4,0 %	991	3,6 %
• Autres	904	3,5 %	1 001	3,5 %	1 005	3,7 %	1 368	5,1 %	1 353	4,9 %
3. Personnel professionnel et cadres	2 000	7,8 %	2 457	8,6 %	2 186	8,2 %	1 422	5,3 %	1 579	5,7 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	705	2,8 %	653	2,3 %	546	2,0 %	550	2,1 %	553	2,0 %
• Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	232	0,9 %	264	0,9 %	228	0,9 %	238	0,9 %	285	1,0 %
• Personnel professionnel en service d'enseignement	492	1,9 %	759	2,7 %	704	2,6 %	225	0,8 %	266	1,0 %
• Autres	571	2,2 %	781	2,7 %	708	2,6 %	409	1,5 %	475	1,7 %
Autres professions et non codées	1 296	5,1 %	92	0,3 %	73	0,3 %	215	0,8 %	155	0,6 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

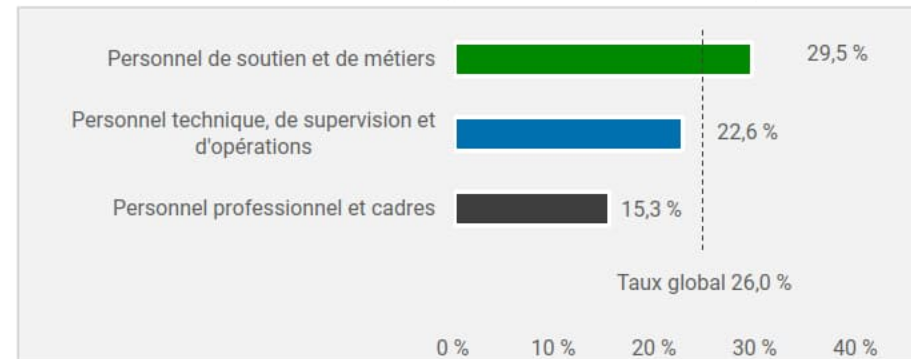
En 2023, la CNESST a implanté la Classification nationale des professions (CNP) 2016 en remplacement de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. À des fins de présentation, tous les codes sont convertis à la CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

*Non classée ailleurs.

4.5.1 Les lésions avec TMS selon les regroupements de professions, 2024



4.5.2 Les taux de TMS des regroupements de professions, 2024



4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2020–2024

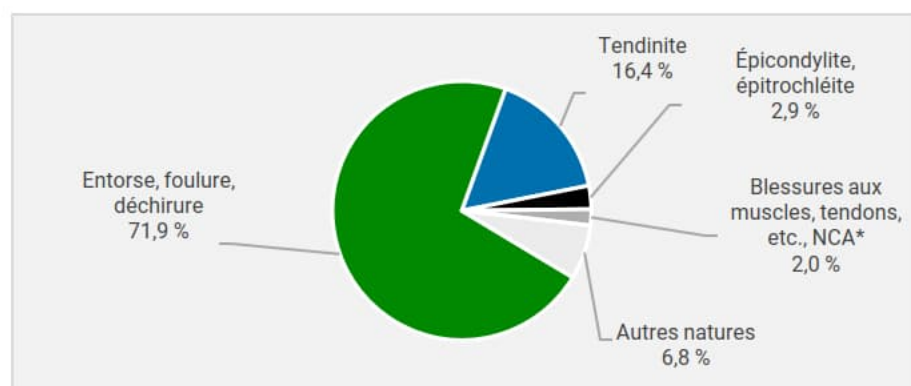
4.6 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

Nature de la lésion	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	19 002	74,4 %	21 362	75,0 %	19 849	74,0 %	18 976	71,3 %	20 001	71,9 %
2. Tendinite	4 185	16,4 %	3 964	13,9 %	4 037	15,1 %	4 133	15,5 %	4 559	16,4 %
3. Épicondylite, épitrochléite	694	2,7 %	800	2,8 %	798	3,0 %	808	3,0 %	814	2,9 %
4. Blessures aux muscles, tendons, etc., NCA*	216	0,8 %	659	2,3 %	576	2,1 %	781	2,9 %	558	2,0 %
Autres natures	1 455	5,7 %	1 681	5,9 %	1 554	5,8 %	1 926	7,2 %	1 887	6,8 %
• Bursite	213	0,8 %	231	0,8 %	216	0,8 %	281	1,1 %	299	1,1 %
• Lombalgie, lumbago	120	0,5 %	194	0,7 %	221	0,8 %	241	0,9 %	247	0,9 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	168	0,7 %	153	0,5 %	178	0,7 %	245	0,9 %	210	0,8 %
• Douleur	69	0,3 %	116	0,4 %	134	0,5 %	154	0,6 %	190	0,7 %
• Sciatalgie, lombo-sciatalgie	119	0,5 %	150	0,5 %	188	0,7 %	225	0,8 %	187	0,7 %
• Hernie discale	112	0,4 %	127	0,4 %	113	0,4 %	156	0,6 %	156	0,6 %
• DIM (dérangement intervertébral mineur)	98	0,4 %	105	0,4 %	38	0,1 %	74	0,3 %	114	0,4 %
• Syndrome du canal carpien	157	0,6 %	95	0,3 %	128	0,5 %	125	0,5 %	103	0,4 %
• Autres natures ou inconnue ¹	399	1,6 %	510	1,8 %	338	1,3 %	425	1,6 %	381	1,4 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

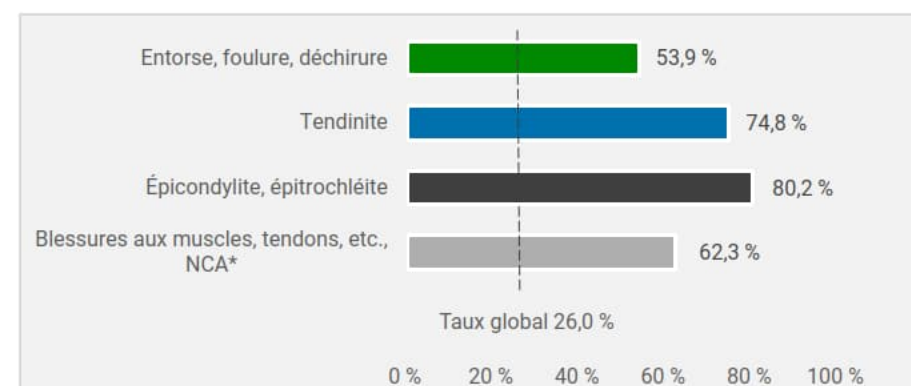
* Non classée ailleurs.

¹ Les natures ayant moins de 100 lésions avec TMS ont été classées dans la catégorie « Autres natures ou inconnue ».

4.6.1 Les natures avec le plus grand nombre de lésions avec TMS, 2024



4.6.2 Les taux de TMS des principales natures de lésions, 2024



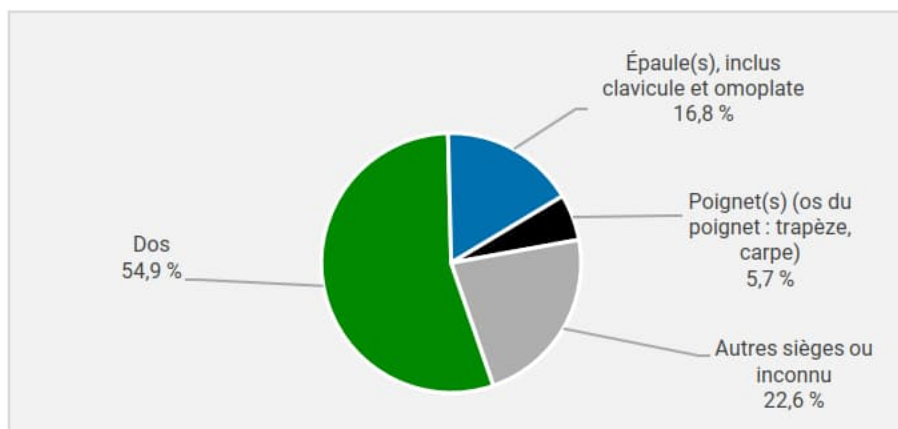
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2020–2024

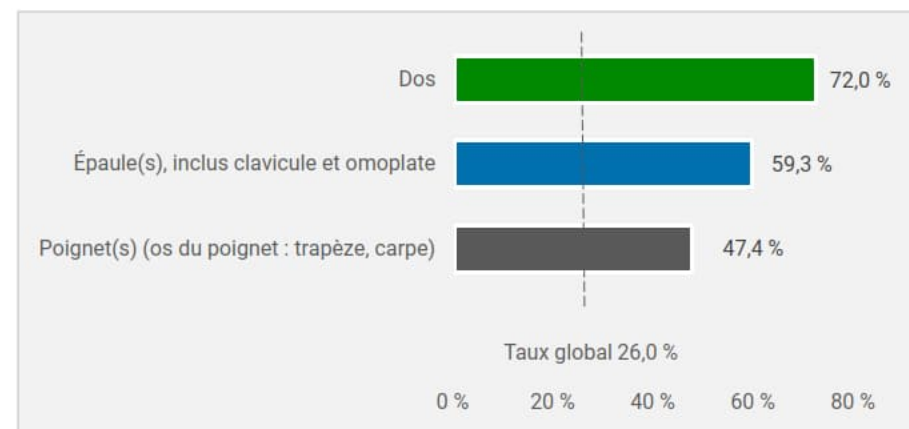
4.7 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le siège et l'année d'inscription de la lésion

Siège de la lésion	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Dos	13 925	54,5 %	15 942	56,0 %	14 521	54,2 %	14 464	54,3 %	15 268	54,9 %
2. Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	4 115	16,1 %	4 386	15,4 %	4 093	15,3 %	4 194	15,8 %	4 670	16,8 %
3. Poignet(s) (os du poignet : trapèze, carpe)	1 479	5,8 %	1 591	5,6 %	1 526	5,7 %	1 441	5,4 %	1 599	5,7 %
Autres sièges	6 033	23,6 %	6 547	23,0 %	6 674	24,9 %	6 525	24,5 %	6 282	22,6 %
• Cou et région cervicale	905	3,5 %	1 209	4,2 %	915	3,4 %	938	3,5 %	1 214	4,4 %
• Coude(s) (olécrane, épitrochlée)	865	3,4 %	1 078	3,8 %	1 013	3,8 %	1 028	3,9 %	1 067	3,8 %
• Autres parties membres supérieurs	909	3,6 %	927	3,3 %	958	3,6 %	962	3,6 %	970	3,5 %
• Genou(x) (rotule, ménisque...)	723	2,8 %	716	2,5 %	694	2,6 %	625	2,3 %	704	2,5 %
• Main(s), doigt(s), pouce(s)	643	2,5 %	754	2,6 %	734	2,7 %	624	2,3 %	648	2,3 %
• Sièges multiples	1 017	4,0 %	704	2,5 %	1 138	4,2 %	1 283	4,8 %	647	2,3 %
• Tronc, sauf dos	445	1,7 %	523	1,8 %	550	2,1 %	554	2,1 %	506	1,8 %
• Autres parties des membres inférieurs	519	2,0 %	630	2,2 %	667	2,5 %	508	1,9 %	504	1,8 %
• Autres sièges ou inconnu	7	0,0 %	6	0,0 %	5	0,0 %	3	0,0 %	22	0,1 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

4.7.1 Les sièges avec le plus grand nombre de lésions avec TMS, 2024



4.7.2 Les taux de TMS des principaux sièges de lésions, 2024



4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2020–2024

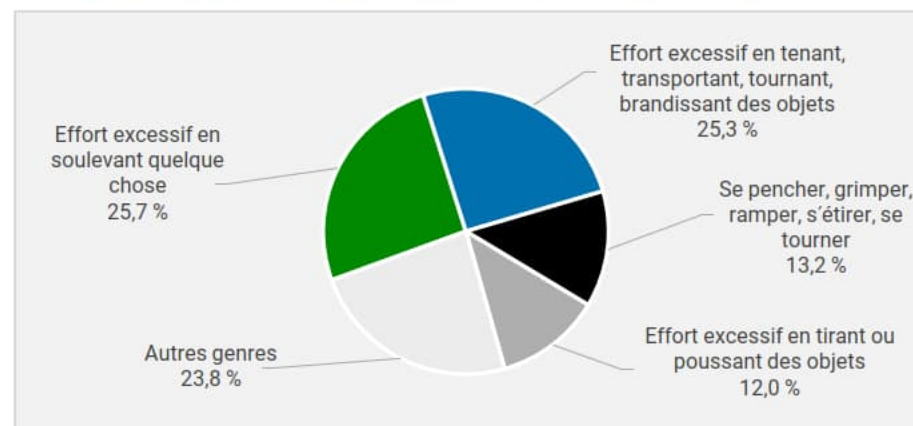
4.8 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	25 116	98,3 %	27 970	98,3 %	26 574	99,1 %	26 293	98,8 %	27 273	98,0 %
1. Effort excessif en soulevant quelque chose	5 750	22,5 %	6 087	21,4 %	5 909	22,0 %	5 946	22,3 %	7 150	25,7 %
2. Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	4 115	16,1 %	4 113	14,4 %	3 267	12,2 %	7 180	27,0 %	7 042	25,3 %
3. Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 284	8,9 %	2 684	9,4 %	3 084	11,5 %	4 053	15,2 %	3 662	13,2 %
4. Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 855	7,3 %	2 481	8,7 %	1 958	7,3 %	2 638	9,9 %	3 337	12,0 %
Autres genres de réactions du corps et efforts	11 112	43,5 %	12 605	44,3 %	12 356	46,1 %	6 476	24,3 %	6 082	21,9 %
• Réaction du corps, NCA*	2 132	8,3 %	1 096	3,9 %	3 450	12,9 %	1 384	5,2 %	1 793	6,4 %
• Mouvement répétitif	1 940	7,6 %	1 789	6,3 %	2 030	7,6 %	1 880	7,1 %	1 616	5,8 %
• Effort excessif, NCA*	2 413	9,4 %	2 759	9,7 %	3 898	14,5 %	1 380	5,2 %	1 376	4,9 %
• Réaction du corps, NP**	846	3,3 %	3 357	11,8 %	816	3,0 %	434	1,6 %	308	1,1 %
• Effort excessif, NP**	910	3,6 %	1 022	3,6 %	226	0,8 %	271	1,0 %	291	1,0 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	161	0,6 %	244	0,9 %	156	0,6 %	212	0,8 %	164	0,6 %
• Effort excessif en lançant des objets	75	0,3 %	95	0,3 %	91	0,3 %	112	0,4 %	104	0,4 %
• Autres réactions du corps et efforts ¹	2 635	10,3 %	2 243	7,9 %	1 689	6,3 %	803	3,0 %	430	1,5 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	435	1,7 %	492	1,7 %	238	0,9 %	326	1,2 %	541	1,9 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	127	0,5 %	241	0,8 %	133	0,5 %	201	0,8 %	339	1,2 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	181	0,7 %	185	0,6 %	86	0,3 %	101	0,4 %	190	0,7 %
Autres genres de contacts avec des objets ou de l'équipement	127	0,5 %	66	0,2 %	19	0,1 %	24	0,1 %	12	0,0 %
Autres genres	1	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %	5	0,0 %	5	0,0 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

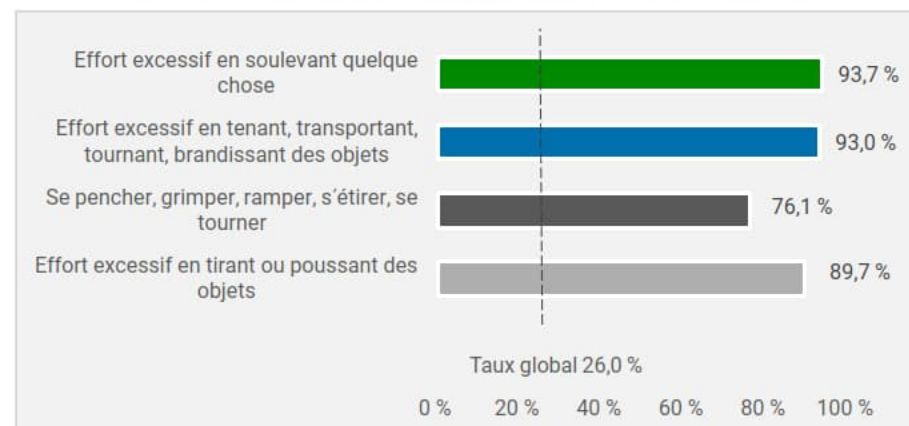
¹ Les genres de réactions du corps et efforts ayant moins de 100 lésions avec TMS ont été classés dans la catégorie « Autres réactions du corps et efforts ».

* Non classée ailleurs. ** Non précisé.

4.8.1 Les genres avec le plus grand nombre de lésions avec TMS, 2024



4.8.2 Les taux de TMS des principaux genres de lésions, 2024



4. Portrait statistique des lésions avec TMS

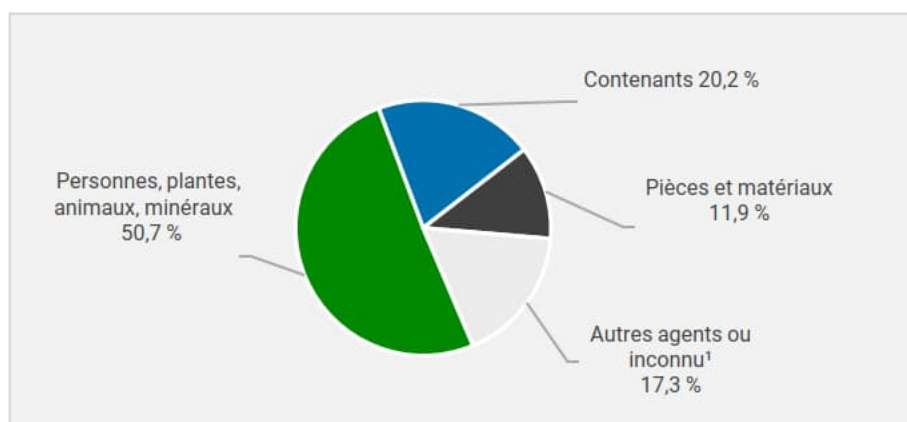
Période 2020–2024

4.9 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'agent causal et l'année d'inscription de la lésion

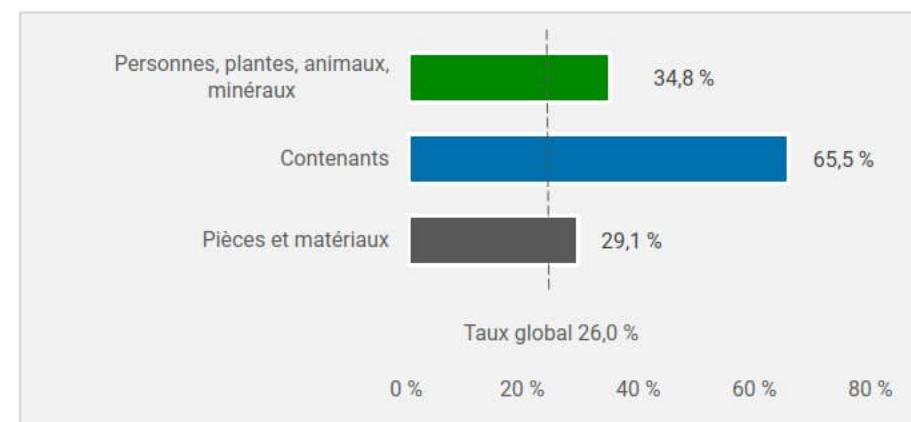
Agent causal de la lésion	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Personnes, plantes, animaux, minéraux	17 601	68,9 %	17 904	62,9 %	17 094	63,8 %	14 809	55,6 %	14 110	50,7 %
2. Contenants	2 938	11,5 %	4 054	14,2 %	3 795	14,2 %	4 753	17,9 %	5 608	20,2 %
3. Pièces et matériaux	1 591	6,2 %	2 513	8,8 %	2 473	9,2 %	2 691	10,1 %	3 299	11,9 %
Autres agents causals	3 422	13,4 %	3 995	14,0 %	3 452	12,9 %	4 371	16,4 %	4 802	17,3 %
• Outils, instruments et équipement	708	2,8 %	1 024	3,6 %	824	3,1 %	1 313	4,9 %	1 540	5,5 %
• Mobilier et appareils	510	2,0 %	686	2,4 %	693	2,6 %	846	3,2 %	891	3,2 %
• Structures et surfaces	366	1,4 %	605	2,1 %	537	2,0 %	627	2,4 %	740	2,7 %
• Véhicules	391	1,5 %	572	2,0 %	486	1,8 %	658	2,5 %	767	2,8 %
• Machinerie	346	1,4 %	538	1,9 %	459	1,7 %	569	2,1 %	615	2,2 %
• Autres agents ou inconnu ¹	1 101	4,3 %	570	2,0 %	453	1,7 %	358	1,3 %	249	0,9 %
Total	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %	26 624	100,0 %	27 819	100,0 %

¹ Les agents causals ayant moins de 100 lésions avec TMS ont été classés dans la catégorie « Autres agents ou inconnu ».

4.9.1 Les agents causals avec le plus grand nombre de lésions avec TMS, 2024



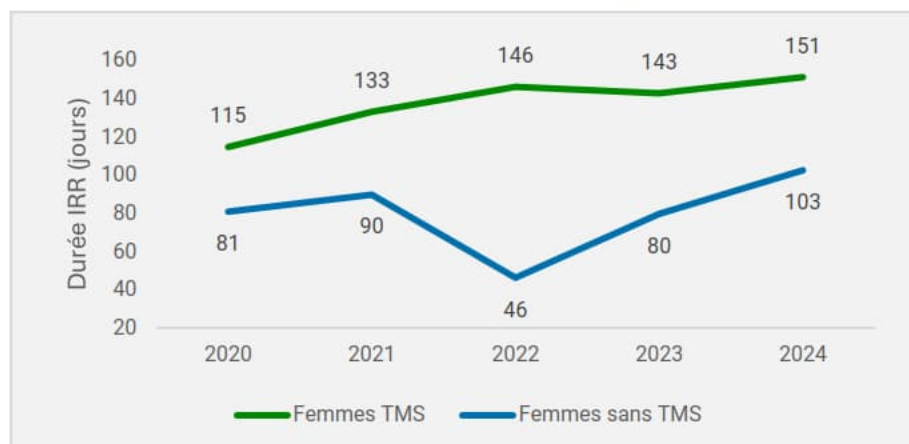
4.9.2 Les taux de TMS des principaux agents causals de lésions, 2024



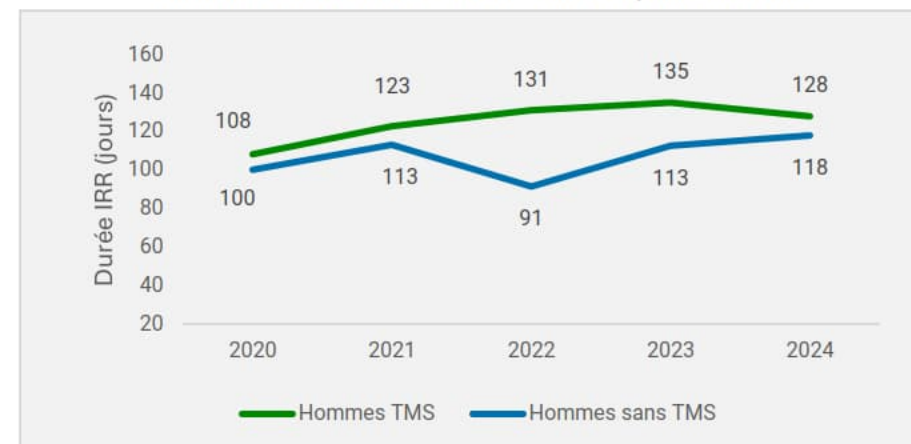
4.10 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec TMS selon l'année de la décision de capacité de travail

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Durée moyenne		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart (j)	Variation
Femmes	24 ans et moins	59	65	85	71	80	20	33,8 %
	25 à 34 ans	95	110	114	112	113	18	19,0 %
	35 à 44 ans	124	140	147	140	156	33	26,4 %
	45 à 54 ans	137	161	184	174	185	47	34,3 %
	55 ans et plus	129	155	159	170	174	46	35,3 %
	Sous-total	115	133	146	143	151	37	31,9 %
Hommes	24 ans et moins	53	62	53	62	61	8	14,3 %
	25 à 34 ans	81	93	99	100	87	6	6,9 %
	35 à 44 ans	108	111	133	132	123	15	13,6 %
	45 à 54 ans	133	154	162	165	161	27	20,4 %
	55 ans et plus	141	170	166	175	174	34	23,8 %
	Sous-total	108	123	131	135	128	20	18,3 %
Total	24 ans et moins	56	63	67	66	69	13	22,9 %
	25 à 34 ans	87	100	105	105	96	10	11,3 %
	35 à 44 ans	115	123	138	135	136	21	18,6 %
	45 à 54 ans	135	158	172	169	171	36	26,6 %
	55 ans et plus	136	164	163	173	174	38	28,3 %
	Total	111	127	137	138	137	27	23,9 %

4.10.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec et sans TMS chez les femmes selon l'année de la décision de capacité de travail



4.10.2 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec et sans TMS chez les hommes selon l'année de la décision de capacité de travail



En 2022, la durée des lésions sans TMS est affectée à la baisse par un nombre élevé de lésions en lien avec la COVID-19, dont les durées moyennes sont généralement courtes.

4.11 Débours moyens des lésions avec TMS

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Débours moyens		\$	\$	\$	\$	\$	Écart (\$)	Variation
Femmes	24 ans et moins	5 998	7 191	9 617	8 282	9 831	3 833	63,9 %
	25 à 34 ans	11 138	13 292	13 747	14 095	14 835	3 697	33,2 %
	35 à 44 ans	14 680	16 779	18 031	18 321	20 981	6 301	42,9 %
	45 à 54 ans	15 655	18 684	21 855	21 818	24 499	8 844	56,5 %
	55 ans et plus	14 172	16 813	18 105	20 047	21 756	7 584	53,5 %
	Sous-total	13 138	15 442	17 367	17 811	19 797	6 659	50,7 %
Hommes	24 ans et moins	5 918	6 785	6 244	7 676	8 079	2 161	36,5 %
	25 à 34 ans	10 088	12 071	13 230	14 071	12 701	2 613	25,9 %
	35 à 44 ans	14 201	15 161	18 373	19 169	18 885	4 684	33,0 %
	45 à 54 ans	17 865	20 654	22 263	23 592	24 088	6 223	34,8 %
	55 ans et plus	18 604	22 340	22 270	24 014	25 095	6 491	34,9 %
	Sous-total	14 048	16 215	17 764	19 016	18 944	4 896	34,9 %
Total	24 ans et moins	5 953	6 974	7 680	7 926	8 824	2 871	48,2 %
	25 à 34 ans	10 517	12 554	13 433	14 081	13 502	2 985	28,4 %
	35 à 44 ans	14 400	15 829	18 234	18 821	19 701	5 301	36,8 %
	45 à 54 ans	16 856	19 755	22 081	22 803	24 270	7 414	44,0 %
	55 ans et plus	16 811	20 146	20 606	22 428	23 742	6 931	41,2 %
	Total	13 662	15 889	17 600	18 519	19 290	5 628	41,2 %

4.11.1 Débours moyens des lésions chez les femmes



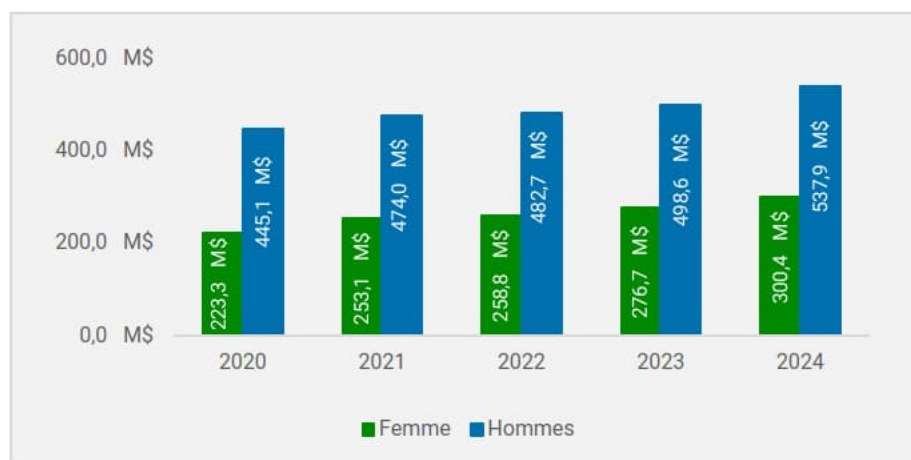
4.11.2 Débours moyens des lésions chez les hommes



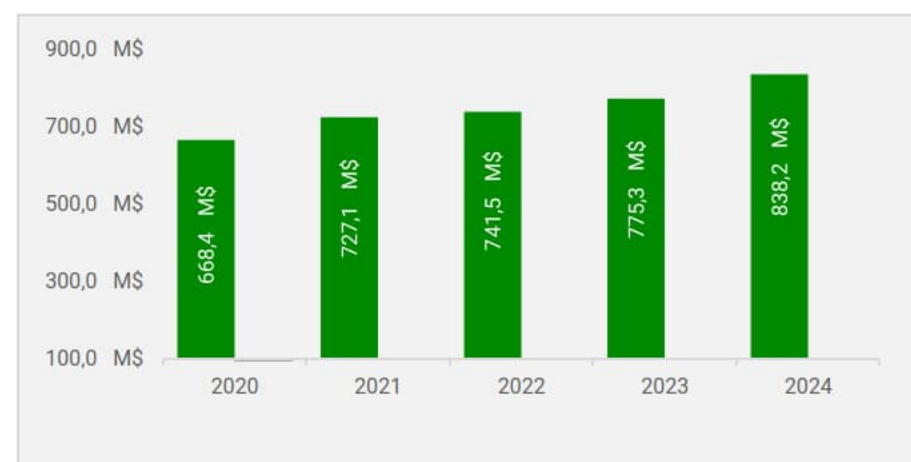
4.12 Débours totaux annuels des lésions avec TMS

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Débours totaux annuels		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	9,2 M\$	11,6 M\$	10,5 M\$	10,4 M\$	11,4 M\$	2,2 M\$	23,5 %
	25 à 34 ans	35,5 M\$	39,9 M\$	38,1 M\$	40,0 M\$	44,2 M\$	8,6 M\$	24,3 %
	35 à 44 ans	64,6 M\$	69,6 M\$	72,0 M\$	77,2 M\$	83,5 M\$	18,9 M\$	29,3 %
	45 à 54 ans	73,9 M\$	84,1 M\$	85,3 M\$	91,1 M\$	98,3 M\$	24,4 M\$	33,1 %
	55 ans et plus	40,1 M\$	48,0 M\$	53,0 M\$	58,2 M\$	63,0 M\$	22,9 M\$	57,2 %
	Sous-total	223,3 M\$	253,1 M\$	258,8 M\$	276,7 M\$	300,4 M\$	77,1 M\$	34,5 %
Hommes	24 ans et moins	12,0 M\$	12,7 M\$	12,8 M\$	13,2 M\$	14,2 M\$	2,2 M\$	18,2 %
	25 à 34 ans	70,0 M\$	75,1 M\$	75,9 M\$	77,3 M\$	85,3 M\$	15,3 M\$	21,9 %
	35 à 44 ans	131,8 M\$	138,6 M\$	139,3 M\$	145,2 M\$	154,4 M\$	22,6 M\$	17,1 %
	45 à 54 ans	132,6 M\$	140,3 M\$	141,8 M\$	144,8 M\$	154,2 M\$	21,7 M\$	16,4 %
	55 ans et plus	98,7 M\$	107,4 M\$	112,8 M\$	118,1 M\$	129,7 M\$	31,0 M\$	31,4 %
	Sous-total	445,1 M\$	474,0 M\$	482,7 M\$	498,6 M\$	537,9 M\$	92,8 M\$	20,8 %
Total	24 ans et moins	21,3 M\$	24,3 M\$	23,3 M\$	23,6 M\$	25,6 M\$	4,4 M\$	20,5 %
	25 à 34 ans	105,5 M\$	115,0 M\$	114,0 M\$	117,3 M\$	129,4 M\$	24,0 M\$	22,7 %
	35 à 44 ans	196,4 M\$	208,1 M\$	211,3 M\$	222,3 M\$	237,9 M\$	41,5 M\$	21,1 %
	45 à 54 ans	206,4 M\$	224,3 M\$	227,2 M\$	235,8 M\$	252,6 M\$	46,1 M\$	22,3 %
	55 ans et plus	138,8 M\$	155,3 M\$	165,8 M\$	176,3 M\$	192,7 M\$	53,9 M\$	38,8 %
	Total	668,4 M\$	727,1 M\$	741,5 M\$	775,3 M\$	838,2 M\$	169,9 M\$	25,4 %

4.12.1 Débours totaux annuels des lésions avec TMS selon le sexe



4.12.2 Débours totaux annuels des lésions avec TMS



5. ANNEXE

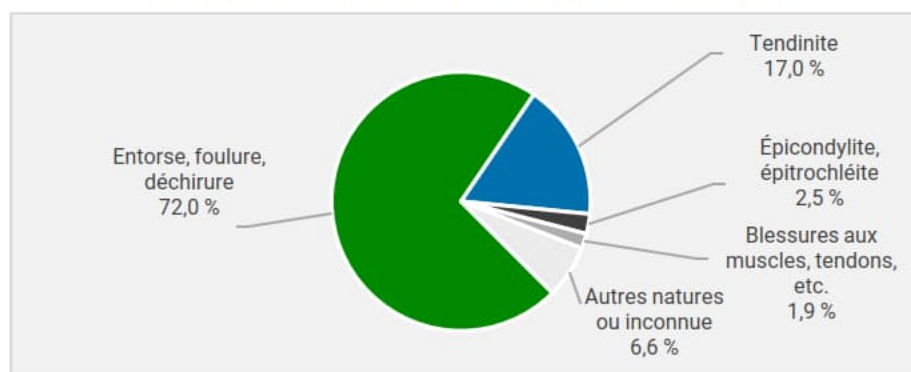
5.1-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	17
5.1-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	18
5.2-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	19
5.2-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	20

5.1-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

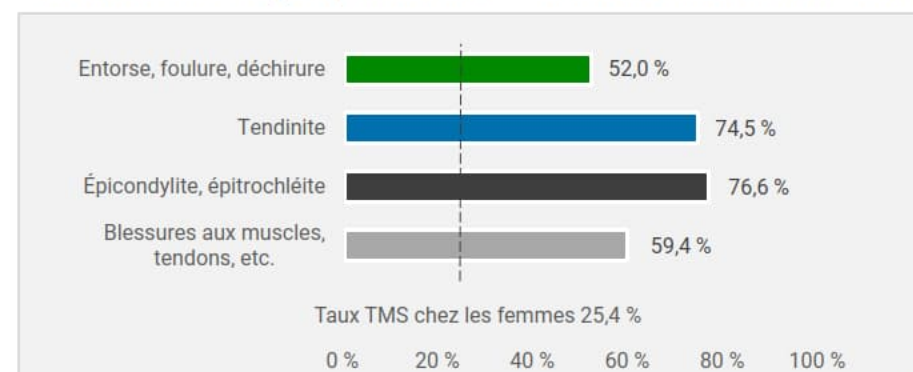
Période 2020–2024

Nature de la lésion	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	8 136	74,6 %	9 094	75,7 %	8 041	74,1 %	7 957	72,0 %	8 179	72,0 %
2. Tendinite	1 862	17,1 %	1 754	14,6 %	1 730	15,9 %	1 756	15,9 %	1 935	17,0 %
3. Épicondylite, épitrochléite	250	2,3 %	278	2,3 %	281	2,6 %	293	2,7 %	281	2,5 %
4. Blessures aux muscles, tendons, etc.	69	0,6 %	206	1,7 %	197	1,8 %	293	2,7 %	212	1,9 %
Autres natures	591	5,4 %	676	5,6 %	607	5,6 %	753	6,8 %	749	6,6 %
• Bursite	74	0,7 %	82	0,7 %	79	0,7 %	116	1,0 %	116	1,0 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	85	0,8 %	71	0,6 %	96	0,9 %	131	1,2 %	101	0,9 %
• Douleur	30	0,3 %	49	0,4 %	64	0,6 %	56	0,5 %	83	0,7 %
• Lombalgie, lumbago	42	0,4 %	74	0,6 %	68	0,6 %	74	0,7 %	79	0,7 %
• Sciatalgie, lombo-sciatalgie	42	0,4 %	63	0,5 %	81	0,7 %	77	0,7 %	68	0,6 %
• DIM (déplacement intervertébral mineur)	50	0,5 %	56	0,5 %	17	0,2 %	33	0,3 %	51	0,4 %
• Hernie discale	36	0,3 %	28	0,2 %	31	0,3 %	45	0,4 %	42	0,4 %
• Syndrome du canal carpien	54	0,5 %	35	0,3 %	37	0,3 %	38	0,3 %	42	0,4 %
• Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	16	0,1 %	30	0,2 %	13	0,1 %	20	0,2 %	26	0,2 %
• Capsulite	23	0,2 %	29	0,2 %	24	0,2 %	26	0,2 %	20	0,2 %
• Cervicalgie	19	0,2 %	23	0,2 %	15	0,1 %	21	0,2 %	17	0,1 %
• Spasmes	25	0,2 %	26	0,2 %	19	0,2 %	26	0,2 %	12	0,1 %
• Dorsalgie	11	0,1 %	8	0,1 %	6	0,1 %	19	0,2 %	10	0,1 %
• Synovite	13	0,1 %	10	0,1 %	5	0,0 %	6	0,1 %	8	0,1 %
• Myalgie, fibromyalgie	2	0,0 %	5	0,0 %	1	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %
• Syndrome de la coiffe des rotateurs	17	0,2 %	9	0,1 %	5	0,0 %	8	0,1 %	1	0,0 %
• Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
• Myosite	5	0,0 %	10	0,1 %	3	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %
• Autres natures ou inconnue	46	0,4 %	68	0,6 %	42	0,4 %	52	0,5 %	69	0,6 %
Total	10 908	100,0 %	12 008	100,0 %	10 856	100,0 %	11 052	100,0 %	11 356	100,0 %

Les principales natures de lésions TMS chez les femmes, 2024



Les taux de TMS des principales natures de lésions TMS chez les femmes, 2024

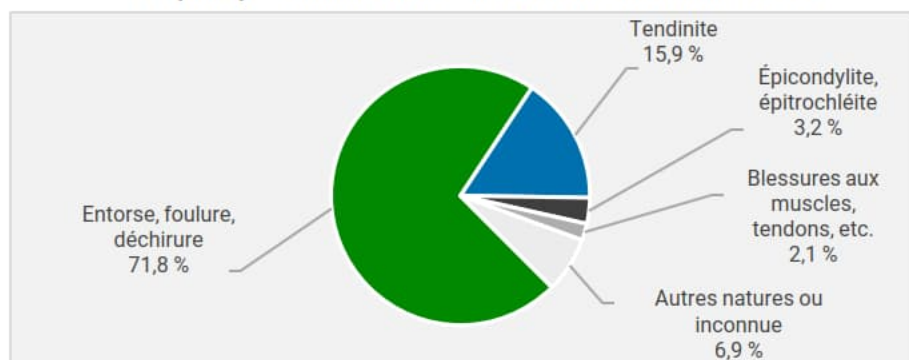


5.1-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

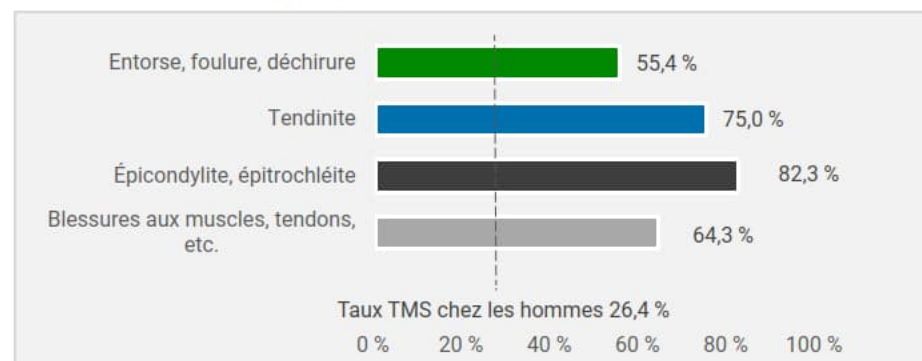
Période 2020–2024

Nature de la lésion	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	10 866	74,2 %	12 268	74,5 %	11 808	74,0 %	11 019	70,8 %	11 822	71,8 %
2. Tendinite	2 323	15,9 %	2 210	13,4 %	2 307	14,5 %	2 377	15,3 %	2 624	15,9 %
3. Épicondylite, épitrochléite	444	3,0 %	522	3,2 %	517	3,2 %	515	3,3 %	533	3,2 %
4. Blessures aux muscles, tendons, etc.	147	1,0 %	453	2,8 %	379	2,4 %	488	3,1 %	346	2,1 %
Autres natures	864	5,9 %	1 005	6,1 %	947	5,9 %	1 173	7,5 %	1 138	6,9 %
• Bursite	139	0,9 %	149	0,9 %	137	0,9 %	165	1,1 %	183	1,1 %
• Lombalgie, lumbago	78	0,5 %	120	0,7 %	153	1,0 %	167	1,1 %	168	1,0 %
• Sciatalgie, lombo-sciatalgie	77	0,5 %	87	0,5 %	107	0,7 %	148	1,0 %	119	0,7 %
• Hernie discale	76	0,5 %	99	0,6 %	82	0,5 %	111	0,7 %	114	0,7 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	83	0,6 %	82	0,5 %	82	0,5 %	114	0,7 %	109	0,7 %
• Douleur	39	0,3 %	67	0,4 %	70	0,4 %	98	0,6 %	107	0,6 %
• DIM (dérangement intervertébral mineur)	48	0,3 %	49	0,3 %	21	0,1 %	41	0,3 %	63	0,4 %
• Syndrome du canal carpien	103	0,7 %	60	0,4 %	91	0,6 %	87	0,6 %	61	0,4 %
• Capsulite	23	0,2 %	15	0,1 %	15	0,1 %	25	0,2 %	31	0,2 %
• Synovite	15	0,1 %	18	0,1 %	17	0,1 %	22	0,1 %	23	0,1 %
• Dorsalgie	14	0,1 %	13	0,1 %	16	0,1 %	22	0,1 %	20	0,1 %
• Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	16	0,1 %	33	0,2 %	19	0,1 %	26	0,2 %	18	0,1 %
• Cervicalgie	13	0,1 %	18	0,1 %	17	0,1 %	16	0,1 %	12	0,1 %
• Spasmes	20	0,1 %	27	0,2 %	32	0,2 %	21	0,1 %	7	0,0 %
• Syndrome de la coiffe des rotateurs	19	0,1 %	13	0,1 %	7	0,0 %	16	0,1 %	5	0,0 %
• Myosite	7	0,0 %	12	0,1 %	4	0,0 %	3	0,0 %	3	0,0 %
• Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	9	0,1 %	2	0,0 %	6	0,0 %	6	0,0 %	2	0,0 %
• Myalgie, fibromyalgie	2	0,0 %	5	0,0 %	4	0,0 %	3	0,0 %	1	0,0 %
• Autres natures ou inconnue	83	0,6 %	136	0,8 %	67	0,4 %	82	0,5 %	92	0,6 %
Total	14 644	100,0 %	16 458	100,0 %	15 958	100,0 %	15 572	100,0 %	16 463	100,0 %

Les principales natures de lésions TMS chez les hommes, 2024



Les taux de TMS des principales natures de lésions TMS chez les hommes, 2024

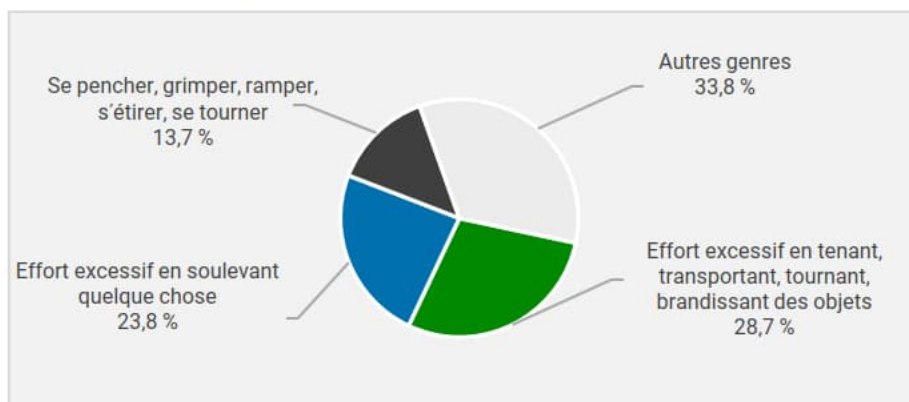


5.2-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

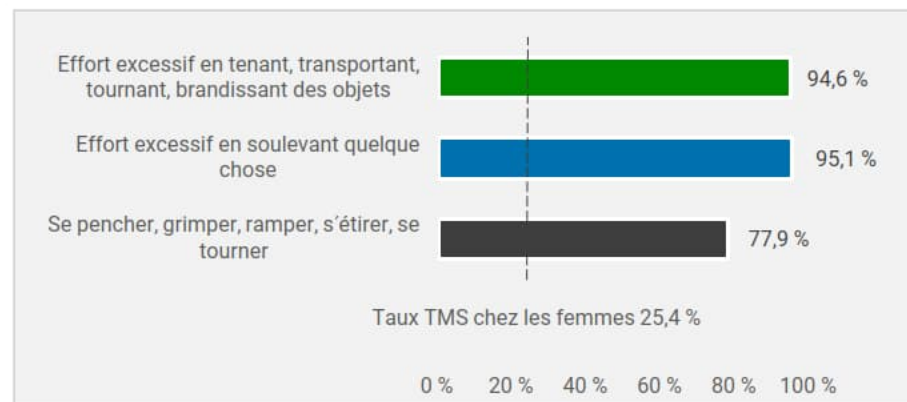
Période 2020–2024

Genre d'accident ou d'exposition	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	10 794	99,0 %	11 892	99,0 %	10 820	99,7 %	10 994	99,5 %	11 230	98,9 %
1. Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	1 839	16,9 %	1 971	16,4 %	1 539	14,2 %	3 340	30,2 %	3 258	28,7 %
2. Effort excessif en soulevant quelque chose	2 321	21,3 %	2 462	20,5 %	2 102	19,4 %	2 317	21,0 %	2 707	23,8 %
3. Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	1 018	9,3 %	1 171	9,8 %	1 280	11,8 %	1 720	15,6 %	1 558	13,7 %
Autres genres de réactions du corps et efforts	5 616	51,5 %	6 288	52,4 %	5 899	54,3 %	3 617	32,7 %	3 707	32,6 %
• Effort excessif en tirant ou poussant des objets	649	5,9 %	972	8,1 %	720	6,6 %	947	8,6 %	1 268	11,2 %
• Réaction du corps, NCA*	890	8,2 %	428	3,6 %	1 220	11,2 %	493	4,5 %	730	6,4 %
• Mouvement répétitif	866	7,9 %	809	6,7 %	827	7,6 %	810	7,3 %	669	5,9 %
• Effort excessif, NCA*	1 240	11,4 %	1 393	11,6 %	1 995	18,4 %	690	6,2 %	583	5,1 %
• Réaction du corps, NP**	355	3,3 %	1 314	10,9 %	325	3,0 %	158	1,4 %	104	0,9 %
• Effort excessif, NP**	399	3,7 %	436	3,6 %	78	0,7 %	81	0,7 %	100	0,9 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	70	0,6 %	83	0,7 %	50	0,5 %	67	0,6 %	52	0,5 %
• Marcher, sans autre incident	24	0,2 %	46	0,4 %	23	0,2 %	43	0,4 %	34	0,3 %
• Effort excessif en lançant des objets	18	0,2 %	32	0,3 %	24	0,2 %	36	0,3 %	32	0,3 %
• Courir, sans autre incident	11	0,1 %	17	0,1 %	4	0,0 %	18	0,2 %	18	0,2 %
• Autres réactions du corps et efforts	1 094	10,0 %	758	6,3 %	633	5,8 %	274	2,5 %	117	1,0 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	113	1,0 %	116	1,0 %	35	0,3 %	58	0,5 %	125	1,1 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	25	0,2 %	46	0,4 %	20	0,2 %	34	0,3 %	72	0,6 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	49	0,4 %	43	0,4 %	12	0,1 %	18	0,2 %	49	0,4 %
Autres genres de contacts avec des objets ou de l'équipement	39	0,4 %	27	0,2 %	3	0,0 %	6	0,1 %	4	0,0 %
Autres genres	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
Total	10 908	100,0 %	12 008	100,0 %	10 856	100,0 %	11 052	100,0 %	11 356	100,0 %

Les principaux genres de lésions TMS chez les femmes, 2024



Les taux de TMS des principaux genres de lésions TMS chez les femmes, 2024

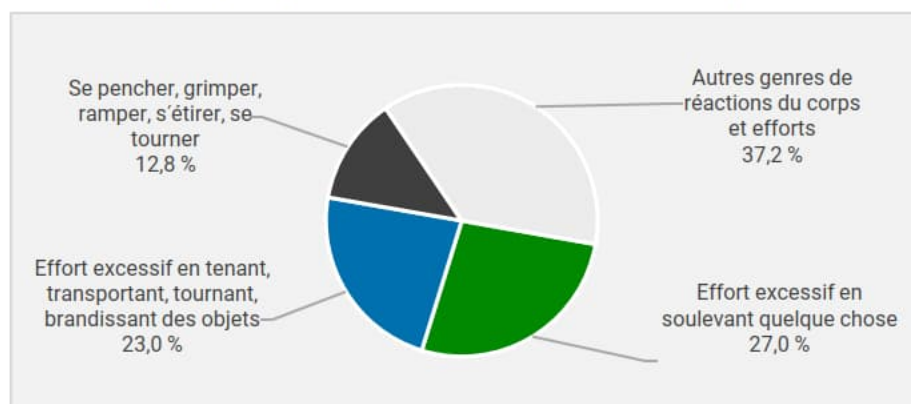


5.2-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

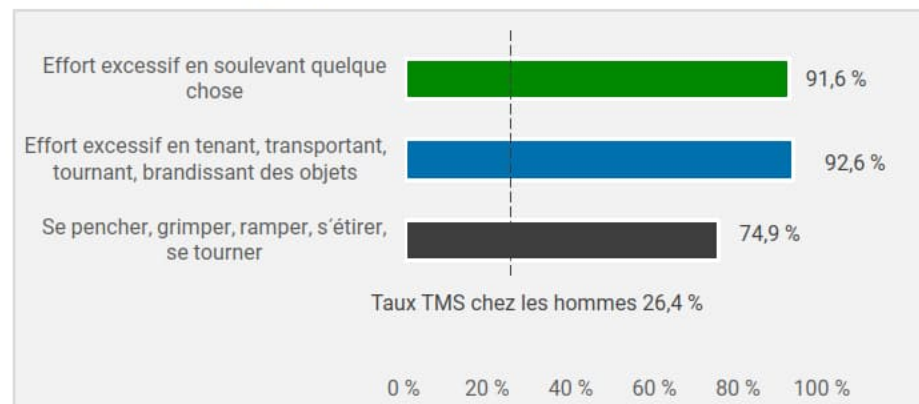
Période 2020–2024

Genre d'accident ou d'exposition	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	14 322	97,8 %	16 078	97,7 %	15 754	98,7 %	15 299	98,2 %	16 043	97,4 %
1. Effort excessif en soulevant quelque chose	3 429	23,4 %	3 625	22,0 %	3 807	23,9 %	3 629	23,3 %	4 443	27,0 %
2. Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	2 276	15,5 %	2 142	13,0 %	1 728	10,8 %	3 840	24,7 %	3 784	23,0 %
3. Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	1 266	8,6 %	1 513	9,2 %	1 804	11,3 %	2 333	15,0 %	2 104	12,8 %
Autres genres de réactions du corps et efforts	7 351	50,2 %	8 798	53,5 %	8 415	52,7 %	5 497	35,3 %	5 712	34,7 %
• Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 206	8,2 %	1 509	9,2 %	1 238	7,8 %	1 691	10,9 %	2 069	12,6 %
• Réaction du corps, NCA*	1 242	8,5 %	668	4,1 %	2 230	14,0 %	891	5,7 %	1 063	6,5 %
• Mouvement répétitif	1 074	7,3 %	980	6,0 %	1 203	7,5 %	1 070	6,9 %	947	5,8 %
• Effort excessif, NCA*	1 173	8,0 %	1 366	8,3 %	1 903	11,9 %	690	4,4 %	793	4,8 %
• Réaction du corps, NP**	491	3,4 %	2 043	12,4 %	491	3,1 %	276	1,8 %	204	1,2 %
• Effort excessif, NP**	511	3,5 %	586	3,6 %	148	0,9 %	190	1,2 %	191	1,2 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	91	0,6 %	161	1,0 %	106	0,7 %	145	0,9 %	112	0,7 %
• Effort excessif en lançant des objets	57	0,4 %	63	0,4 %	67	0,4 %	76	0,5 %	72	0,4 %
• Marcher, sans autre incident	22	0,2 %	74	0,4 %	44	0,3 %	79	0,5 %	36	0,2 %
• Courir, sans autre incident	6	0,0 %	24	0,1 %	4	0,0 %	21	0,1 %	8	0,0 %
• Autres réactions du corps et efforts	1 478	10,1 %	1 324	8,0 %	981	6,1 %	368	2,4 %	217	1,3 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	322	2,2 %	376	2,3 %	203	1,3 %	268	1,7 %	416	2,5 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	102	0,7 %	195	1,2 %	113	0,7 %	167	1,1 %	267	1,6 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	132	0,9 %	142	0,9 %	74	0,5 %	83	0,5 %	141	0,9 %
Autres genres de contacts avec des objets ou de l'équipement	88	0,6 %	39	0,2 %	16	0,1 %	18	0,1 %	8	0,0 %
Autres genres	0	0,0 %	4	0,0 %	1	0,0 %	5	0,0 %	4	0,0 %
Total	14 644	100,0 %	16 458	100,0 %	15 958	100,0 %	15 572	100,0 %	16 463	100,0 %

Les principaux genres de lésions TMS chez les hommes, 2024



Les taux de TMS des principaux genres de lésions TMS chez les hommes, 2024





Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808



Statistiques sur les lésions attribuables aux troubles musculosquelettiques (TMS) en milieu de travail

2019-2022

Ce document a été préparé par :

Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Conception de la page couverture

Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Direction du contrôle, de l'analyse et des opérations financières
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, av. D'Estimauville
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec), G1J 0H7

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISBN : 978-2-550-95212-1 (PDF)

Juillet 2023
www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	4
2. Population étudiée	4
3. Faits saillants	5
4. Portrait statistique des lésions avec TMS	6
4.1 Nombre et proportion de lésions avec TMS et l'année d'inscription de la lésion	6
4.2 Taux de lésions TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion	6
4.2.1 Taux de lésions TMS selon l'âge et le sexe, 2022	6
4.3 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion	7
4.3.1 Proportion des travailleurs couverts ETC* selon l'âge et le sexe, 2022	7
4.3.2 Proportion de lésions avec TMS selon l'âge et le sexe, 2022	7
4.4 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le secteur d'activité économique et l'année d'inscription de la lésion	8
4.4.1 Les cinq principaux secteurs ayant les lésions avec TMS les plus fréquentes, 2022	8
4.4.2 Les trois secteurs ayant les taux de lésions TMS les plus élevés, 2022	8
4.5 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la profession et l'année d'inscription de la lésion	9
4.5.1 Les lésions avec TMS selon les regroupements de professions, 2022	9
4.5.2 Les trois professions ayant le taux de lésions TMS le plus élevé, 2022	9
4.6 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	10
4.6.1 Les trois natures de lésions avec TMS les plus fréquentes, 2022	10
4.6.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon la nature de la lésion, 2022	10
4.7 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le siège et l'année d'inscription de la lésion	11
4.7.1 Les trois sièges de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022	11
4.7.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon le siège de la lésion, 2022	11
4.8 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	12
4.8.1 Les cinq genres de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022	12
4.8.2 Les cinq taux de lésions TMS les plus élevés selon le genre de la lésion, 2022	12
4.9 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'agent causal et l'année d'inscription de la lésion	13
4.9.1 Les trois agents causals de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022	13
4.9.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon l'agent causal de la lésion, 2022	13
4.10 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec TMS selon l'année de la décision de capacité de travail	14
4.10.1 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec et sans TMS chez les femmes selon l'année de la décision de capacité de travail	14
4.10.2 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec et sans TMS chez les hommes selon l'année de la décision de capacité de travail	14
5. Annexes	15
5.1-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	16
5.1-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	17
5.2-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	18
5.2-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	19

* ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

1. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables aux troubles musculosquelettiques (TMS) en milieu de travail. Sur le plan médical, ces lésions sont des atteintes inflammatoires ou dégénératives aux structures musculosquelettiques, causées par une sursollicitation articulaire (application d'une force excessive, répétitive ou continue, parfois combinée à une posture contraignante ou à l'exposition aux vibrations ou au froid).

En 2011, une façon commune d'extraire les données sur les lésions de type TMS a été adoptée par la CSST, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et l'Institut national de santé publique du Québec, afin de favoriser la cohérence et de faciliter l'interprétation des données tirées des banques informationnelles de la CNESST. Ainsi, sur le plan statistique, les lésions de type TMS sont identifiées par la combinaison des trois variables descriptives que sont la nature de la lésion (diagnostic médical), le siège de la lésion et le genre d'accident ou d'exposition (circonstances de survenue de la lésion). Les lésions TMS peuvent être attribuables à des accidents ou à des maladies.

Dans ce contexte, tous les diagnostics d'atteinte au système musculosquelettique sont retenus, pourvu que les atteintes soient d'origine professionnelle et non traumatique. Ils s'appliquent à tous les sièges correspondant aux structures musculosquelettiques de la région cervicale, du dos (rachis), du tronc, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que de l'appareil circulatoire et du système nerveux. Les circonstances de l'accident s'appliquent ici aux facteurs de risques des TMS, soit la force appliquée, la répétition des mouvements, les postures contraignantes, les postures statiques, les vibrations et le froid. Ce dernier critère permet d'exclure les lésions TMS causées par un traumatisme sans lien avec les processus lésionnels typiques des TMS (chute, agression, « frappé par », accident routier, etc.).

2. Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les lésions attribuables aux TMS en milieu de travail pour les années 2019 à 2022. Cette publication traite du nombre de lésions, des variables descriptives de la lésion et de données socioéconomiques liées aux travailleuses et aux travailleurs. Aux fins de présentation, on calcule l'âge entier moyen en ne retenant que les années complètes.

Plus particulièrement, cette publication fait référence aux lésions inscrites entre le 1er janvier et le 31 décembre et acceptées au 1er mars de l'année suivante (en conformité avec les statistiques annuelles). Quant au calcul de la durée moyenne des indemnités de remplacement de revenu (IRR), la date retenue est celle de l'inscription de la décision de capacité de retour au travail se situant entre le 1er janvier et le 31 décembre de chacune des années.

À noter que le taux de lésions TMS représente le calcul du quotient du nombre de lésions TMS inscrites et acceptées selon certaines catégories (secteur d'activité économique SCIAN*, profession, âge, sexe, nature, siège, genre d'accident ou d'exposition et agent causal) par rapport à l'ensemble des lésions inscrites et acceptées pour ces mêmes catégories.

* Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

3. Faits saillants

- Entre 2019 et 2022, COVID-19 exclue, le nombre de lésions avec TMS est en baisse, totalisant **26 814** en 2022 (- 1 924; - 6,7 %). À **28,3 % en 2022**, la part des lésions avec TMS a subi une **hausse de 1,6 point de pourcentage** sur la même période (tableau 4.1).
- Depuis les quatre dernières années, les baisses de lésions avec TMS les plus importantes s'observent chez les **femmes de moins de 25 ans** (- 14,7 %) **et de 25 à 34 ans** (- 14,5 %). Les proportions de lésions avec TMS chez les femmes demeurent en-deçà des proportions de travailleuses ETC* pour toutes les strates d'âge. Chez les hommes, les proportions de lésions avec TMS des 25 ans et plus sont plus élevées que les proportions de travailleurs ETC du même âge (tableau 4.3).
- L'âge moyen des travailleurs masculins ayant des lésions avec TMS a augmenté au cours de la dernière année, passant de **41 à 42 ans**, la première hausse depuis au moins les quatre dernières années. À la suite d'une hausse en 2021, l'âge moyen des travailleuses demeure **stable à 42 ans** (tableau 4.3).
- En 2022, plus des deux tiers (66,9 %) des lésions avec TMS proviennent de cinq **secteurs principaux** : les soins de santé et services sociaux (26,1 %), la fabrication de biens durables (11,7 %), la fabrication de biens non durables (10,2 %), la construction (9,6 %) et le commerce de détail (9,2 %). La **construction** est le seul secteur ayant subi **une hausse** sur la période observée, avec 2,4 pts de %, totalisant 9,6 %.(tableau 4.4).
- **Le personnel de soutien et de métiers représente 72,3 %** des lésions avec TMS en 2022 (+ 3,1 pts de % depuis 2019). Le personnel de soutien des services de santé est le plus représentatif avec **4 051 lésions** TMS en 2022 (15,1 %) (tableau 4.5).
- Sur la période observée, **les entorses, foulures et déchirures représentent près des trois quarts des lésions avec TMS** avec 74,0 % (- 3,0 pts de %). Les blessures aux muscles et aux tendons sont celles qui ont le plus augmenté avec 1,6 point de % de plus, pour atteindre 2,1 % en 2022 (tableau 4.6).
- **Plus des trois quarts des lésions avec TMS touchent trois sièges** en 2022. Il s'agit du **dos**, avec 54,2 % (- 1,8 pt de %), **des épaules**, avec 15,3 % (- 0,2 pt de %), et **des poignets**, avec 5,7 % (+ 0,1 pt de %) (tableau 4.7).
- Par rapport à 2019, les agents causals dont la proportion de lésions avec TMS a le plus augmenté sont **les pièces et matériaux**, à 9,2 % (+ 4,4 pts de %), et **les contenants**, à 14,2 % (+ 3,6 %) (tableau 4.9).
- La durée moyenne IRR des lésions avec TMS **chez les femmes a augmenté** passant de **114,1 jours en 2019 à 146,3 jours** en 2022 (+ 32,2 j). Chez les hommes, la durée moyenne IRR des lésions avec TMS est passée de **98,6 jours à 131,0 jours** (+ 32,4 j) sur la même période. Ce sont les durées observées **les plus élevées depuis 2019** (tableau 4.10).

* ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

4.1 Nombre et proportion de lésions avec TMS et l'année d'inscription de la lésion

	2019		2020		2021		2022		2022*		2019-2022*		
Lésions avec TMS	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation	Pt %
Oui	28 738	26,7 %	25 552	24,4 %	28 466	26,9 %	26 814	16,6 %	26 814	28,3 %	- 1 924	- 6,7 %	1,6 %
Non	78 727	73,3 %	79 180	75,6 %	77 226	73,1 %	135 148	83,4 %	67 946	71,7 %	- 10 781	- 13,7 %	- 1,6 %
Total	107 465	100,0 %	104 732	100,0 %	105 692	100,0 %	161 962	100,0 %	94 760	100,0 %	- 12 705	- 11,8 %	

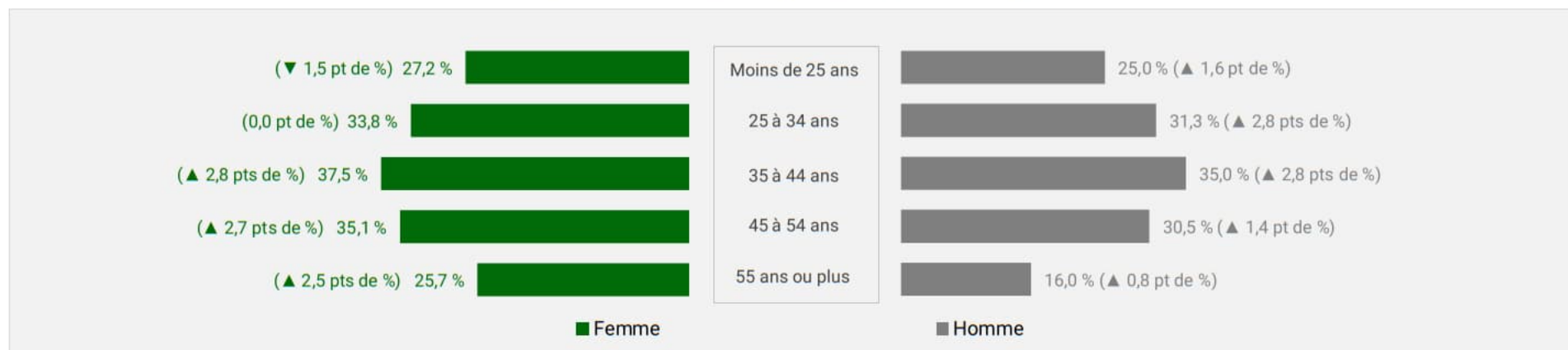
*Lésions COVID-19 exclues

4.2 Taux de lésions TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion

	2019			2020			2021			2022*		
Âge au moment de la lésion	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Moins de 25 ans	28,7 %	24,2 %	25,8 %	24,5 %	23,7 %	24,1 %	25,7 %	24,6 %	25,1 %	27,2 %	25,0 %	25,8 %
25 à 34 ans	33,8 %	29,9 %	31,3 %	24,6 %	28,6 %	26,8 %	29,2 %	31,1 %	30,3 %	33,8 %	31,3 %	32,2 %
35 à 44 ans	34,7 %	32,2 %	33,2 %	25,3 %	31,9 %	28,8 %	32,1 %	33,9 %	33,2 %	37,5 %	35,0 %	35,9 %
45 à 54 ans	32,4 %	27,7 %	29,6 %	25,6 %	27,3 %	26,5 %	30,9 %	29,8 %	30,3 %	35,1 %	30,5 %	32,4 %
55 ans ou plus	23,2 %	14,4 %	16,8 %	20,8 %	15,2 %	17,1 %	23,9 %	15,4 %	18,0 %	25,7 %	16,0 %	11,3 %
Total	30,8 %	24,5 %	26,7 %	24,2 %	24,5 %	24,4 %	28,7 %	25,8 %	26,9 %	32,2 %	26,2 %	28,3 %

*Lésions COVID-19 exclues

4.2.1 Taux de lésions TMS selon l'âge et le sexe, 2022*



*Lésions COVID-19 exclues

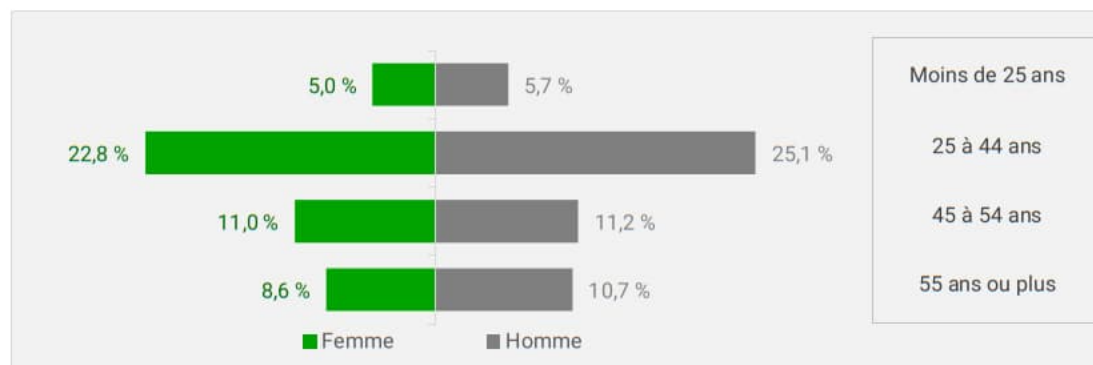
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

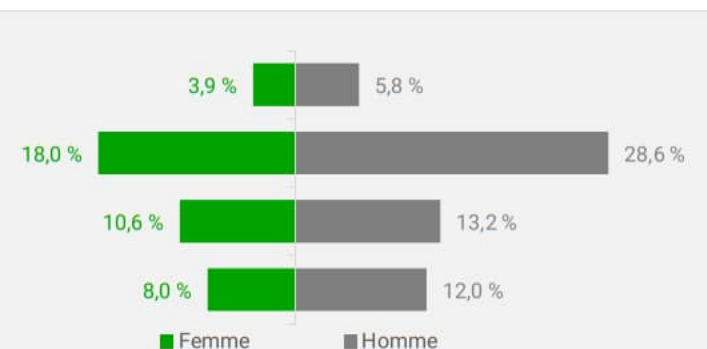
4.3 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'âge, le sexe et l'année d'inscription de la lésion

Âge au moment de la lésion	Sexe	2019		2020		2021		2022	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	Femme	1 222	4,3 %	1 228	4,8 %	1 298	4,6 %	1 042	3,9 %
	Homme	1 759	6,1 %	1 462	5,7 %	1 582	5,6 %	1 552	5,8 %
Total partiel		2 981	10,4 %	2 690	10,5 %	2 880	10,1 %	2 594	9,7 %
25 à 34 ans	Femme	2 477	8,6 %	2 207	8,6 %	2 426	8,5 %	2 117	7,9 %
	Homme	3 839	13,4 %	3 287	12,9 %	3 760	13,2 %	3 549	13,2 %
Total partiel		6 316	22,0 %	5 494	21,5 %	6 186	21,7 %	5 666	21,1 %
35 à 44 ans	Femme	3 078	10,7 %	2 701	10,6 %	3 027	10,6 %	2 709	10,1 %
	Homme	4 447	15,5 %	3 899	15,3 %	4 341	15,2 %	4 107	15,3 %
Total partiel		7 525	26,2 %	6 600	25,8 %	7 368	25,9 %	6 816	25,4 %
45 à 54 ans	Femme	3 078	10,7 %	2 871	11,2 %	3 078	10,8 %	2 835	10,6 %
	Homme	3 836	13,3 %	3 283	12,8 %	3 668	12,9 %	3 543	13,2 %
Total partiel		6 914	24,1 %	6 154	24,1 %	6 746	23,7 %	6 378	23,8 %
55 ans ou plus	Femme	1 877	6,5 %	1 901	7,4 %	2 179	7,7 %	2 153	8,0 %
	Homme	3 125	10,9 %	2 713	10,6 %	3 107	10,9 %	3 207	12,0 %
Total partiel		5 002	17,4 %	4 614	18,1 %	5 286	18,6 %	5 360	20,0 %
Total	Femme	11 732	40,8 %	10 908	42,7 %	12 008	42,2 %	10 856	40,5 %
	Homme	17 006	59,2 %	14 644	57,3 %	16 458	57,8 %	15 958	59,5 %
Total		28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %
Âge moyen	Femme	41 ans		41 ans		42 ans		42 ans	
	Homme	41 ans		41 ans		41 ans		42 ans	

4.3.1 Proportion des travailleurs couverts ETC* selon l'âge et le sexe, 2022



4.3.2 Proportion de lésions avec TMS selon l'âge et le sexe, 2022



* ETC : équivalent à temps complet. Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

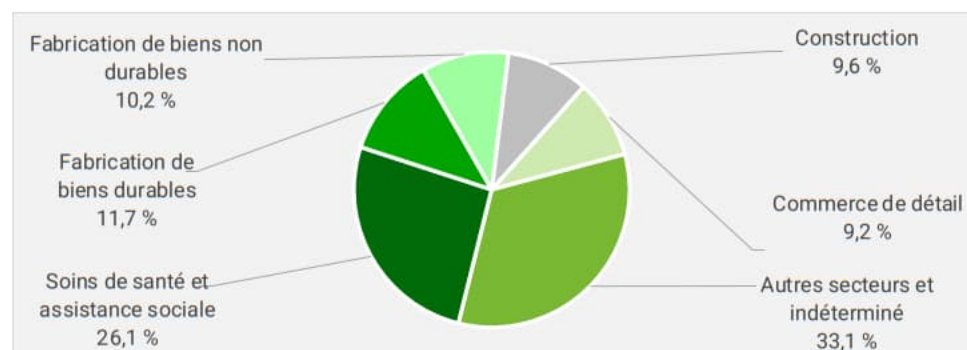
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

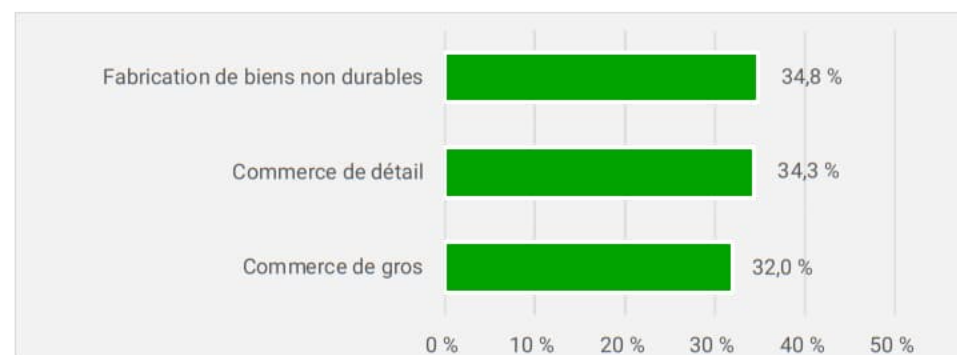
4.4 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le secteur d'activité économique et l'année d'inscription de la lésion

Secteur	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Soins de santé et assistance sociale	7 553	26,3 %	7 053	27,6 %	8 067	28,3 %	7 004	26,1 %
2. Fabrication de biens durables	3 353	11,7 %	2 900	11,3 %	3 193	11,2 %	3 147	11,7 %
3. Fabrication de biens non durables	2 992	10,4 %	2 767	10,8 %	2 918	10,3 %	2 741	10,2 %
4. Construction	2 073	7,2 %	2 056	8,0 %	2 553	9,0 %	2 583	9,6 %
5. Commerce de détail	2 720	9,5 %	2 526	9,9 %	2 748	9,7 %	2 475	9,2 %
Autres secteurs	10 047	35,0 %	8 250	32,3 %	8 987	31,6 %	8 864	33,1 %
• Transport et entreposage	1 518	5,3 %	1 325	5,2 %	1 424	5,0 %	1 452	5,4 %
• Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	1 411	4,9 %	1 181	4,6 %	1 303	4,6 %	1 317	4,9 %
• Administrations publiques	1 222	4,3 %	1 112	4,4 %	1 216	4,3 %	1 175	4,4 %
• Commerce de gros	1 168	4,1 %	1 047	4,1 %	1 118	3,9 %	1 006	3,8 %
• Services d'enseignement	817	2,8 %	653	2,6 %	826	2,9 %	778	2,9 %
• Autres services	866	3,0 %	688	2,7 %	721	2,5 %	683	2,5 %
• Hébergement et services de restauration	901	3,1 %	503	2,0 %	479	1,7 %	566	2,1 %
• Information, culture et loisirs	464	1,6 %	191	0,7 %	193	0,7 %	253	0,9 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	227	0,8 %	216	0,8 %	238	0,8 %	241	0,9 %
• Agriculture	233	0,8 %	202	0,8 %	213	0,7 %	207	0,8 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	196	0,7 %	171	0,7 %	183	0,6 %	189	0,7 %
• Services immobiliers et services de location et de location à bail	140	0,5 %	111	0,4 %	105	0,4 %	97	0,4 %
• Services publics	86	0,3 %	78	0,3 %	115	0,4 %	92	0,3 %
• Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	51	0,2 %	50	0,2 %	82	0,3 %	50	0,2 %
• Finance et assurances	48	0,2 %	48	0,2 %	40	0,1 %	43	0,2 %
• Pêche, chasse et piégeage	4	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %	2	0,0 %
• Indéterminé	695	2,4 %	670	2,6 %	729	2,6 %	713	2,7 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

4.4.1 Les cinq principaux secteurs ayant les lésions avec TMS les plus fréquentes, 2022



4.4.2 Les trois secteurs ayant les taux de lésions TMS les plus élevés, 2022



4. Portrait statistique des lésions avec TMS

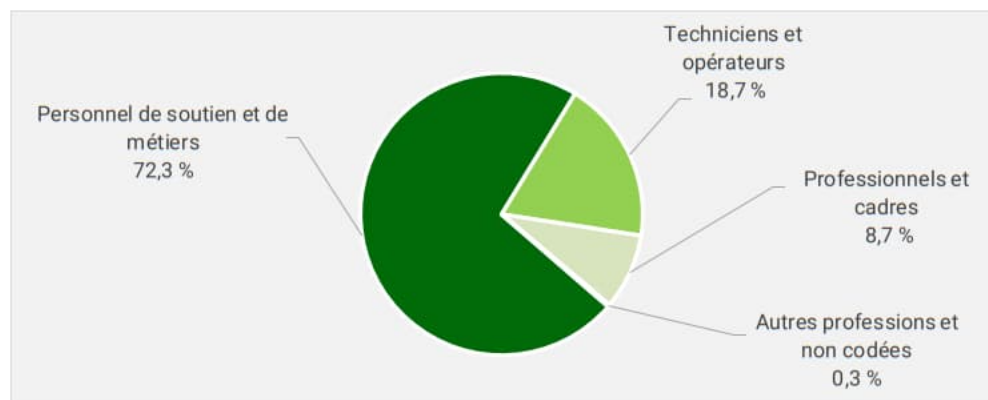
Période 2019-2022

4.5 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la profession et l'année d'inscription de la lésion

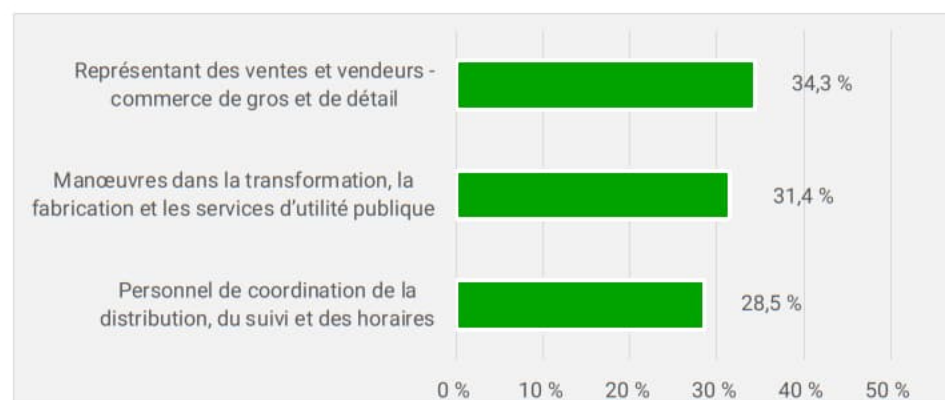
Profession	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Personnel de soutien et de métiers	19 897	69,2 %	17 048	66,7 %	20 415	71,7 %	19 396	72,3 %
• Personnel de soutien des services de santé	3 936	13,7 %	3 673	14,4 %	4 726	16,6 %	4 051	15,1 %
• Personnel d'installation, de réparation et d'entretien et manutentionnaires	2 861	10,0 %	2 181	8,5 %	3 754	13,2 %	3 477	13,0 %
• Personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries	2 246	7,8 %	2 164	8,5 %	2 529	8,9 %	2 423	9,0 %
• Personnel de soutien en service et autre personnel de service	1 864	6,5 %	1 602	6,3 %	1 937	6,8 %	1 863	6,9 %
• Personnel de coordination de la distribution, du suivi et des horaires	1 336	4,6 %	1 410	5,5 %	1 989	7,0 %	1 675	6,2 %
• Personnel de métiers d'entretien et d'opération d'équipement	1 008	3,5 %	1 031	4,0 %	1 308	4,6 %	1 169	4,4 %
• Personnel de soutien des métiers, manœuvres et aides d'entreprise en construction	1 854	6,5 %	1 409	5,5 %	632	2,2 %	1 043	3,9 %
• Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	1 267	4,4 %	731	2,9 %	762	2,7 %	822	3,1 %
• Représentant des ventes et vendeurs - commerce de gros et de détail	706	2,5 %	528	2,1 %	641	2,3 %	702	2,6 %
• Autres	2 819	9,8 %	2 319	9,1 %	2 137	7,5 %	2 171	8,1 %
2. Techniciens et opérateurs	5 291	18,4 %	5 086	19,9 %	5 311	18,7 %	5 016	18,7 %
• Personnel en opération d'équipement de transport et de machinerie lourde	1 815	6,3 %	1 684	6,6 %	1 743	6,1 %	1 758	6,6 %
• Opérateurs de machinerie reliée à la transformation et à la fabrication	1 339	4,7 %	1 417	5,5 %	1 485	5,2 %	1 339	5,0 %
• Personnel technique des soins de santé	903	3,1 %	789	3,1 %	736	2,6 %	548	2,0 %
• Autres	1 234	4,3 %	1 196	4,7 %	1 347	4,7 %	1 371	5,1 %
3. Professionnels et cadres	2 379	8,3 %	2 122	8,3 %	2 648	9,3 %	2 329	8,7 %
• Personnel professionnel en services d'enseignement	704	2,4 %	492	1,9 %	759	2,7 %	704	2,6 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	676	2,4 %	705	2,8 %	653	2,3 %	546	2,0 %
• Cadres intermédiaires dans le commerce et des services à la clientèle	198	0,7 %	232	0,9 %	264	0,9 %	228	0,9 %
• Autres	801	2,8 %	693	2,7 %	972	3,4 %	851	3,2 %
Autres professions et non codées	1 171	4,1 %	1 296	5,1 %	92	0,3 %	73	0,3 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

¹En 2023, la CNESST a implanté la CNP 2016 en remplacement de la CCDP 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. Aux fins de présentation, tous les codes sont convertis à la classification CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

4.5.1 Les lésions avec TMS selon les regroupements de professions, 2022



4.5.2 Les trois professions ayant le taux de lésions TMS le plus élevé, 2022



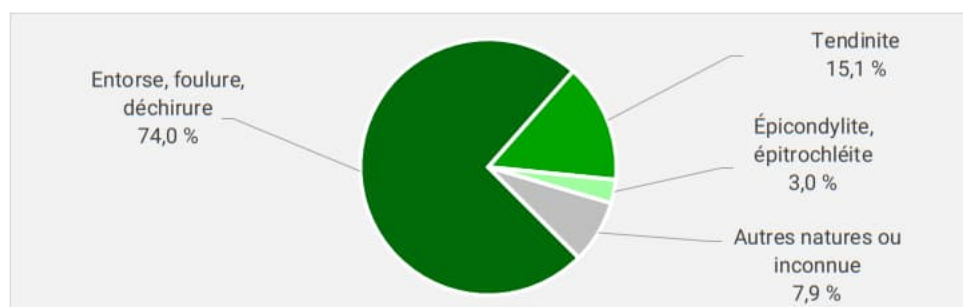
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

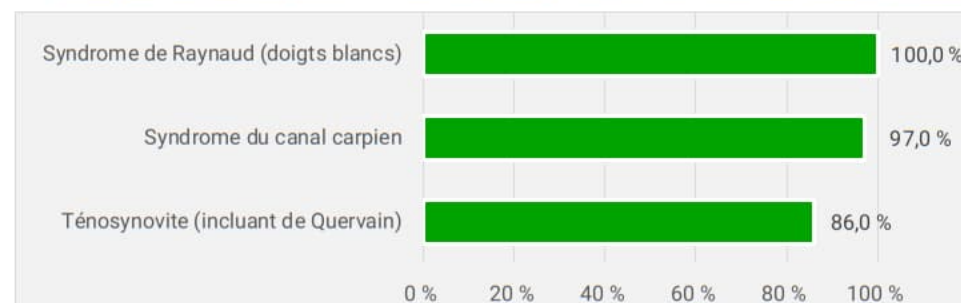
4.6 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

Nature de la lésion	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	22 125	77,0 %	19 002	74,4 %	21 362	75,0 %	19 849	74,0 %
2. Tendinite	4 381	15,2 %	4 185	16,4 %	3 964	13,9 %	4 037	15,1 %
3. Épicondylite, épitrochléite	745	2,6 %	694	2,7 %	800	2,8 %	798	3,0 %
Autres natures	1 487	5,2 %	1 671	6,5 %	2 340	8,2 %	2 130	7,9 %
• Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	144	0,5 %	216	0,8 %	659	2,3 %	576	2,1 %
• Lombalgie, lumbago	96	0,3 %	120	0,5 %	194	0,7 %	221	0,8 %
• Bursite	249	0,9 %	213	0,8 %	231	0,8 %	216	0,8 %
• Sciatgie, lombo-sciatgie	96	0,3 %	119	0,5 %	150	0,5 %	188	0,7 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	134	0,5 %	168	0,7 %	153	0,5 %	178	0,7 %
• Douleur	75	0,3 %	69	0,3 %	116	0,4 %	134	0,5 %
• Syndrome du canal carpien	143	0,5 %	157	0,6 %	95	0,3 %	128	0,5 %
• Hernie discale	161	0,6 %	112	0,4 %	127	0,4 %	113	0,4 %
• Spasmes	21	0,1 %	45	0,2 %	53	0,2 %	51	0,2 %
• Capsulite	41	0,1 %	46	0,2 %	44	0,2 %	39	0,1 %
• DIM (dérangement intervertébral mineur)	90	0,3 %	98	0,4 %	105	0,4 %	38	0,1 %
• Cervicalgie	10	0,0 %	32	0,1 %	41	0,1 %	32	0,1 %
• Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	34	0,1 %	32	0,1 %	63	0,2 %	32	0,1 %
• Dorsalgie	20	0,1 %	25	0,1 %	21	0,1 %	22	0,1 %
• Synovite	31	0,1 %	28	0,1 %	28	0,1 %	22	0,1 %
• Syndrome de la coiffe des rotateurs	29	0,1 %	36	0,1 %	22	0,1 %	12	0,0 %
• Myosite	8	0,0 %	12	0,0 %	22	0,1 %	7	0,0 %
• Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	14	0,0 %	10	0,0 %	2	0,0 %	7	0,0 %
• Myalgie, fibromyalgie	6	0,0 %	4	0,0 %	10	0,0 %	5	0,0 %
• Autres natures ou inconnue	85	0,3 %	129	0,5 %	204	0,7 %	109	0,4 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

4.6.1 Les trois natures de lésions avec TMS les plus fréquentes, 2022



4.6.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon la nature de la lésion, 2022



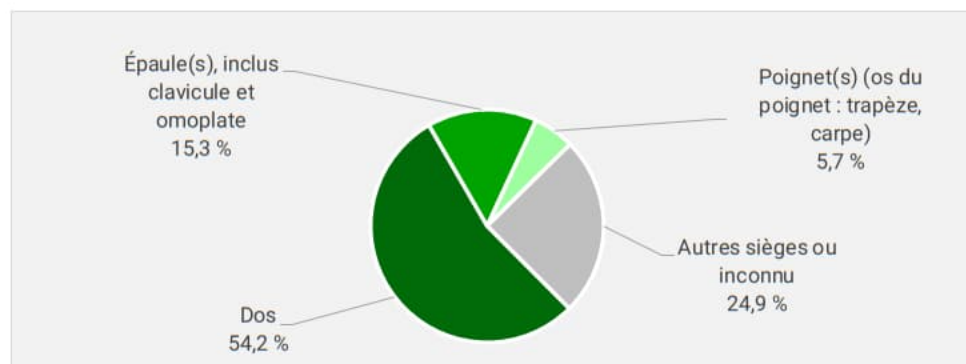
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

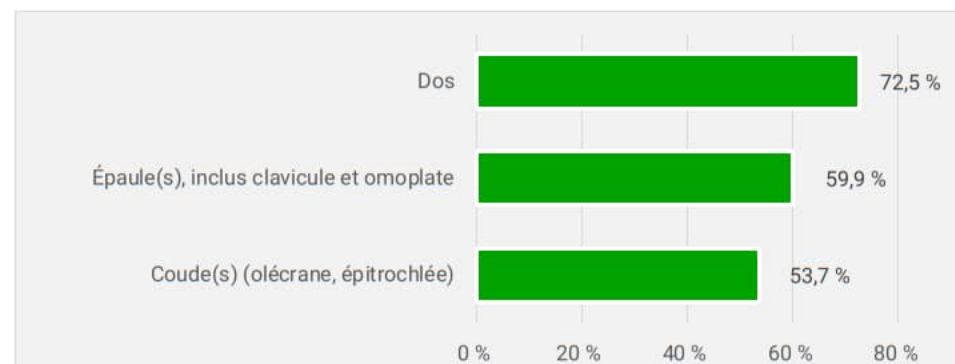
4.7 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le siège et l'année d'inscription de la lésion

Siège de la lésion	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Dos	16 066	55,9 %	13 925	54,5 %	15 942	56,0 %	14 521	54,2 %
2. Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	4 431	15,4 %	4 115	16,1 %	4 386	15,4 %	4 093	15,3 %
3. Poignet(s) (os du poignet : trapèze, carpe)	1 597	5,6 %	1 479	5,8 %	1 591	5,6 %	1 526	5,7 %
Autres sièges	6 644	23,1 %	6 033	23,6 %	6 547	23,0 %	6 674	24,9 %
• Sièges multiples	1 211	4,2 %	1 017	4,0 %	704	2,5 %	1 138	4,2 %
• Coude(s) (olécrane, épitrochlée)	979	3,4 %	865	3,4 %	1 078	3,8 %	1 013	3,8 %
• Autres parties membres supérieurs	982	3,4 %	909	3,6 %	927	3,3 %	958	3,6 %
• Cou et région cervicale	1 115	3,9 %	905	3,5 %	1 209	4,2 %	915	3,4 %
• Main(s), doigt(s), pouces(s)	667	2,3 %	643	2,5 %	754	2,6 %	734	2,7 %
• Genou(x) (rotule, ménisque...)	602	2,1 %	723	2,8 %	716	2,5 %	694	2,6 %
• Autres parties des membres inférieurs	518	1,8 %	519	2,0 %	630	2,2 %	667	2,5 %
• Tronc, sauf dos	497	1,7 %	445	1,7 %	523	1,8 %	550	2,1 %
• Autres sièges ou inconnu	73	0,3 %	7	0,0 %	6	0,0 %	5	0,0 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

4.7.1 Les trois sièges de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022



4.7.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon le siège de la lésion, 2022



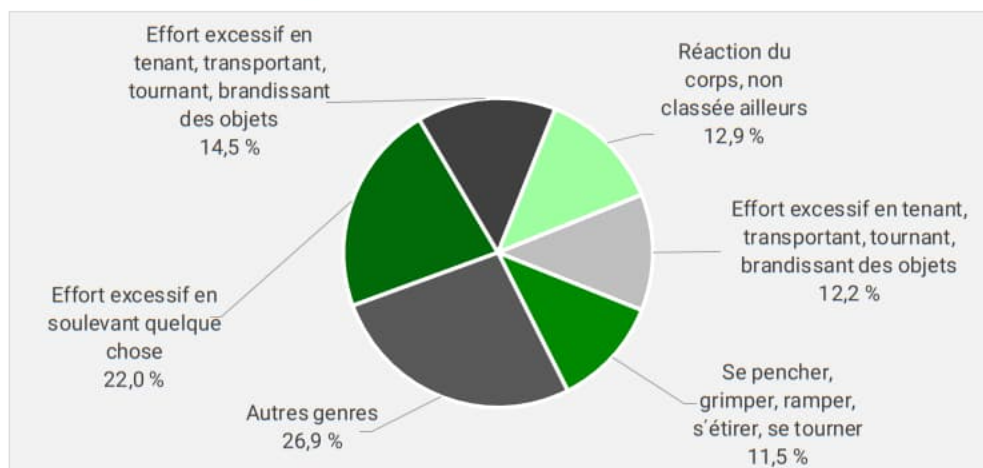
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

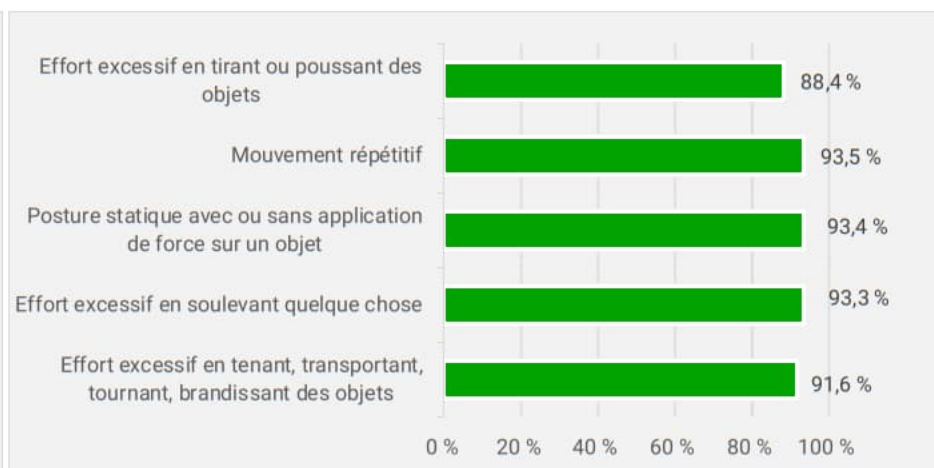
4.8 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	28 419	98,9 %	25 116	98,3 %	27 970	98,3 %	26 574	99,1 %
1. Effort excessif en soulevant quelque chose	6 745	23,5 %	5 750	22,5 %	6 087	21,4 %	5 909	22,0 %
2. Effort excessif, non classé ailleurs	2 161	7,5 %	2 413	9,4 %	2 759	9,7 %	3 898	14,5 %
3. Réaction du corps, non classée ailleurs	3 979	13,8 %	2 132	8,3 %	1 096	3,9 %	3 450	12,9 %
4. Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	3 380	11,8 %	4 115	16,1 %	4 113	14,4 %	3 267	12,2 %
5. Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 834	9,9 %	2 284	8,9 %	2 684	9,4 %	3 084	11,5 %
Autres genres	9 320	32,4 %	8 422	33,0 %	11 231	39,5 %	6 966	26,0 %
• Mouvement répétitif	1 509	5,3 %	1 940	7,6 %	1 789	6,3 %	2 030	7,6 %
• Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 936	6,7 %	1 855	7,3 %	2 481	8,7 %	1 958	7,3 %
• Réaction du corps, non précisée	1 401	4,9 %	846	3,3 %	3 357	11,8 %	816	3,0 %
• Effort excessif, non précisé	1 108	3,9 %	910	3,6 %	1 022	3,6 %	226	0,8 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	351	1,2 %	161	0,6 %	244	0,9 %	156	0,6 %
• Effort excessif en lançant des objets	47	0,2 %	75	0,3 %	95	0,3 %	91	0,3 %
• Marcher, sans autre incident	59	0,2 %	46	0,2 %	120	0,4 %	67	0,2 %
• Courir, sans autre incident	19	0,1 %	17	0,1 %	41	0,1 %	8	0,0 %
• Autres réactions du corps et efforts	2 890	10,1 %	2 572	10,1 %	2 082	7,3 %	1 614	6,0 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	319	1,1 %	435	1,7 %	492	1,7 %	238	0,9 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	72	0,3 %	127	0,5 %	241	0,8 %	133	0,5 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	60	0,2 %	181	0,7 %	185	0,6 %	86	0,3 %
Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	187	0,7 %	127	0,5 %	66	0,2 %	19	0,1 %
Autres genres	0	0,0 %	1	0,0 %	4	0,0 %	2	0,0 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

4.8.1 Les cinq genres de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022



4.8.2 Les cinq taux de lésions TMS les plus élevés selon le genre de la lésion, 2022



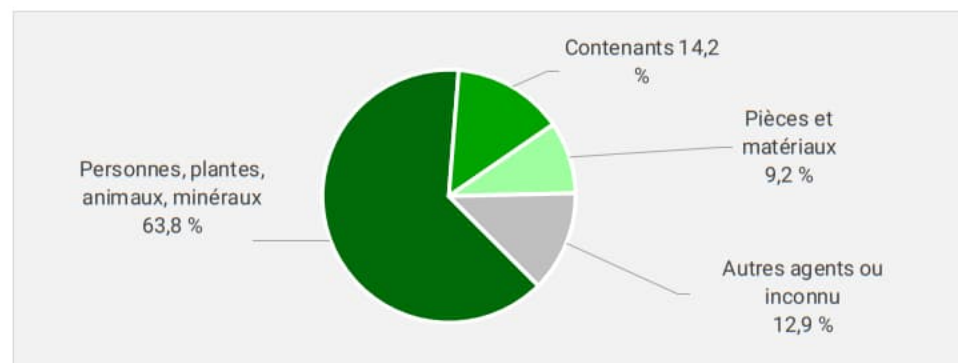
4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

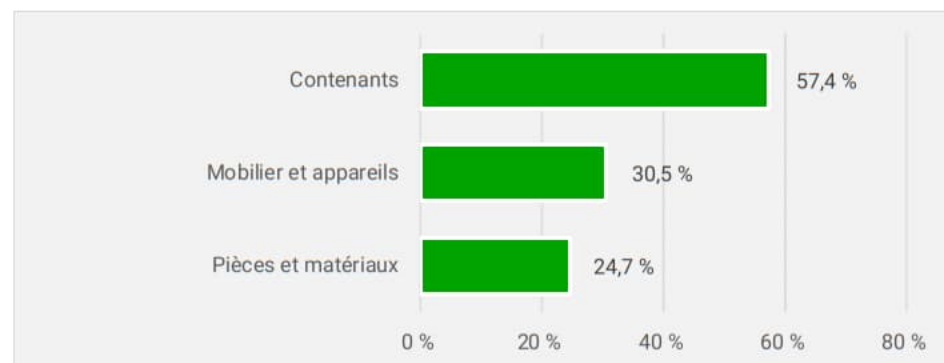
4.9 Nombre et proportion de lésions avec TMS selon l'agent causal et l'année d'inscription de la lésion

Agent causal de la lésion	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Personnes, plantes, animaux, minéraux	20 943	72,9 %	17 601	68,9 %	17 904	62,9 %	17 094	63,8 %
2. Contenants	3 038	10,6 %	2 938	11,5 %	4 054	14,2 %	3 795	14,2 %
3. Pièces et matériaux	1 391	4,8 %	1 591	6,2 %	2 513	8,8 %	2 473	9,2 %
Autres agents causals	3 366	11,7 %	3 422	13,4 %	3 995	14,0 %	3 452	12,9 %
• Outils, instruments et équipement	699	2,4 %	708	2,8 %	1 024	3,6 %	824	3,1 %
• Mobilier et appareils	557	1,9 %	510	2,0 %	686	2,4 %	693	2,6 %
• Structures et surfaces	380	1,3 %	366	1,4 %	605	2,1 %	537	2,0 %
• Véhicules	388	1,4 %	391	1,5 %	572	2,0 %	486	1,8 %
• Machinerie	325	1,1 %	346	1,4 %	538	1,9 %	459	1,7 %
• Produits et composés chimiques	25	0,1 %	31	0,1 %	26	0,1 %	26	0,1 %
• Autres agents ou inconnu	992	3,5 %	1 070	4,2 %	544	1,9 %	427	1,6 %
Total	28 738	100,0 %	25 552	100,0 %	28 466	100,0 %	26 814	100,0 %

4.9.1 Les trois agents causals de lésions avec TMS les plus fréquents, 2022



4.9.2 Les trois taux de lésions TMS les plus élevés selon l'agent causal de la lésion, 2022



4. Portrait statistique des lésions avec TMS

Période 2019-2022

4.10 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec TMS selon l'année de la décision de capacité de travail

		2019	2020	2021	2022	2019-2022	
Durée moyenne		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart	Variation
Femmes	24 ans et moins	69,8	59,4	65,1	85,0	15,2	21,8 %
	25 à 34 ans	84,0	94,7	110,3	114,2	30,2	36,0 %
	35 à 44 ans	121,7	123,6	140,2	146,5	24,8	20,4 %
	45 à 54 ans	143,9	137,4	161,2	184,4	40,5	28,1 %
	55 ans et plus	121,2	128,9	155,3	158,8	37,6	31,0 %
Sous-total		114,1	114,8	133,3	146,3	32,2	28,2 %
Hommes	24 ans et moins	49,3	53,3	61,6	53,2	3,9	7,9 %
	25 à 34 ans	73,3	81,0	92,7	99,1	25,8	35,2 %
	35 à 44 ans	97,3	108,4	111,2	132,6	35,3	36,3 %
	45 à 54 ans	124,7	133,4	154,3	161,7	37,0	29,7 %
	55 ans et plus	126,3	140,7	169,5	166,0	39,7	31,4 %
Sous-total		98,4	108,1	122,7	131,0	32,6	33,1 %
Total	24 ans et moins	57,7	56,0	63,2	66,8	9,1	15,8 %
	25 à 34 ans	77,5	86,6	99,7	105,0	27,5	35,5 %
	35 à 44 ans	107,3	114,7	123,2	138,2	30,9	28,8 %
	45 à 54 ans	133,2	135,2	157,5	171,8	38,6	29,0 %
	55 ans et plus	124,4	135,9	163,8	163,1	38,7	31,1 %
Total		104,9	110,9	127,2	137,3	32,4	30,9 %

4.10.1 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec et sans TMS chez les femmes selon l'année de la décision de capacité de travail



4.10.2 Durée moyenne en jours IRR des lésions avec et sans TMS chez les hommes selon l'année de la décision de capacité de travail



5. ANNEXES

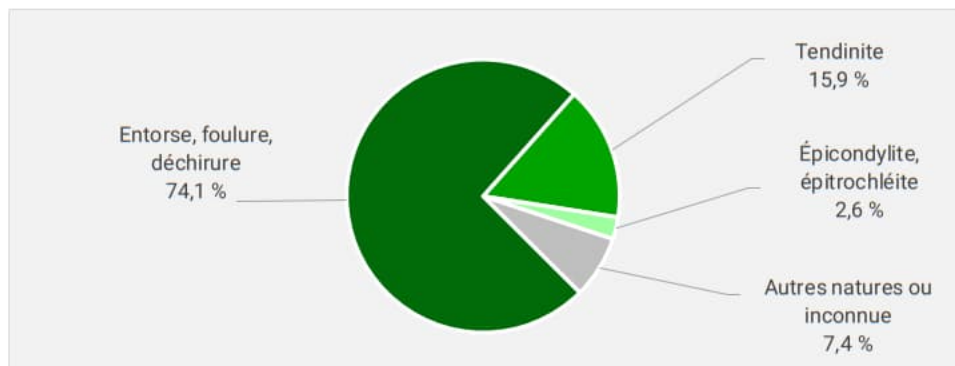
5.1-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	16
5.1-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion	17
5.2-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	18
5.2-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion	19

5.1-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

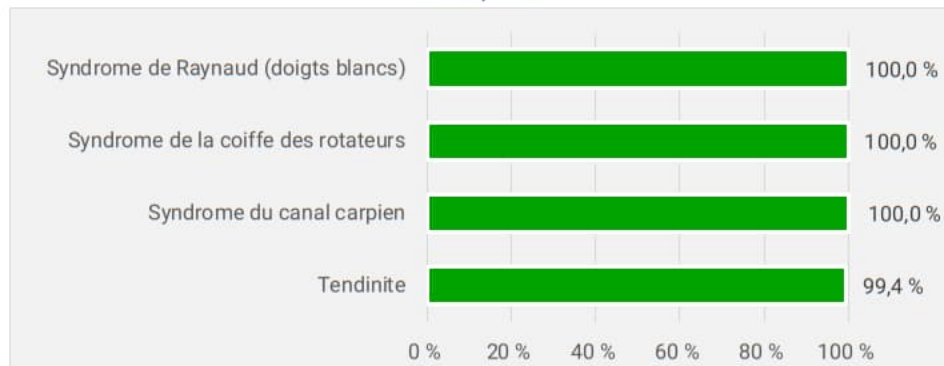
Période 2019-2022

Nature de la lésion	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	9 055	77,2 %	8 136	74,6 %	9 094	75,7 %	8 041	74,1 %
2. Tendinite	1 867	15,9 %	1 862	17,1 %	1 754	14,6 %	1 730	15,9 %
3. Épicondylite, épitrochléite	264	2,3 %	250	2,3 %	278	2,3 %	281	2,6 %
Autres natures	546	4,7 %	660	6,1 %	882	7,3 %	804	7,4 %
• Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	57	0,5 %	69	0,6 %	206	1,7 %	197	1,8 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	66	0,6 %	85	0,8 %	71	0,6 %	96	0,9 %
• Sciatalgie, lombo-sciatalgie	39	0,3 %	42	0,4 %	63	0,5 %	81	0,7 %
• Bursite	88	0,8 %	74	0,7 %	82	0,7 %	79	0,7 %
• Lombalgie, lumbago	27	0,2 %	42	0,4 %	74	0,6 %	68	0,6 %
• Douleur	24	0,2 %	30	0,3 %	49	0,4 %	64	0,6 %
• Syndrome du canal carpien	55	0,5 %	54	0,5 %	35	0,3 %	37	0,3 %
• Hernie discale	40	0,3 %	36	0,3 %	28	0,2 %	31	0,3 %
• Capsulite	25	0,2 %	23	0,2 %	29	0,2 %	24	0,2 %
• Spasmes	7	0,1 %	25	0,2 %	26	0,2 %	19	0,2 %
• DIM (dérangement intervertébral mineur)	41	0,3 %	50	0,5 %	56	0,5 %	17	0,2 %
• Cervicalgie	4	0,0 %	19	0,2 %	23	0,2 %	15	0,1 %
• Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	11	0,1 %	16	0,1 %	30	0,2 %	13	0,1 %
• Dorsalgie	7	0,1 %	11	0,1 %	8	0,1 %	6	0,1 %
• Synovite	9	0,1 %	13	0,1 %	10	0,1 %	5	0,0 %
• Syndrome de la coiffe des rotateurs	10	0,1 %	17	0,2 %	9	0,1 %	5	0,0 %
• Myosite	4	0,0 %	5	0,0 %	10	0,1 %	3	0,0 %
• Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	0	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
• Myalgie, fibromyalgie	2	0,0 %	2	0,0 %	5	0,0 %	1	0,0 %
• Autres natures ou inconnue	30	0,3 %	46	0,4 %	68	0,6 %	42	0,4 %
Total	11 732	100,0 %	10 908	100,0 %	12 008	100,0 %	10 856	100,0 %

Proportion de lésions TMS chez les femmes selon la nature de la lésion, 2022



Les quatre taux de lésions TMS les plus élevés chez les femmes selon la nature de la lésion, 2022

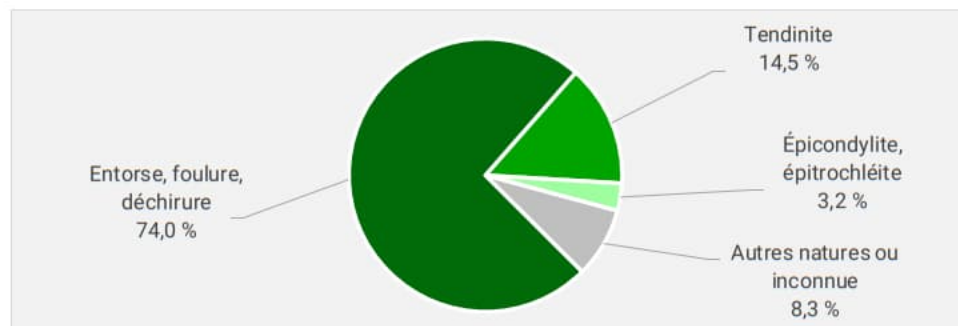


5.1-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon la nature et l'année d'inscription de la lésion

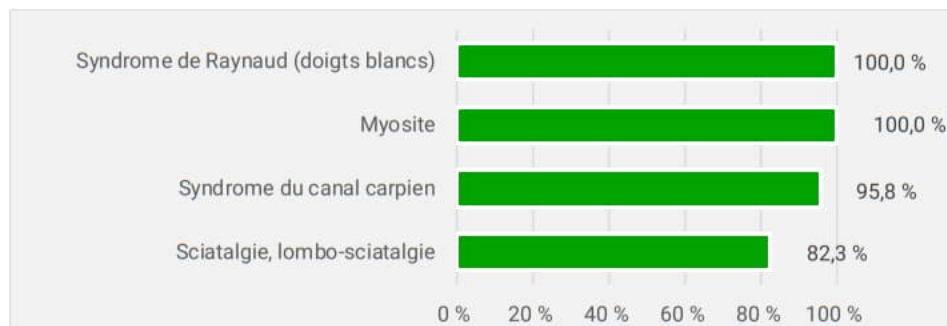
Période 2019-2022

Nature de la lésion	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	13 070	76,9 %	10 866	74,2 %	12 268	74,5 %	11 808	74,0 %
2. Tendinite	2 514	14,8 %	2 323	15,9 %	2 210	13,4 %	2 307	14,5 %
3. Épicondylite, épitrochléite	481	2,8 %	444	3,0 %	522	3,2 %	517	3,2 %
Autres natures	941	5,5 %	1 011	6,9 %	1 458	8,9 %	1 326	8,3 %
• Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	87	0,5 %	147	1,0 %	453	2,8 %	379	2,4 %
• Lombalgie, lumbago	69	0,4 %	78	0,5 %	120	0,7 %	153	1,0 %
• Bursite	161	0,9 %	139	0,9 %	149	0,9 %	137	0,9 %
• Sciatalgie, lombo-sciatalgie	57	0,3 %	77	0,5 %	87	0,5 %	107	0,7 %
• Syndrome du canal carpien	88	0,5 %	103	0,7 %	60	0,4 %	91	0,6 %
• Ténosynovite (incluant de Quervain)	68	0,4 %	83	0,6 %	82	0,5 %	82	0,5 %
• Hernie discale	121	0,7 %	76	0,5 %	99	0,6 %	82	0,5 %
• Douleur	51	0,3 %	39	0,3 %	67	0,4 %	70	0,4 %
• Spasmes	14	0,1 %	20	0,1 %	27	0,2 %	32	0,2 %
• DIM (dérangement intervertébral mineur)	49	0,3 %	48	0,3 %	49	0,3 %	21	0,1 %
• Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	23	0,1 %	16	0,1 %	33	0,2 %	19	0,1 %
• Cervicalgie	6	0,0 %	13	0,1 %	18	0,1 %	17	0,1 %
• Synovite	22	0,1 %	15	0,1 %	18	0,1 %	17	0,1 %
• Dorsalgie	13	0,1 %	14	0,1 %	13	0,1 %	16	0,1 %
• Capsulite	16	0,1 %	23	0,2 %	15	0,1 %	15	0,1 %
• Syndrome de la coiffe des rotateurs	19	0,1 %	19	0,1 %	13	0,1 %	7	0,0 %
• Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	14	0,1 %	9	0,1 %	2	0,0 %	6	0,0 %
• Myosite	4	0,0 %	7	0,0 %	12	0,1 %	4	0,0 %
• Myalgie, fibromyalgie	4	0,0 %	2	0,0 %	5	0,0 %	4	0,0 %
• Autres natures ou inconnue	55	0,3 %	83	0,6 %	136	0,8 %	67	0,4 %
Total	17 006	100,0 %	14 644	100,0 %	16 458	100,0 %	15 958	100,0 %

Proportion de lésions TMS chez les hommes selon la nature de la lésion, 2022



Les quatre taux de lésions TMS les plus élevés chez les hommes selon la nature de la lésion, 2022

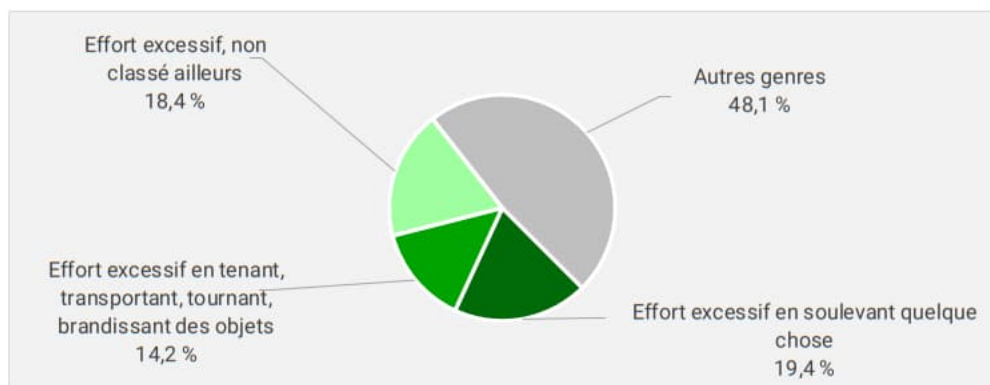


5.2-A Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les femmes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

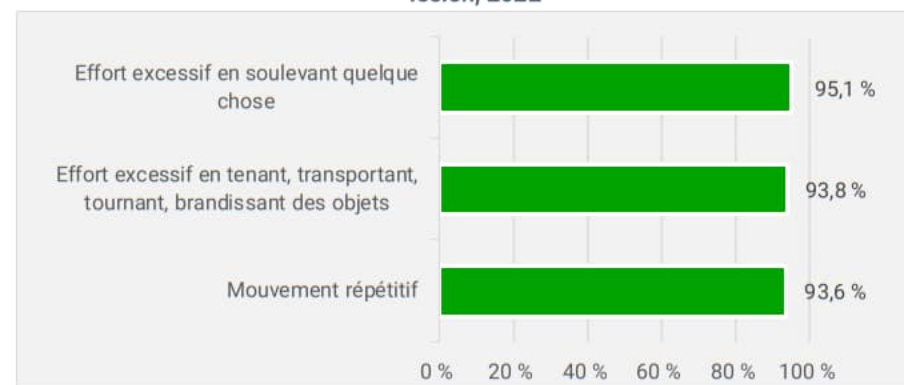
Période 2019-2022

Genre d'accident ou d'exposition	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	11 651	99,3 %	10 794	99,0 %	11 892	99,0 %	10 820	99,7 %
1. Effort excessif en soulevant quelque chose	2 653	22,6 %	2 321	21,3 %	2 462	20,5 %	2 102	19,4 %
2. Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	1 490	12,7 %	1 839	16,9 %	1 971	16,4 %	1 539	14,2 %
3. Effort excessif, non classé ailleurs	1 001	8,5 %	1 240	11,4 %	1 393	11,6 %	1 995	18,4 %
Autres genres	6 507	55,5 %	5 394	49,4 %	6 066	50,5 %	5 184	47,8 %
• Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	1 197	10,2 %	1 018	9,3 %	1 171	9,8 %	1 280	11,8 %
• Réaction du corps, non précisée	1 628	13,9 %	890	8,2 %	428	3,6 %	1 220	11,2 %
• Effort excessif en tirant ou poussant des objets	597	5,1 %	866	7,9 %	809	6,7 %	827	7,6 %
• Mouvement répétitif	668	5,7 %	649	5,9 %	972	8,1 %	720	6,6 %
• Autres réactions du corps et efforts	1 186	10,1 %	1 094	10,0 %	758	6,3 %	633	5,8 %
• Réaction du corps, non classée ailleurs	571	4,9 %	355	3,3 %	1 314	10,9 %	325	3,0 %
• Effort excessif, non précisé	443	3,8 %	399	3,7 %	436	3,6 %	78	0,7 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	177	1,5 %	70	0,6 %	83	0,7 %	50	0,5 %
• Marcher, sans autre incident	12	0,1 %	18	0,2 %	32	0,3 %	24	0,2 %
• Effort excessif en lançant des objets	20	0,2 %	24	0,2 %	46	0,4 %	23	0,2 %
• Courir, sans autre incident	8	0,1 %	11	0,1 %	17	0,1 %	4	0,0 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	81	0,7 %	113	1,0 %	116	1,0 %	35	0,3 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	13	0,1 %	25	0,2 %	46	0,4 %	20	0,2 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	10	0,1 %	49	0,4 %	43	0,4 %	12	0,1 %
Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	58	0,5 %	39	0,4 %	27	0,2 %	3	0,0 %
Autres genres	0	0,0 %	1	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
Total	11 732	100,0 %	10 908	100,0 %	12 008	100,0 %	10 856	100,0 %

Proportion de lésions TMS chez les femmes selon le genre de lésion, 2022



Les trois taux de lésions TMS les plus élevés chez les femmes selon le genre de lésion, 2022

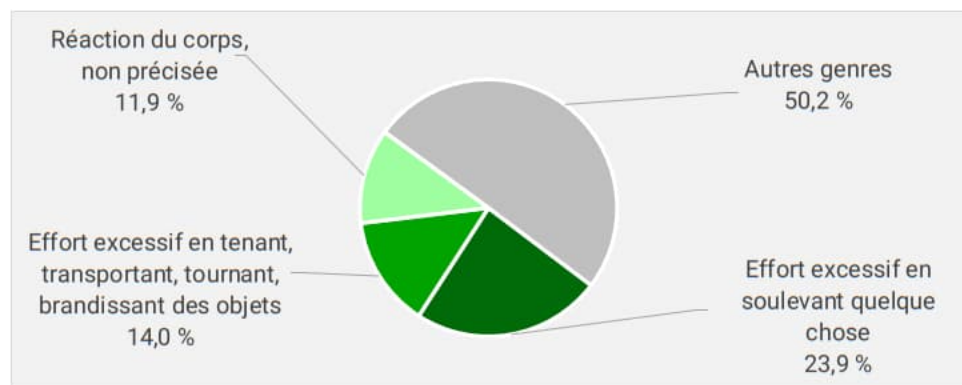


5.2-B Nombre et proportion de lésions avec TMS chez les hommes selon le genre et l'année d'inscription de la lésion

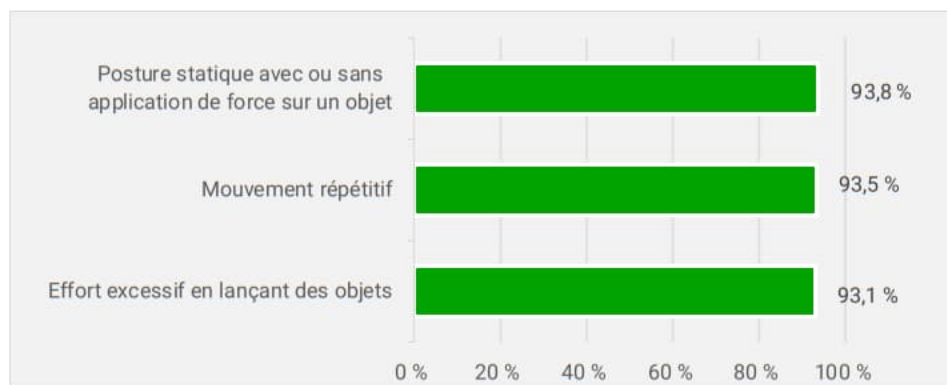
Période 2019-2022

Genre d'accident ou d'exposition	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réactions du corps et efforts	16 768	98,6 %	14 322	97,8 %	16 078	97,7 %	15 754	98,7 %
1. Effort excessif en soulevant quelque chose	4 092	24,1 %	3 429	23,4 %	3 625	22,0 %	3 807	23,9 %
2. Réaction du corps, non classée ailleurs	2 351	13,8 %	1 242	8,5 %	668	4,1 %	2 230	14,0 %
3. Effort excessif, non classé ailleurs	1 160	6,8 %	1 173	8,0 %	1 366	8,3 %	1 903	11,9 %
Autres genres	9 165	53,9 %	8 478	57,9 %	10 419	63,3 %	7 814	49,0 %
• Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	1 637	9,6 %	1 266	8,6 %	1 513	9,2 %	1 804	11,3 %
• Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant des objets	1 890	11,1 %	2 276	15,5 %	2 142	13,0 %	1 728	10,8 %
• Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 268	7,5 %	1 206	8,2 %	1 509	9,2 %	1 238	7,8 %
• Mouvement répétitif	912	5,4 %	1 074	7,3 %	980	6,0 %	1 203	7,5 %
• Réaction du corps non précisée	830	4,9 %	491	3,4 %	2 043	12,4 %	491	3,1 %
• Effort excessif, non précisé	665	3,9 %	511	3,5 %	586	3,6 %	148	0,9 %
• Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	174	1,0 %	91	0,6 %	161	1,0 %	106	0,7 %
• Effort excessif en lançant des objets	35	0,2 %	57	0,4 %	63	0,4 %	67	0,4 %
• Marcher, sans autre incident	39	0,2 %	22	0,2 %	74	0,4 %	44	0,3 %
• Courir, sans autre incident	11	0,1 %	6	0,0 %	24	0,1 %	4	0,0 %
• Autres réactions du corps et efforts	1 704	10,0 %	1 478	10,1 %	1 324	8,0 %	981	6,1 %
Contacts avec des objets ou de l'équipement	238	1,4 %	322	2,2 %	376	2,3 %	203	1,3 %
1. Frottement, abrasion ou secousse par vibration	59	0,3 %	102	0,7 %	195	1,2 %	113	0,7 %
2. Frottement ou abrasion par friction ou pression	50	0,3 %	132	0,9 %	142	0,9 %	74	0,5 %
Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	129	0,8 %	88	0,6 %	39	0,2 %	16	0,1 %
Autres genres	0	0,0 %	0	0,0 %	4	0,0 %	1	0,0 %
Total	17 006	100,0 %	14 644	100,0 %	16 458	100,0 %	15 958	100,0 %

Proportion de lésions TMS chez les hommes selon le genre de lésion, 2022



Les trois taux de lésions TMS les plus élevés chez les hommes selon le genre de lésion,





Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808



**Statistiques sur
les lésions
attribuables aux
troubles
musculosquelettiques
(TMS)
en milieu
de travail**

2015-2018

Ce document a été préparé par la Direction de la statistique et de l'information de gestion,
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Directeur de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin

Responsable du projet et réalisation

Pascal Gélinas

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Dominic Thériault

Thomas Baillargeon

Sylvie Longchamps

Conception de la page couverture

Direction générale des communications

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN: 978-2-550-84207-1 (PDF)

Octobre 2019

www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	3
2. Population étudiée	4
3. Faits saillants	5
4. Portrait statistique des lésions acceptées attribuables aux TMS	6
4.1 Nombre et % des dossiers ouverts et acceptés, selon l'indicateur de lésion TMS et l'année d'inscription du dossier	6
4.2 Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le secteur SCIAN et l'année d'inscription du dossier	7
4.3 Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la profession et l'année d'inscription du dossier	8
4.4A - Nombre et % de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion, le sexe et l'année d'inscription du dossier	9
4.4B - Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion, le sexe et l'année d'inscription du dossier	10
4.5 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature de la lésion et l'année d'inscription du dossier	11
4.6 Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le siège de la lésion et l'année d'inscription du dossier	12
4.7 Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature et le siège de la lésion	13
4.8 Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année d'inscription du dossier	17
4.9 Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier	18
4.10 Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier	19
5. Annexes	23

1. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables aux troubles musculosquelettiques (TMS) en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CNESST.

Sur le plan médical, ces lésions sont des atteintes inflammatoires ou dégénératives aux structures musculosquelettiques, causées par une sursollicitation articulaire (application d'une force excessive, répétitive ou continue, parfois combinée à une posture contraignante, à l'exposition aux vibrations ou au froid).

En 2011, une façon commune d'extraire les données sur les lésions de type TMS a été adoptée par la CSST, l'IRSST et l'Institut national de santé publique du Québec, afin de faciliter la cohérence et l'interprétation des données tirées des banques informationnelles de la CNESST.

Ainsi sur le plan statistique, les lésions de type TMS sont identifiées par la combinaison des trois variables descriptives que sont la nature de la lésion (diagnostic médical), le siège de la lésion et le genre d'accident ou d'exposition (circonstances de survenue de la lésion). Les combinaisons de ces 3 variables descriptives utilisées pour identifier les lésions TMS sont présentées dans l'annexe.

Dans ce contexte, tous les diagnostics d'atteinte au système musculosquelettique sont retenus, pourvu que les atteintes soient d'origine professionnelle et non traumatique, à tous les sièges correspondant aux structures musculosquelettiques de la région cervicale, du dos (rachis), du tronc, des membres supérieurs et inférieurs, ainsi que de l'appareil circulatoire et du système nerveux. Les circonstances de l'accident s'appliquent ici aux facteurs de risques des TMS, soit la force appliquée, la répétition des mouvements, les postures contraignantes, les postures statiques, les vibrations et le froid. Ce dernier critère permet d'exclure les lésions TMS causées par un traumatisme sans lien avec les processus lésionnels typiques des TMS (chute, agression, « frappé par », accident routier, etc.).

2. Population étudiée

Les données de la présente publication portent sur les dossiers de lésions attribuables aux TMS en milieu de travail ouverts pour les années 2015 à 2018. Cette publication traite du nombre de dossiers, des variables descriptives de la lésion et des données socio-économiques liées aux travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement.

Plus particulièrement, cette publication porte sur les dossiers ouverts entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années présentées et acceptés au 1^{er} mars de l'année suivant l'année d'inscription. Les informations reflètent l'image des fichiers informatiques au 1^{er} mars suivant l'année d'inscription. Cependant, les informations relatives aux variables descriptives de la lésion (nature, siège, genre d'accident ou d'exposition, agent causal et profession), pour 2015 et 2016, présentent l'image des fichiers informatiques au 31 décembre de l'année suivant l'année de référence. Pour les années 2017 et 2018, les informations relatives aux variables descriptives reflètent l'image au 1^{er} mars suivant l'année de référence. Ainsi, ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CNESST à ces dates de référence.

Les lésions acceptées correspondent aux dossiers ouverts entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année visée, pour lesquels, au 1^{er} mars de l'année suivante, la dernière décision est « demande d'indemnisation acceptée » ou dossiers avec frais seulement.

Note : tenant compte de l'année d'inscription du dossier, la fréquence relative représente le calcul du quotient du nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés selon certaines catégories (le secteur SCIAN, la profession, l'âge et le sexe, la nature, le siège, le genre d'accident ou d'exposition et l'agent causal), par rapport à l'ensemble des dossiers de lésions ouverts et acceptés pour ces mêmes catégories.

3. Faits saillants

Entre les années 2015 et 2018, le nombre de lésions de type TMS est en hausse de 10,4 %, passant de 25 559 lésions à 28 225 lésions. Toutefois, dans l'ensemble des dossiers de lésions ouverts et acceptés, la proportion des lésions de type TMS est passée de 29,2 % à 27,3 %, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage **(tableau 4.1)**

Pour l'année 2018, près de 50 % des lésions de type TMS sont associées à l'un ou l'autre des secteurs SCIAN suivants : a) Soins de santé et assistance sociale (27,3 %), b) Fabrication de biens durables (11,5 %) et c) Fabrication de biens non durables (10,2 %) **(tableau 4.2)**

Entre 2015 et 2018, le nombre de lésions de type TMS observées chez les travailleurs de 55 ans et plus s'accroît de 1 070, une augmentation de 28,7% **(tableau 4.4A)**.

Pour l'année 2018, 33,9 % des lésions chez les travailleurs de 35 à 44 ans sont de type TMS. Ce groupe d'âge présente la fréquence relative la plus élevée autant chez les femmes (36,8 %) que chez les hommes (32,0 %) **(tableau 4.4B)**

En 2018, les natures de lésions de type TMS les plus fréquentes sont : *entorse, foulure, déchirure* (21 829), *tendinite* (4 074) et *épicondylite, épitrochléite* (748). Les *entorses, foulures, déchirures* représentent 77,3 % des lésions de type TMS pour la même période **(tableau 4.5)**.

En 2018, trois sièges de lésions cumulent plus de 76 % des lésions de type TMS. Il s'agit du *dos* avec 16 013 (56,7 %), de *l'épaule(s), inclus clavicule et omoplate* avec 4 154 (14,7 %) et du *poignet(s)* avec 1 477 (5,2 %) Depuis 2015, ces trois sièges sont les plus fréquents **(tableau 4.6)**

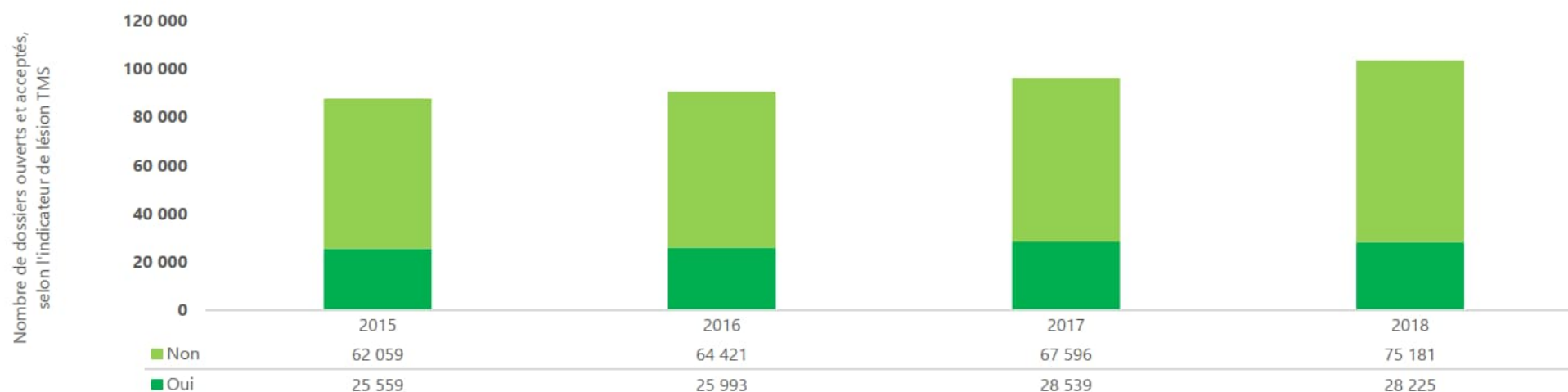
Entre 2015 et 2018, les lésions de type TMS occasionnées par des *efforts excessifs en soulevant quelque chose* et par des *efforts excessifs en tenant, transportant, tournant, et brandissant des objets* ont augmenté respectivement de 13,7 % et 54,2 %. Celles occasionnées par des *réactions du corps, non classées ailleurs* ont, quant à elles, diminué de 6,5 % **(tableau 4.8)**.

Une très grande proportion des dossiers ouverts et acceptés sont de type TMS parmi les lésions dues à une *posture statique avec ou sans application de force sur un objet*, un *mouvement répétitif* et un *effort excessif en soulevant quelque chose* **(graphique 4.8.2)**

4.1 - Nombre et % des dossiers ouverts et acceptés, selon l'indicateur de lésion TMS et l'année d'inscription du dossier

Indicateur de lésion TMS	2015		2016		2017		2018		Variation 2017-2018		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		Écart	Variation
Oui	25 559	29,2%	25 993	28,7%	28 539	29,7%	28 225	27,3%	↘	-314	-1,1%
Non	62 059	70,8%	64 421	71,3%	67 596	70,3%	75 181	72,7%	↗	7 585	11,2%
Total	87 618		90 414		96 135		103 406		↗	7 271	7,6%

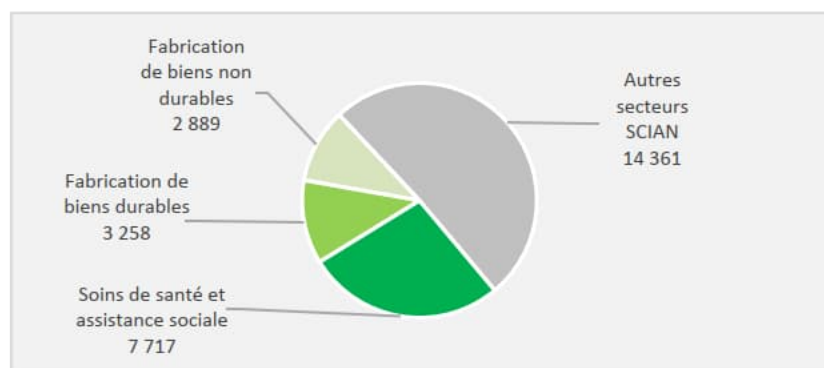
4.1.1 Répartition du nombre de dossiers ouverts et acceptés, selon l'indicateur de lésion TMS et l'année d'inscription du dossier, 2015-2018



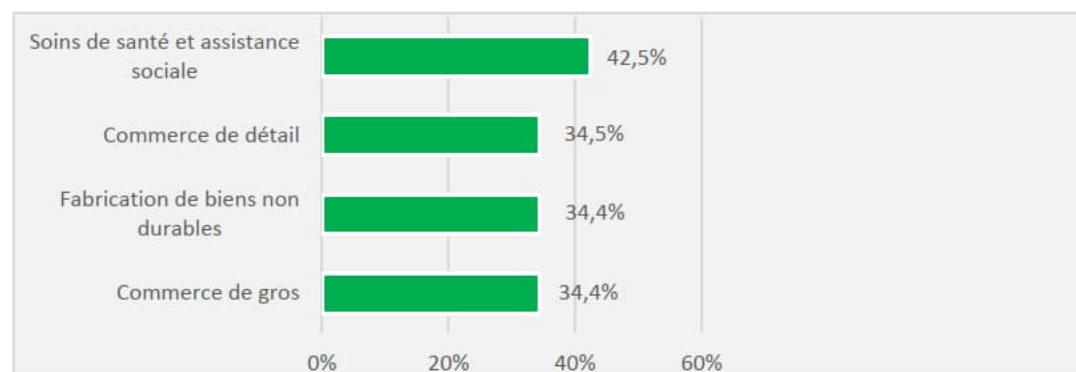
4.2 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le secteur SCIAN et l'année d'inscription du dossier

Secteur SCIAN	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Soins de santé et assistance sociale	7 175	28,1%	7 418	28,5%	7 918	27,7%	7 717	27,3%
2. Fabrication de biens durables	2 901	11,4%	3 010	11,6%	3 170	11,1%	3 258	11,5%
3. Fabrication de biens non durables	2 503	9,8%	2 496	9,6%	2 931	10,3%	2 889	10,2%
* Commerce de détail	2 455	9,6%	2 557	9,8%	2 818	9,9%	2 683	9,5%
* Construction	1 492	5,8%	1 446	5,6%	1 682	5,9%	1 761	6,2%
* Transport et entreposage	1 396	5,5%	1 361	5,2%	1 482	5,2%	1 445	5,1%
* Commerce de gros	1 061	4,2%	1 120	4,3%	1 188	4,2%	1 267	4,5%
* Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	1 074	4,2%	1 125	4,3%	1 277	4,5%	1 200	4,3%
* Administrations publiques	1 217	4,8%	1 166	4,5%	1 256	4,4%	1 199	4,2%
* Hébergement et services de restauration	720	2,8%	717	2,8%	852	3,0%	883	3,1%
* Services d'enseignement	712	2,8%	726	2,8%	788	2,8%	802	2,8%
* Information, culture et loisirs	475	1,9%	485	1,9%	481	1,7%	470	1,7%
* Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	206	0,8%	198	0,8%	236	0,8%	230	0,8%
* Agriculture	162	0,6%	191	0,7%	235	0,8%	227	0,8%
* Services professionnels scientifiques et techniques	176	0,7%	164	0,6%	208	0,7%	191	0,7%
* Services immobiliers et services de location et de location à bail	165	0,6%	170	0,7%	220	0,8%	187	0,7%
* Services publics	94	0,4%	92	0,4%	104	0,4%	104	0,4%
* Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie	61	0,2%	57	0,2%	75	0,3%	57	0,2%
* Finances et assurances	59	0,2%	55	0,2%	69	0,2%	50	0,2%
* Pêche, chasse et piégeage	8	0,0%	7	0,0%	4	0,0%	2	0,0%
* Autres services	861	3,4%	850	3,3%	919	3,2%	975	3,5%
* Indéterminé	586	2,3%	582	2,2%	626	2,2%	628	2,2%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.2.1 Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le secteur SCIAN, 2018



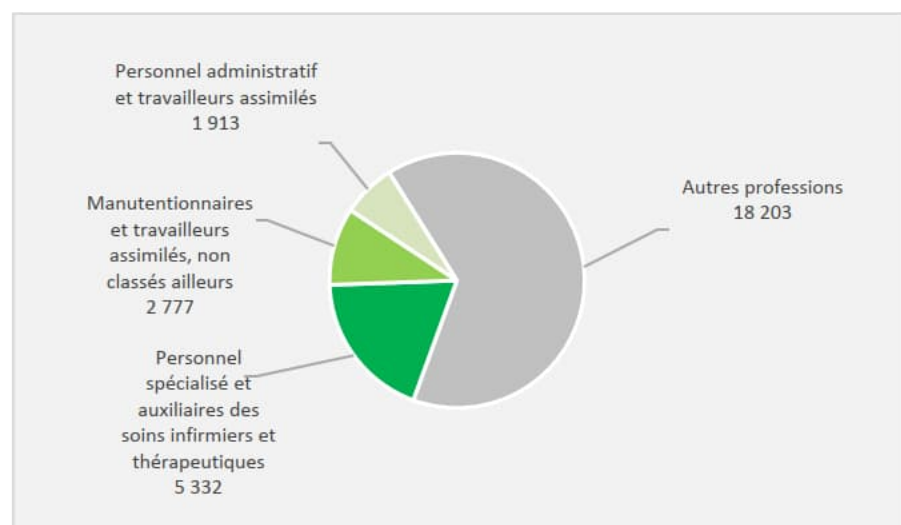
4.2.2 Top 4 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le secteur SCIAN, 2018



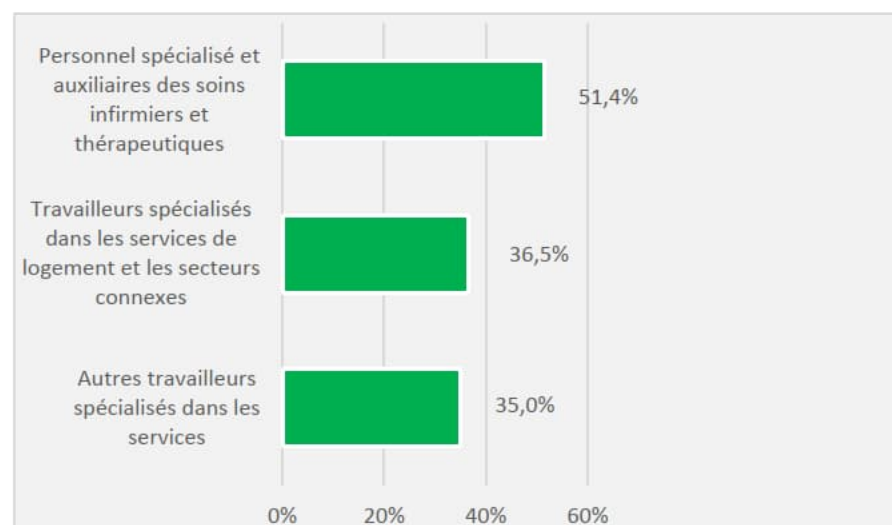
4.3 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la profession et l'année d'inscription du dossier

Profession	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Personnel spécialisé et auxiliaires des soins infirmiers et thérapeutiques	4 577	17,9%	5 112	19,7%	5 346	18,7%	5 332	18,9%
2. Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	2 467	9,7%	2 704	10%	2 947	10,3%	2 777	9,8%
3. Personnel administratif et travailleurs assimilés	1 591	6,2%	1 733	7%	1 929	6,8%	1 913	6,8%
* Travailleurs spécialisés dans la vente	1 570	6,1%	1 634	6%	1 840	6,4%	1 830	6,5%
* Travailleurs du bâtiment	1 489	5,8%	1 496	6%	1 658	5,8%	1 746	6,2%
* Autres travailleurs spécialisés dans les services	985	3,9%	1 045	4%	1 216	4,3%	1 352	4,8%
* Travailleurs des industries de transformation	1 092	4,3%	1 151	4%	1 294	4,5%	1 270	4,5%
* Autres travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	1 070	4,2%	986	4%	1 212	4,2%	1 128	4,0%
* Personnel d'exploitation des transports	1 008	3,9%	967	4%	1 080	3,8%	1 029	3,6%
* Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	766	3,0%	917	4%	893	3,1%	933	3,3%
* Mécaniciens et réparateurs, à l'exception des électriciens	849	3,3%	886	3%	975	3,4%	929	3,3%
* Enseignants et personnel assimilé	843	3,3%	810	3%	928	3,3%	847	3,0%
* Travailleurs spécialisés dans la préparation des aliments et boissons et les services connexes	633	2,5%	676	3%	824	2,9%	809	2,9%
* Travailleurs spécialisés dans les services de logement et les secteurs connexes	672	2,6%	700	3%	866	3,0%	696	2,5%
* Travailleurs spécialisés dans les services de protection	392	1,5%	366	1%	408	1,4%	433	1,5%
* Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	282	1,1%	234	1%	355	1,2%	354	1,3%
* Autre personnel médical	578	2,3%	322	1%	315	1,1%	317	1,1%
* Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	197	0,8%	241	1%	302	1,1%	263	0,9%
* Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	231	0,9%	257	1%	272	1,0%	249	0,9%
* Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	185	0,7%	210	1%	254	0,9%	205	0,7%
* Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	178	0,7%	203	1%	194	0,7%	169	0,6%
* Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	105	0,4%	99	0%	107	0,4%	109	0,4%
* Travailleurs forestiers et bûcherons	59	0,2%	70	0%	91	0,3%	90	0,3%
* Personnel des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	89	0,3%	108	0%	123	0,4%	86	0,3%
* Autres professions ou inconnue	3 651	14,3%	3 066	12%	3 110	10,9%	3 359	11,9%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.3.1 - Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la profession, 2018



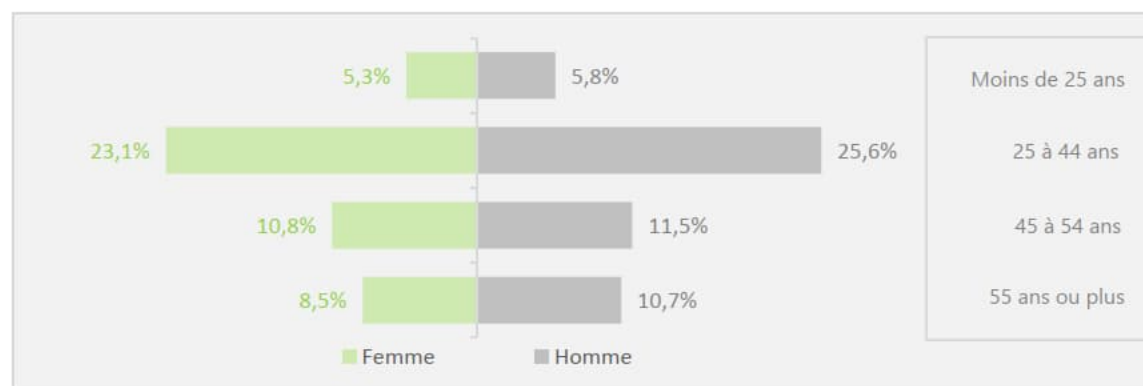
4.3.2 - Top 3 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la profession, 2018



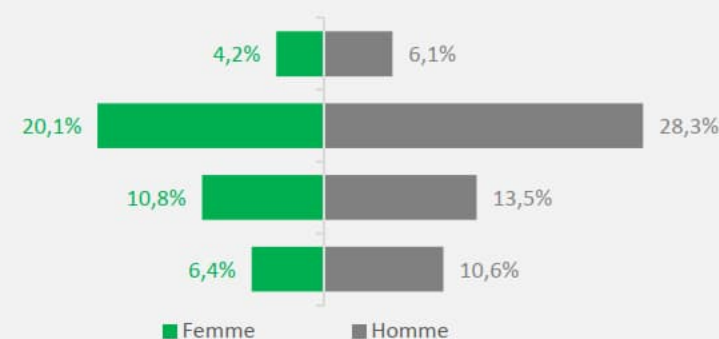
4.4A - Nombre et % de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion, le sexe et l'année d'inscription du dossier

Âge au moment de la lésion	Sexe	2015		2016		2017		2018	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	Femme	1 132	4,4%	1 176	4,5%	1 285	4,5%	1 190	4,2%
	Homme	1 659	6,5%	1 619	6,2%	1 798	6,3%	1 718	6,1%
	Total partiel	2 791	10,9%	2 795	10,8%	3 083	10,8%	2 908	10,3%
25 à 34 ans	Femme	2 157	8,4%	2 323	8,9%	2 492	8,7%	2 550	9,0%
	Homme	3 645	14,3%	3 501	13,5%	3 759	13,2%	3 755	13,3%
	Total partiel	5 802	22,7%	5 824	22,4%	6 251	21,9%	6 305	22,3%
35 à 44 ans	Femme	2 694	10,5%	2 799	10,8%	3 076	10,8%	3 113	11,0%
	Homme	3 768	14,7%	3 830	14,7%	4 307	15,1%	4 234	15,0%
	Total partiel	6 462	25,3%	6 629	25,5%	7 383	25,9%	7 347	26,0%
45 à 54 ans	Femme	2 953	11,6%	2 969	11,4%	3 137	11,0%	3 049	10,8%
	Homme	3 825	15,0%	3 665	14,1%	4 031	14,1%	3 820	13,5%
	Total partiel	6 778	26,5%	6 634	25,5%	7 168	25,1%	6 869	24,3%
55 ans ou plus	Femme	1 421	5,6%	1 562	6,0%	1 844	6,5%	1 806	6,4%
	Homme	2 305	9,0%	2 549	9,8%	2 810	9,8%	2 990	10,6%
	Total partiel	3 726	14,6%	4 111	15,8%	4 654	16,3%	4 796	17,0%
Total	Femme	10 357	40,5%	10 829	41,7%	11 834	41,5%	11 708	41,5%
	Homme	15 202	59,5%	15 164	58,3%	16 705	58,5%	16 517	58,5%
Total		25 559		25 993		28 539		28 225	

4.4A.1 - Proportion des travailleurs couverts - ETC*, selon l'âge et le sexe, 2018



4.4A.2 - % dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion et le sexe, 2018



▪ Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada

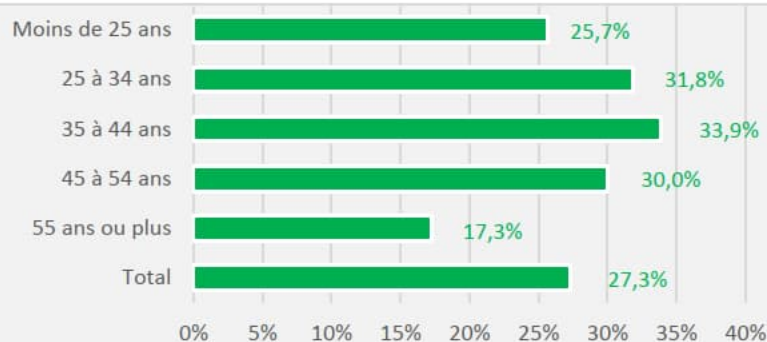
4.4B Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion, le sexe et l'année d'inscription du dossier

Âge au moment de la lésion	2015			2016			2017			2018		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Moins de 25 ans	31,1 %	24,5 %	26,8 %	31,9 %	24,8 %	27,4 %	32,3 %	26,4 %	28,6 %	28,6 %	24,0 %	25,7 %
25 à 34 ans	37,0 %	30,8 %	32,8 %	37,3 %	30,4 %	32,8 %	37,9 %	31,5 %	33,8 %	35,8 %	29,6 %	31,8 %
35 à 44 ans	38,3 %	31,4 %	34,0 %	38,6 %	32,5 %	34,8 %	39,7 %	34,6 %	36,6 %	36,8 %	32,0 %	33,9 %
45 à 54 ans	34,8 %	28,4 %	30,9 %	34,9 %	27,7 %	30,5 %	35,5 %	29,9 %	32,1 %	32,8 %	28,1 %	30,0 %
55 ans ou plus	26,9 %	17,4 %	20,1 %	26,9 %	16,0 %	18,9 %	28,0 %	15,8 %	19,1 %	24,4 %	14,7 %	17,3 %
Total	34,2 %	26,5 %	29,2 %	34,4 %	25,7 %	28,7 %	35,1 %	26,8 %	29,7 %	32,2 %	24,7 %	27,3 %

4.4B.1 - Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion et le sexe, 2018



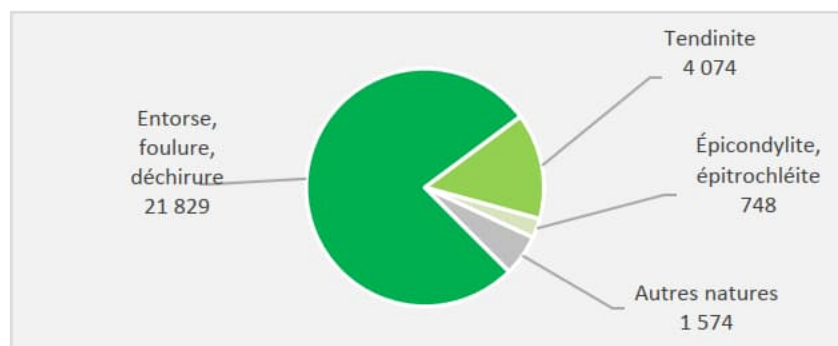
4.4B.2 - Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'âge au moment de la lésion, 2018



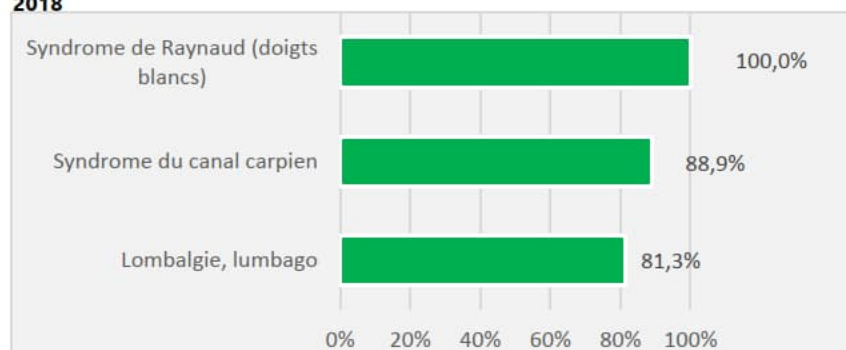
4.5 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature de la lésion et l'année d'inscription du dossier

Nature de la lésion	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entorse, foulure, déchirure	20 590	80,6%	20 405	78,5%	22 036	77,2%	21 829	77,3%
2. Tendinite	2 681	10,5%	3 384	13,0%	4 031	14,1%	4 074	14,4%
3. Épicondylite, épitrochléite	513	2,0%	584	2,2%	749	2,6%	748	2,7%
* Bursite	174	0,7%	207	0,8%	250	0,9%	232	0,8%
* Lombalgie, lumbago	406	1,6%	224	0,9%	195	0,7%	221	0,8%
* Douleur	234	0,9%	156	0,6%	179	0,6%	148	0,5%
* Syndrome du canal carpien	132	0,5%	129	0,5%	146	0,5%	128	0,5%
* DIM (dérangement intervertébral mineur)	75	0,3%	72	0,3%	108	0,4%	124	0,4%
* Hernie discale	108	0,4%	135	0,5%	137	0,5%	115	0,4%
* Ténosynovite (incluant de Quervain)	113	0,4%	116	0,4%	110	0,4%	108	0,4%
* Sciatalgie, lombo sciatalgie	109	0,4%	66	0,3%	110	0,4%	96	0,3%
* Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	36	0,1%	119	0,5%	111	0,4%	52	0,2%
* Capsulite	21	0,1%	26	0,1%	34	0,1%	40	0,1%
* Synovite	16	0,1%	45	0,2%	22	0,1%	36	0,1%
* Spasmes	19	0,1%	29	0,1%	32	0,1%	34	0,1%
* Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	33	0,1%	35	0,1%	50	0,2%	29	0,1%
* Cervicalgie	56	0,2%	45	0,2%	42	0,1%	28	0,1%
* Dorsalgie	60	0,2%	40	0,2%	30	0,1%	24	0,1%
* Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	17	0,1%	26	0,1%	18	0,1%	24	0,1%
* Myosite	10	0,0%	18	0,1%	15	0,1%	17	0,1%
* Syndrome de la coiffe des rotateurs	14	0,1%	14	0,1%	52	0,2%	17	0,1%
* Myalgie, fibromyalgie	12	0,0%	8	0,0%	11	0,0%	11	0,0%
* Autres natures ou inconnue	130	0,5%	110	0,4%	71	0,2%	90	0,3%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.5.1 Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature de la lésion, 2018



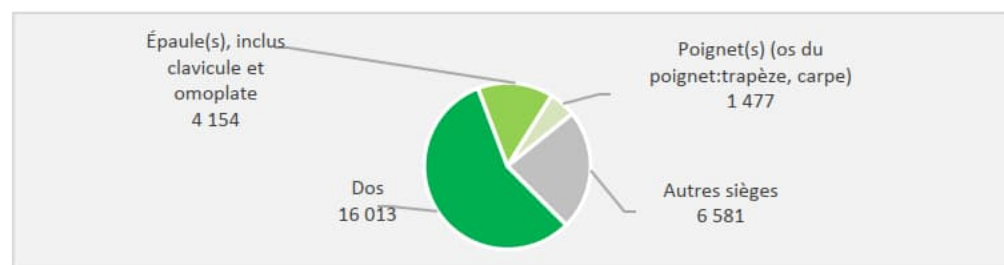
4.5.2 Top 3 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature de la lésion, 2018



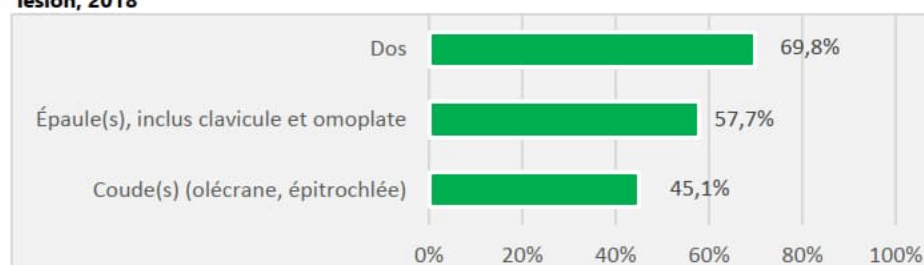
4.6 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le siège de la lésion et l'année d'inscription du dossier

Siège de la lésion	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cou et région cervicale								
· Région cervicale (vertèbres cervicales)	1 106	4,3%	1 106	4,3%	1 168	4,1%	1 075	3,8%
· Cou, sauf région cervicale	3	0,0%	1	0,0%	5	0,0%	3	0,0%
· Total partiel	1 109	4,3%	1 107	4,3%	1 173	4,1%	1 078	3,8%
Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	3 312	13,0%	3 671	14,1%	4 222	14,8%	4 154	14,7%
Coude(s) (olécrane, épitrochlée)	696	2,7%	779	3,0%	968	3,4%	933	3,3%
Poignet(s) (os du poignet:trapèze, carpe)	1 224	4,8%	1 356	5,2%	1 582	5,5%	1 477	5,2%
Main(s), doigt(s), pouces(s)								
· Doigt(s), pouce(s)	461	1,8%	475	1,8%	512	1,8%	525	1,9%
· Main(s), sauf doigt(s) seulement	132	0,5%	152	0,6%	155	0,5%	180	0,6%
· Total partiel	593	2,3%	627	2,4%	667	2,3%	705	2,5%
Autres parties membres supérieurs								
Bras (du coude à l'épaule)	600	2,3%	572	2,2%	704	2,5%	809	2,9%
Avant-bras	188	0,7%	204	0,8%	192	0,7%	224	0,8%
· Autres parties des membres supérieurs	8	0,0%	16	0,1%	11	0,0%	10	0,0%
· Total partiel	796	3,1%	792	3,0%	907	3,2%	1 043	3,7%
Tronc, sauf dos								
Thorax, côtes, sauf siège interne	266	1,0%	231	0,9%	229	0,8%	241	0,9%
Hanche(s)	66	0,3%	123	0,5%	101	0,4%	96	0,3%
Autres parties du tronc, sauf dos	196	0,8%	199	0,8%	204	0,7%	224	0,8%
· Total partiel	528	2,1%	553	2,1%	534	1,9%	561	2,0%
Dos	15 607	61,1%	15 185	58,4%	16 390	57,4%	16 013	56,7%
Genou(x)(rotule, ménisque,...)	518	2,0%	549	2,1%	604	2,1%	632	2,2%
Autres parties des membres inférieurs	379	1,5%	470	1,8%	462	1,6%	460	1,6%
Sièges multiples	704	2,8%	777	3,0%	893	3,1%	979	3,5%
Autres sièges ou inconnu	93	0,4%	127	0,5%	137	0,5%	190	0,7%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.6.1 - Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le siège de la lésion, 2018



4.6.2 - Top 3 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le siège de la lésion, 2018



4.7 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature et le siège de la lésion

Nature de la lésion	2015												Total
	Siège de la lésion												
	Dos	Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	Poignet(s)	Cou et région cervicale	Autres parties membres supérieurs	Sièges multiples	Coude(s)	Main(s), doigt(s), pouce(s)	Tronc, sauf dos	Genou(x)	Autres parties membres inférieurs	Autres sièges ou inconnu	
Entorse, foulure, déchirure	14 715	1 458	658	1 011	467	601	106	324	453	411	318	68	20 590
Tendinite	0	1 629	361	5	260	92	94	152	15	27	41	5	2 681
Épicondylite, épitrochléite	0	0	1	0	22	0	489	0	0	0	0	1	513
Lombalgie, lumbago	406	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	406
Douleur	137	26	7	9	12	0	3	12	22	1	3	2	234
Bursite	0	98	0	0	0	0	0	0	10	64	1	1	174
Syndrome du canal carpien	0	0	127	0	0	0	0	5	0	0	0	0	132
Ténosynovite (incluant de Quervain)	0	0	52	0	7	3	0	50	0	0	0	1	113
Sciatalgie, lombo-sciatalgie	109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109
Hernie discale	102	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	108
DIM (dérangement intervertébral mineur)	60	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	75
Dorsalgie	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
Cervicalgie	0	0	0	56	0	0	0	0	0	0	0	0	56
Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	2	4	0	0	4	2	0	8	5	3	8	0	36
Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	0	10	1	0	2	0	1	12	3	0	4	0	33
Capsulite	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Spasmes	0	11	0	2	0	1	0	0	3	0	2	0	19
Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	14	17
Synovite	0	1	3	0	0	1	0	1	0	10	0	0	16
Syndrome de la coiffe des rotateurs	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Myalgie, fibromyalgie	0	4	0	2	2	1	0	0	3	0	0	0	12
Myosite	0	4	0	0	3	1	1	0	0	0	1	0	10
Autres natures ou inconnue	16	32	14	3	17	2	2	26	14	2	1	1	130
Total	15 607	3 312	1 224	1 109	796	704	696	593	528	518	379	93	25 559

4.7 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature et le siège de la lésion

Nature de la lésion	2016												Total
	Siège de la lésion												
	Dos	Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	Poignet(s)	Cou et région cervicale	Autres parties membres supérieurs	Coude(s)	Sièges multiples	Main(s), doigt(s), pouce(s)	Tronc, sauf dos	Genou(x)	Autres parties membres inférieurs	Autres sièges ou inconnu	
Entorse, foulure, déchirure	14 552	1 381	671	1 024	425	106	659	333	430	392	357	75	20 405
Tendinite	0	1 998	479	5	292	123	104	179	44	56	84	20	3 384
Épicondylite, épitrochléite	0	0	11	0	25	544	0	0	0	0	0	4	584
Lombalgie, lumbago	224	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224
Bursite	0	114	0	0	2	0	0	0	20	71	0	0	207
Douleur	76	23	6	6	8	2	0	10	20	0	4	1	156
Hernie discale	131	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	135
Syndrome du canal carpien	0	0	125	0	0	0	0	4	0	0	0	0	129
Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	7	39	1	1	12	0	3	8	16	10	19	3	119
Ténosynovite (incluant de Quervain)	0	1	50	0	9	0	1	54	0	0	1	0	116
DIM (dérangement intervertébral mineur)	63	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	72
Sciatalgie, lombo-sciatalgie	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66
Cervicalgie	0	0	0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	45
Synovite	0	2	7	0	3	3	2	7	2	17	2	0	45
Dorsalgie	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	0	19	0	0	3	0	2	8	0	2	1	0	35
Spasmes	0	17	0	5	0	0	1	0	6	0	0	0	29
Capsulite	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26
Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	23	26
Myosite	0	9	1	2	2	0	3	0	0	0	1	0	18
Syndrome de la coiffe des rotateurs	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Myalgie, fibromyalgie	0	3	0	0	1	0	1	0	3	0	0	0	8
Autres natures ou inconnue	26	25	5	6	10	1	1	21	12	1	1	1	110
Total	15 185	3 671	1 356	1 107	792	779	777	627	553	549	470	127	25 993

4.7 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature et le siège de la lésion

2017													
Nature de la lésion	Siège de la lésion												Total
	Autres parties membres supérieurs	Cou et région cervicale	Coude(s)	Dos	Genou(x)	Main(s), doigt(s), pouce(s)	Poignet(s)	Tronc, sauf dos	Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	Autres parties membres inférieurs	Sièges multiples	Autres sièges ou inconnu	
Entorse, foulure, déchirure	15 697	1 497	760	1 096	109	476	758	324	422	447	354	96	22 036
Tendinite	0	2 363	597	6	156	364	120	222	84	21	83	15	4 031
Épicondylite, épitrochléite	0	0	16	0	695	30	0	0	0	0	0	8	749
Bursite	0	153	0	0	0	0	0	0	77	19	1	0	250
Lombalgie, lumbago	195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195
Douleur	98	24	5	6	5	11	0	8	0	22	0	0	179
Syndrome du canal carpien	0	0	137	0	0	0	0	9	0	0	0	0	146
Hernie discale	130	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	137
Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	11	23	3	1	1	14	4	16	9	11	17	1	111
Sciatalgie, lombo-sciatalgie	110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110
Ténosynovite (incluant de Quervain)	0	2	54	0	0	5	0	44	1	0	2	2	110
DIM (dérangement intervertébral mineur)	101	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	108
Syndrome de la coiffe des rotateurs	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52
Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	0	19	0	0	1	3	2	20	2	0	3	0	50
Cervicalgie	0	0	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	42
Capsulite	0	31	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	34
Spasmes	0	24	0	0	0	0	4	0	0	3	0	1	32
Dorsalgie	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
Synovite	0	1	7	0	0	0	1	2	8	3	0	0	22
Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	14	18
Myosite	0	10	0	2	0	1	2	0	0	0	0	0	15
Myalgie, fibromyalgie	0	6	0	2	0	0	1	0	0	2	0	0	11
Autres natures ou inconnue	18	17	3	4	1	2	0	18	1	6	1	0	71
Total	16 390	4 222	1 582	1 173	968	907	893	667	604	534	462	137	28 539

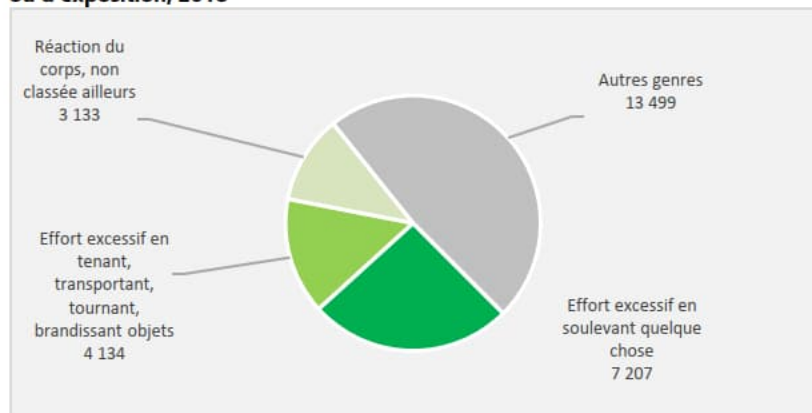
4.7 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon la nature et le siège de la lésion

Nature de la lésion	2018												Total
	Siège de la lésion												
	Dos	Épaule(s), inclus clavicule et omoplate	Poignet(s)	Cou et région cervicale	Autres parties membres supérieurs	Sièges multiples	Coude(s)	Main(s), doigt(s), pouce(s)	Genou(x)	Tronc, sauf dos	Autres parties membres inférieurs	Autres sièges ou inconnu	
Entorse, foulure, déchirure	15 348	1 453	729	1 021	551	796	117	376	467	461	375	135	21 829
Tendinite	0	2 405	554	5	396	169	124	220	67	37	71	26	4 074
Épicondylite, épitrochléite	0	0	12	0	48	0	685	0	0	0	0	3	748
Bursite	0	143	0	0	0	0	0	0	76	12	0	1	232
Lombalgie, lumbago	221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221
Douleur	75	20	6	4	11	0	1	5	1	23	2	0	148
Syndrome du canal carpien	0	0	114	0	0	0	0	14	0	0	0	0	128
DIM (dérangement intervertébral mineur)	116	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	124
Hernie discale	108	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	115
Ténosynovite (incluant de Quervain)	0	3	46	0	15	1	0	40	2	0	0	1	108
Sciatalgie, lombo-sciatalgie	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96
Blessures aux muscles, tendons, etc., nca	2	9	3	1	7	3	2	6	2	9	8	0	52
Capsulite	0	38	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	40
Synovite	0	3	7	0	2	0	1	10	11	0	1	1	36
Spasmes	0	27	0	1	0	3	0	0	0	3	0	0	34
Rhumatisme, sauf le rachis (dos)	0	11	0	1	2	2	0	11	0	0	2	0	29
Cervicalgie	1	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Dorsalgie	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Syndrome de Raynaud (doigts blancs)	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	21	24
Myosite	0	7	0	0	4	3	0	0	0	2	1	0	17
Syndrome de la coiffe des rotateurs	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
Myalgie, fibromyalgie	0	2	0	1	3	1	0	0	0	4	0	0	11
Autres natures ou inconnue	22	16	6	2	4	0	3	20	6	10	0	1	90
Total	16 013	4 154	1 477	1 078	1 043	979	933	705	632	561	460	190	28 225

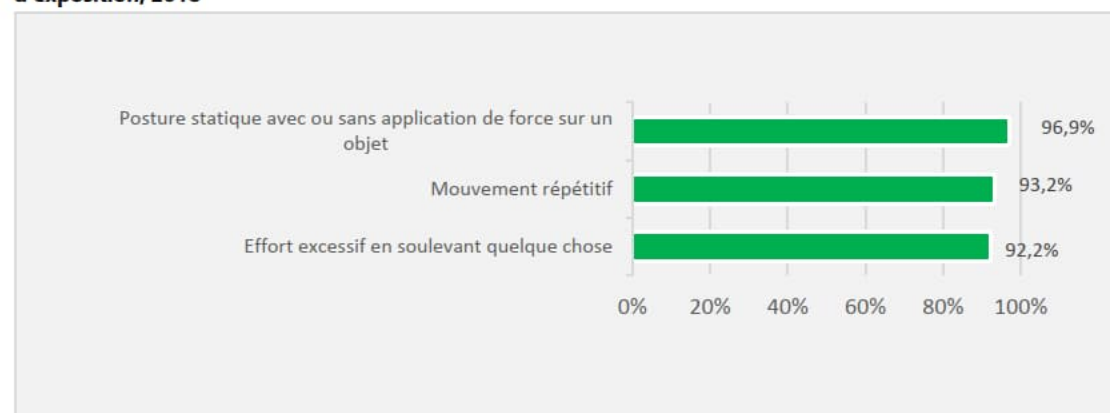
4.8 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année d'inscription du dossier

Genre d'accident ou d'exposition	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contacts avec des objets ou de l'équipement								
1. · Frottement, abrasion ou secousse par vibration	36	0,1%	58	0,2%	95	0,3%	85	0,3%
2. · Frottement ou abrasion par friction ou pression	72	0,3%	94	0,4%	85	0,3%	49	0,2%
3. · Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	118	0,5%	137	0,5%	113	0,4%	118	0,4%
Total partiel	226	0,9%	289	1,1%	293	1,0%	252	0,9%
Réactions du corps et efforts								
1 · Effort excessif en soulevant quelque chose	6 338	24,8%	6 384	24,6%	6 980	24,5%	7 207	25,5%
2. · Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant objets	2 681	10,5%	2 771	10,7%	3 319	11,6%	4 134	14,6%
3. · Réaction du corps, non classée ailleurs	3 350	13,1%	3 918	15,1%	4 740	16,6%	3 133	11,1%
* · Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 963	11,6%	2 967	11,4%	3 079	10,8%	2 968	10,5%
* · Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 814	7,1%	1 928	7,4%	2 086	7,3%	2 150	7,6%
* · Mouvement répétitif	971	3,8%	1 220	4,7%	1 799	6,3%	1 381	4,9%
* · Effort excessif, non classé ailleurs	1 386	5,4%	1 111	4,3%	1 136	4,0%	1 338	4,7%
* · Réaction du corps, non précisée	1 746	6,8%	1 528	5,9%	1 409	4,9%	1 299	4,6%
* · Effort excessif, non précisé	776	3,0%	757	2,9%	827	2,9%	1 085	3,8%
* · Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	119	0,5%	96	0,4%	155	0,5%	154	0,5%
* · Effort excessif en lançant des objets	50	0,2%	51	0,2%	80	0,3%	70	0,2%
* · Marcher, sans autre incident	38	0,1%	66	0,3%	53	0,2%	59	0,2%
* · Courir, sans autre incident	14	0,1%	21	0,1%	18	0,1%	13	0,0%
* · Autres réactions du corps et efforts	3 083	12,1%	2 884	11,1%	2 560	9,0%	2 979	10,6%
* Total partiel	25 329	99,1%	25 702	98,9%	28 241	99,0%	27 970	99,1%
Autres genres	4	0,0%	2	0,0%	5	0,0%	3	0,0%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.8.1 Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, 2018



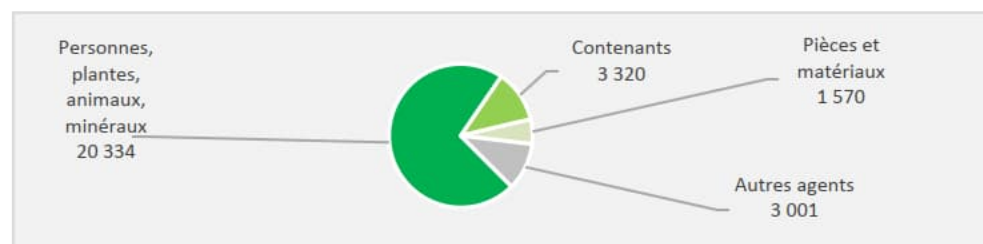
4.8.2 Top 3 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, 2018



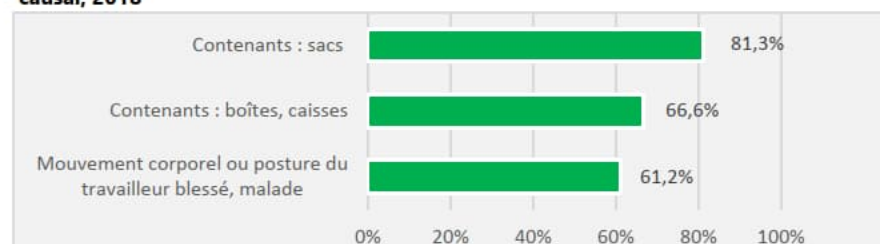
4.9 - Nombre et % des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier

Agent causal de la lésion	2015		2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Produits et composés chimiques	6	0,0%	30	0,1%	16	0,1%	17	0,1%
Contenants								
· Boîtes, caisses	1 513	5,9%	1 428	5,5%	1 620	5,7%	1 791	6,3%
· Sacs	309	1,2%	278	1,1%	243	0,9%	299	1,1%
· Autres contenants	1 257	4,9%	1 041	4,0%	1 086	3,8%	1 230	4,4%
• Total partiel	3 079	12,0%	2 747	10,6%	2 949	10,3%	3 320	11,8%
Mobilier et appareils	576	2,3%	465	1,8%	534	1,9%	543	1,9%
Machinerie	310	1,2%	264	1,0%	313	1,1%	288	1,0%
Pièces et matériaux								
· Pièces de véhicules et d'appareils mobiles	301	1,2%	229	0,9%	250	0,9%	239	0,8%
· Autres matériaux de construction, éléments solides	174	0,7%	162	0,6%	155	0,5%	193	0,7%
· Éléments de structure métallique	178	0,7%	179	0,7%	181	0,6%	177	0,6%
· Bois, bois de charpente	136	0,5%	133	0,5%	115	0,4%	154	0,5%
· Autres pièces et matériaux	729	2,9%	837	3,2%	807	2,8%	807	2,9%
• Total partiel	1 518	5,9%	1 540	5,9%	1 508	5,3%	1 570	5,6%
Personnes, plantes, animaux, minéraux								
Mouvement corporel ou posture du travailleur blessé, malade	15 730	61,5%	16 190	62,3%	18 463	64,7%	17 061	60,4%
· Patient ou résident d'un établissement de santé	1 829	7,2%	2 036	7,8%	1 992	7,0%	2 154	7,6%
· Personne (travailleur blessé ou autre)	462	1,8%	652	2,5%	523	1,8%	923	3,3%
· Plantes, animaux, minéraux	112	0,4%	117	0,5%	99	0,3%	124	0,4%
· Produits alimentaires, frais ou transformés	66	0,3%	77	0,3%	92	0,3%	72	0,3%
• Total partiel	18 199	71,2%	19 072	73,4%	21 169	74,2%	20 334	72,0%
Structures et surfaces	336	1,3%	310	1,2%	326	1,1%	350	1,2%
Outils, instruments et équipement	662	2,6%	647	2,5%	784	2,7%	787	2,8%
Véhicules								
· Chariot, diable	195	0,8%	194	0,7%	180	0,6%	213	0,8%
· Véhicules routiers motorisés	54	0,2%	62	0,2%	92	0,3%	90	0,3%
· Autres véhicules	78	0,3%	69	0,3%	95	0,3%	105	0,4%
• Total partiel	327	1,3%	325	1,3%	367	1,3%	408	1,4%
Autres agents ou inconnu	546	2,1%	593	2,3%	573	2,0%	608	2,2%
Total	25 559	100%	25 993	100%	28 539	100%	28 225	100%

4.9.1 - Top 3 : Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'agent causal, 2018



4.9.2 - Top 3 : Fréquence relative des dossiers TMS ouverts et acceptés, selon l'agent causal, 2018



4.10 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier

2015											
Genre d'accident ou d'exposition	Agent causal de la lésion										Total
	Personnes, plantes, animaux, minéraux	Contenants	Pièces et matériaux	Outils, instruments et équipement	Mobilier et appareils	Véhicules	Structures et surfaces	Machinerie	Produits et composés chimiques	Autres agents ou inconnu	
Contacts avec des objets ou de l'équipement											
· Frottement ou abrasion par friction ou pression	13	5	13	12	2	0	10	9	1	7	72
· Frottement, abrasion ou secousse par vibration	3	0	1	7	0	18	0	7	0	0	36
· Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	23	7	19	16	6	30	8	5	0	4	118
• Total partiel	39	12	33	35	8	48	18	21	1	11	226
Réactions du corps et efforts											
· Effort excessif en soulevant quelque chose	2 673	1 954	728	181	236	57	112	132	1	264	6 338
· Réaction du corps, non classée ailleurs	3 343	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3 350
· Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 931	0	0	0	0	0	0	0	0	32	2 963
· Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant objets	1 217	627	298	161	153	35	68	65	3	54	2 681
· Effort excessif, non classé ailleurs	685	295	271	140	115	145	70	55	1	37	1 814
· Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 731	0	0	0	0	0	0	0	0	15	1 746
· Réaction du corps, non précisée	1 007	78	96	79	27	19	36	18	0	26	1 386
· Mouvement répétitif	940	0	0	0	0	0	0	0	0	31	971
· Effort excessif, non précisé	568	42	51	38	17	10	16	9	0	25	776
· Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	117	0	0	0	0	0	0	0	0	2	119
· Effort excessif en lançant des objets	17	21	6	1	0	0	0	1	0	4	50
· Marcher, sans autre incident	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
· Courir, sans autre incident	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
· Autres réactions du corps et efforts	2 878	50	35	27	20	13	16	9	0	35	3 083
• Total partiel	18 159	3 067	1 485	627	568	279	318	289	5	532	25 329
Autres genres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
Total	18 199	3 079	1 518	662	576	327	336	310	6	546	25 559

4.10 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier

2016											
Genre d'accident ou d'exposition	Agent causal de la lésion										
	Personnes, plantes, animaux, minéraux	Contenants	Pièces et matériaux	Outils, instruments et équipement	Mobilier et appareils	Véhicules	Structures et surfaces	Machinerie	Produits et composés chimiques	Autres agents ou inconnu	Total
Contacts avec des objets ou de l'équipement											
· Frottement ou abrasion par friction ou pression	37	5	20	14	2	0	8	3	0	5	94
· Frottement, abrasion ou secousse par vibration	19	0	1	9	0	20	0	9	0	0	58
· Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	35	7	16	19	7	26	10	4	1	12	137
• Total partiel	91	12	37	42	9	46	18	16	1	17	289
Réactions du corps et efforts											
· Effort excessif en soulevant quelque chose	2 983	1 757	734	210	209	47	106	95	13	230	6 384
· Réaction du corps, non classée ailleurs	3 906	0	0	0	0	0	0	0	0	12	3 918
· Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 939	0	0	0	0	0	0	0	0	28	2 967
· Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant objets	1 523	507	281	175	102	34	53	58	5	33	2 771
· Effort excessif en tirant ou poussant des objets	849	285	273	107	87	149	71	60	3	44	1 928
· Réaction du corps, non précisée	1 508	0	0	0	0	0	0	0	0	20	1 528
· Effort excessif, non classé ailleurs	1 176	0	0	0	0	0	0	0	0	44	1 220
· Mouvement répétitif	742	83	99	58	25	22	32	17	4	29	1 111
· Effort excessif, non précisé	527	43	57	23	12	14	9	5	1	66	757
· Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	92	0	0	0	0	0	0	0	0	4	96
· Effort excessif en lançant des objets	63	0	0	0	0	0	0	0	0	3	66
· Marcher, sans autre incident	19	17	11	1	0	0	2	1	0	0	51
· Courir, sans autre incident	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
· Autres réactions du corps et efforts	2 633	43	48	31	21	13	19	12	3	61	2 884
• Total partiel	18 981	2 735	1 503	605	456	279	292	248	29	574	25 702
Autres genres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Total	19 072	2 747	1 540	647	465	325	310	264	30	593	25 993

4.10 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier

2017											
Genre d'accident ou d'exposition	Agent causal de la lésion										Total
	Personnes, plantes, animaux, minéraux	Contenants	Pièces et matériaux	Outils, instruments et équipement	Mobilier et appareils	Véhicules	Structures et surfaces	Machinerie	Produits et composés chimiques	Autres agents ou inconnu	
Contacts avec des objets ou de l'équipement											
· Frottement ou abrasion par friction ou pression	14	0	0	10	0	60	0	10	0	1	95
· Frottement, abrasion ou secousse par vibration	21	2	17	11	1	0	12	8	2	11	85
· Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	20	3	15	18	10	23	6	8	0	10	113
• Total partiel	55	5	32	39	11	83	18	26	2	22	293
Réactions du corps et efforts											
· Effort excessif en soulevant quelque chose	3 334	1 895	711	255	264	50	111	115	9	236	6 980
· Réaction du corps, non classée ailleurs	4 729	0	0	0	0	0	0	0	0	11	4 740
· Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	1 841	562	328	224	117	47	61	71	3	65	3 319
· Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant objets	3 062	0	0	0	0	0	0	0	0	17	3 079
· Effort excessif en tirant ou poussant des objets	999	284	267	136	92	142	77	56	1	32	2 086
· Réaction du corps, non précisée	1 748	0	0	0	0	0	0	0	0	51	1 799
· Mouvement répétitif	1 393	0	0	0	0	0	0	0	0	16	1 409
· Effort excessif, non classé ailleurs	801	69	104	64	16	18	22	20	0	22	1 136
· Effort excessif, non précisé	596	71	35	27	13	14	14	10	0	47	827
· Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	154	0	0	0	0	0	0	0	0	1	155
· Marcher, sans autre incident	35	15	7	7	3	1	0	3	1	8	80
· Effort excessif en lançant des objets	49	0	0	0	0	0	0	0	0	4	53
· Courir, sans autre incident	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
· Autres réactions du corps et efforts	2 355	48	24	32	18	12	23	12	0	36	2 560
• Total partiel	21 114	2 944	1 476	745	523	284	308	287	14	546	28 241
Autres genres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Total	21 169	2 949	1 508	784	534	367	326	313	16	573	28 539

4.10 - Nombre de dossiers TMS ouverts et acceptés, selon le genre d'accident ou d'exposition, l'agent causal de la lésion et l'année d'inscription du dossier

2018											
Genre d'accident ou d'exposition	Agent causal de la lésion										Total
	Personnes, plantes, animaux, minéraux	Contenants	Pièces et matériaux	Outils, instruments et équipement	Mobilier et appareils	Véhicules	Structures et surfaces	Machinerie	Produits et composés chimiques	Autres agents ou inconnu	
Contacts avec des objets ou de l'équipement											
· Frottement, abrasion ou secousse par vibration	13	0	1	11	0	55	0	3	0	2	85
· Frottement ou abrasion par friction ou pression	5	6	16	8	1	2	4	1	1	5	49
· Autres contacts avec des objets ou de l'équipement	40	8	10	11	4	16	9	9	1	10	118
· Total partiel	58	14	27	30	5	73	13	13	2	17	252
Réactions du corps et efforts											
· Effort excessif en soulevant quelque chose	3 617	1 981	663	230	236	41	116	113	8	202	7 207
· Réaction du corps, non classée ailleurs	2 362	712	401	230	148	67	71	67	1	75	4 134
· Effort excessif en tenant, transportant, tournant, brandissant objets	3 121	0	0	0	0	0	0	0	0	12	3 133
· Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner	2 950	0	0	0	0	0	0	0	0	18	2 968
· Effort excessif en tirant ou poussant des objets	1 044	309	270	100	90	165	80	42	3	47	2 150
· Mouvement répétitif	1 320	0	0	0	0	0	0	0	0	61	1 381
· Réaction du corps, non précisée	877	112	112	88	25	31	21	28	1	43	1 338
· Effort excessif, non classé ailleurs	1 284	0	0	0	0	0	0	0	0	15	1 299
· Effort excessif, non précisé	770	93	58	58	23	11	22	12	0	38	1 085
· Posture statique avec ou sans application de force sur un objet	150	0	0	0	0	0	0	0	0	4	154
· Effort excessif en lançant des objets	36	21	5	2	0	0	0	0	0	6	70
· Marcher, sans autre incident	58	0	0	0	0	0	0	0	0	1	59
· Courir, sans autre incident	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
· Autres réactions du corps et efforts	2 674	78	34	49	16	20	27	13	2	66	2 979
· Total partiel	20 276	3 306	1 543	757	538	335	337	275	15	588	27 970
Autres genres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Total	20 334	3 320	1 570	787	543	408	350	288	17	608	28 225

5. Annexe 1 - Croisement des natures et des sièges

	Siège																																		
Nature	10000 Cou	11000 Cou interne	11001 Rég. Cervicale	20000 Tronc	21000 Épaule	22000 Thorax	23000 Dos	23100 Lombaire	23200 Dorsale	23201 Cervico-dorsale	23202 Dorso-lombaire	23300 Région sacrée	23301 Lombo-sacrée	23400 Coccygienne	23800 Dos multiples	23900 Dos, n.c.a.	25100 Hanches	25300 Fesses	28000 Tronc multiples	29000 Tronc n.c.a.	30000 Memb supérieu	31000 Bras non précisé	31100 Bras	31200 Coudes	31300 Avant-bras	31800 Bras multiples	31900 Bras n.c.a.	32000 Poignets	33000 Mains	34000 Doigts	34001 Pouces	34002 Doigts sans pouce	38900 Memb sup mult	39000 Memb sup n.c.a.	
02100 Entorse, foulure, déchirure	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
02900 Blessures aux muscles, tendons, etc	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
02901 Ligamentite	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09720 Douleur au dos	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X															
09730 Douleur, sauf au dos, np	X	X	X														X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09731 Brachialgie	X	X	X	X	X		X			X					X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09732 Myalgie, fibromyalgie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X				X	X
09739 Douleur, sauf au dos, nca	X	X	X	X	X	X											X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09780 Blessures diagnostic imprécis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09790 Blessures diagnostic imprécis, nca	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
09900 Autres blessures, nca	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12100 Maladie du système nerveux, np	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
12410 Syndrome du canal carpien																					X				X			X	X	X	X	X		X	
12900 Maladie système nerveux, nca				X		X														X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
13710 Syndrome de Raynaud																					X				X			X	X	X	X	X	X	X	X
13900 Maladie de l'appareil circulatoire				X	X	X											X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
17000 Système musculo-squelettique	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
17100 Arthropathie	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
17200 Affection du rachis	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X															
17201 Dorsalgie	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X															
17202 Cervicalgie	X	X	X	X			X	X	X	X	X				X	X			X	X															
17210 Sciatalgie	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X															
17220 Lombalgie	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X															
17231 Hernie discale	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		X	X			X	X															
17232 Conflit disco-ligamentaire	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		X	X																			
17233 Discarthrose	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		X	X																			
17239 Troubles discaux	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		X	X																			
17250 Radiculite	X		X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X															
17290 Affection du rachis, nca	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X															
17291 DIM	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X		X	X																			

5. Annexe 1 - Croisement des natures et des sièges (suite)

[illegible]

5. Annexe 1 - Croisement des natures et des sièges (suite)

Nature	Siège	40000 Memb inférieur	41000 Jambes	41100 Cuise	41200 Genou	41300 Jambes	41800 Jambe multiple	41900 Jambes n.c.a.	42000 Chevilles	43000 Peds	43100 Cou-de-pied	43230 Talons	43280 Plante du pied	43290 Plante pied nca	43800 Siege mult. pied	43900 Peds n.c.a.	44000 Orteils	48000 Memb inf mult	48100 Pied et jambe	48200 Pied et cheville	48300 Peds et orteils	48900 M. inf mult n.c.a.	49000 Memb inf n.c.a.	50001 Appareil circulat	50006 Système nerveux	80000 Sieges multiples	98000 Autr sièges nca	99990 N peut être classé
02100 Entorse, foulure, déchirure		X			O			X	O	X	X				X	X	X	X		X	X	X	X			X	X	O
02900 Blessures aux muscles, tendons, etc		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
02901 Ligamentite		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	
09720 Douleur au dos																											X	
09730 Douleur, sauf au dos, np		X	X	X	O	X	X	X	O	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				O	O
09731 Brachialgie																										X	X	
09732 Myalgie, fibromyalgie		X			X													X				X	X			X	X	
09739 Douleur, sauf au dos																											O	O
09780 Blessures diagnostique imprécis																											X	
09790 Blessures diagnostique imprécis, nca																											X	
09900 Autres blessures, nca																											X	
12100 Maladie du système nerveux, np		X	X	X	X	X	X	X										X	X			X			X	X	X	
12410 Syndrome du canal carpien																									X		X	
12900 Maladie du système nerveux, nca		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
13710 Syndrome de Raynaud										X					X	X	X	X			X		X	X		X	X	
13900 Maladie de l'appareil circulatoire		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
17000 Système musculo-squelettique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17100 Arthropathie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	X	X	X	X				X	X	X
17200 Affection du rachis																										X	X	X
17201 Dorsalgie																										X	X	X
17202 Cervicalgie																										X	X	X
17210 Sciatalgie																										X	X	X
17220 Lombalgie																											X	X
17231 Hernie discale																										X	X	X
17232 Conflit disco-ligamentaire																										X	X	X
17233 Discarthrose																										X	X	X
17239 Troubles discaux																										X	X	X
17250 Radiculite																										X	X	X
17290 Affection du rachis, nca																										X	X	X
17291 DIM																										X	X	X
17292 Syndrome facettaire																										X	X	X

5. Annexe 1 - Croisement des natures et des sièges (suite)

Nature	Siège	40000 Memb inférieur	41000 Jambes	41100 Cuisse	41200 Genou	41300 Jambes	41800 Jambe multiple	41900 Jambes n.c.a.	42000 Chevilles	43000 Pieds	43100 Cou-de-pied	43230 Talons	43280 Plante du pied	43290 Plante pied nca	43800 Siège mult. pied	43900 Pieds n.c.a.	44000 Orteils	48000 Memb inf mult	48100 Pied et jambe	48200 Pied et cheville	48300 Pieds et orteils	48900 M. inf mult n.c.a	49000 Memb inf n.c.a.	50001 Appareil circulat	50006 Système nerveux	80000 Sièges multiples	98000 Aur sièges nca	99990 N peut être classé
17300 Rhumatisme		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17310 Bursite					X				X																		X	X
17320 Synovite		X			X				X	X					X	X	X			X	X					X	X	X
17330 Tendinite		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17340 Ténosynovite		X			X				X	X					X	X	X			X	X					X	X	X
17350 Kyste synovial		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17360 Myosite		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17370 Épicondylite, épitrochléite																											X	X
17380 Capsulite		X			X				X	X					X	X	X			X	X					X	X	X
17390 Rhumatisme nca		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17391 Syndrome de la coiffe des rotateurs																											X	X
17392 Dupuytren																											X	X
17410 Déviation de la colonne																										X	X	X
17490 Ostéopathie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
17900 Système musculo-squelettique, nca		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X
41210 Spasmes		X	X	X		X	X	X		X			X	X	X	X		X	X			X	X			X	X	

* La lettre O signifie que, pour ce croisement nature-siège, les 5 genres d'événement suivants sont exclus de la définition des TMS:
21000, 21100, 21300, 21700, 21900.

5. Annexe 2 - Codes de genres admis comme TMS

00000	Contact avec des objets ou de l'équipement, non précisé
05000	Frottement ou abrasion par friction ou pression, non précisé
05100	Frottement ou abrasion en s'agenouillant sur une surface
05200	Frottement ou abrasion par des objets manipulés
05900	Frottement ou abrasion par friction ou pression, n.c.a.
06000	Frottement, abrasion ou secousse par vibration, non précisé
06100	Frottement, abrasion ou secousse par la vibration d'un véhicule ou d'un équip. mobile
06200	Frottement, abrasion ou secousse par vibration d'autres machines ou équipements
06900	Frottement, abrasion ou secousse par vibration, n.c.a.
09000	Contact avec des objets ou de l'équipement n.c.a.
20000	Réaction du corps et effort, non précisé
21000*	Réaction du corps, non précisé
21100*	Se pencher, grimper, ramper, s'étirer, se tourner
21300*	Courir—sans autre incident
21400	S'asseoir
21600	Station debout
21700*	Marcher—sans autre incident
21900*	Réaction du corps, n.c.a
22000	Effort excessif, non précisé
22100	Effort excessif en soulevant quelque chose
22200	Effort excessif en tirant ou poussant des objets
22300	Effort excessif en tenant, transportant, tournant ou brandissant des objets
22400	Effort excessif en lançant des objets
22900	Effort excessif, n.c.a.
23000	Mouvement répétitif, non précisé
23100	Dactylographie ou saisie de données
23200	Utilisation répétitive d'outils
23300	Placer, saisir ou déplacer de façon répétitive des objets, sauf des outils
23900	Mouvement répétitif, n.c.a
25000	Posture statique sans application de force sur un objet
26000	Posture statique avec application de force sur un objet
27000	État corporel, n.c.a
29000	Réaction du corps et effort, n.c.a.
32000	Contact avec des températures extrêmes, non précisé
32200	Exposition à un environnement froid
32400	Contact avec des substances ou des objets froids

* Ce genre est exclu de la définition pour les croisements nature-siège spécifiquement indiqués à l'annexe 1.



POUR NOUS JOINDRE



1 844 838-0808



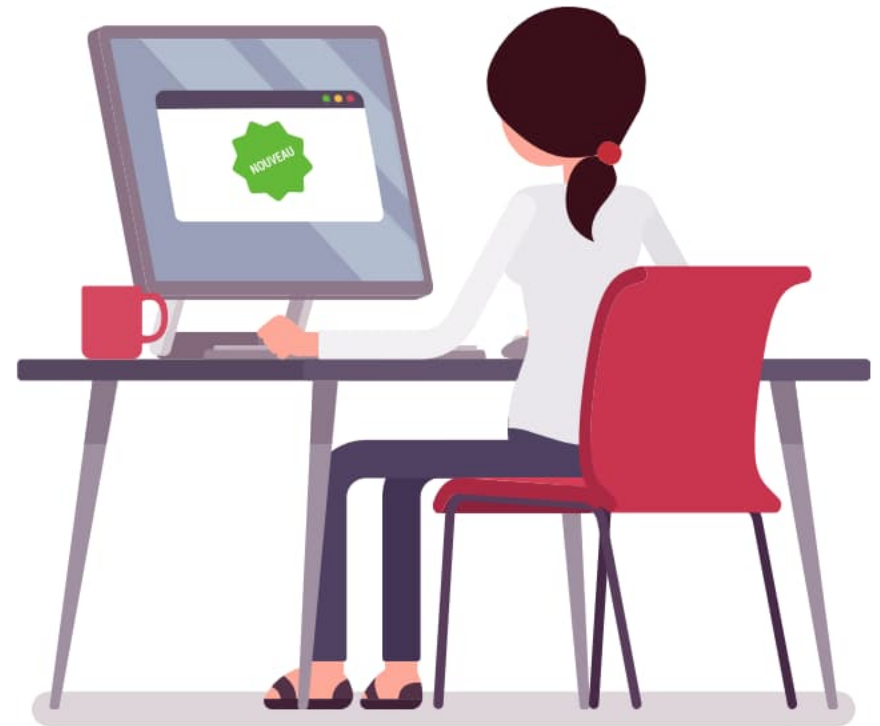
cnesst.gouv.qc.ca

Les facteurs de risque

Service du développement des compétences et du soutien
aux régions – DGIR

Objectifs

- Identifier les conditions à risque contribuant au développement des lésions musculo-squelettiques (LMS)
- Reconnaître l'impact des facteurs et des co-facteurs de risque dans la survenance d'une LMS

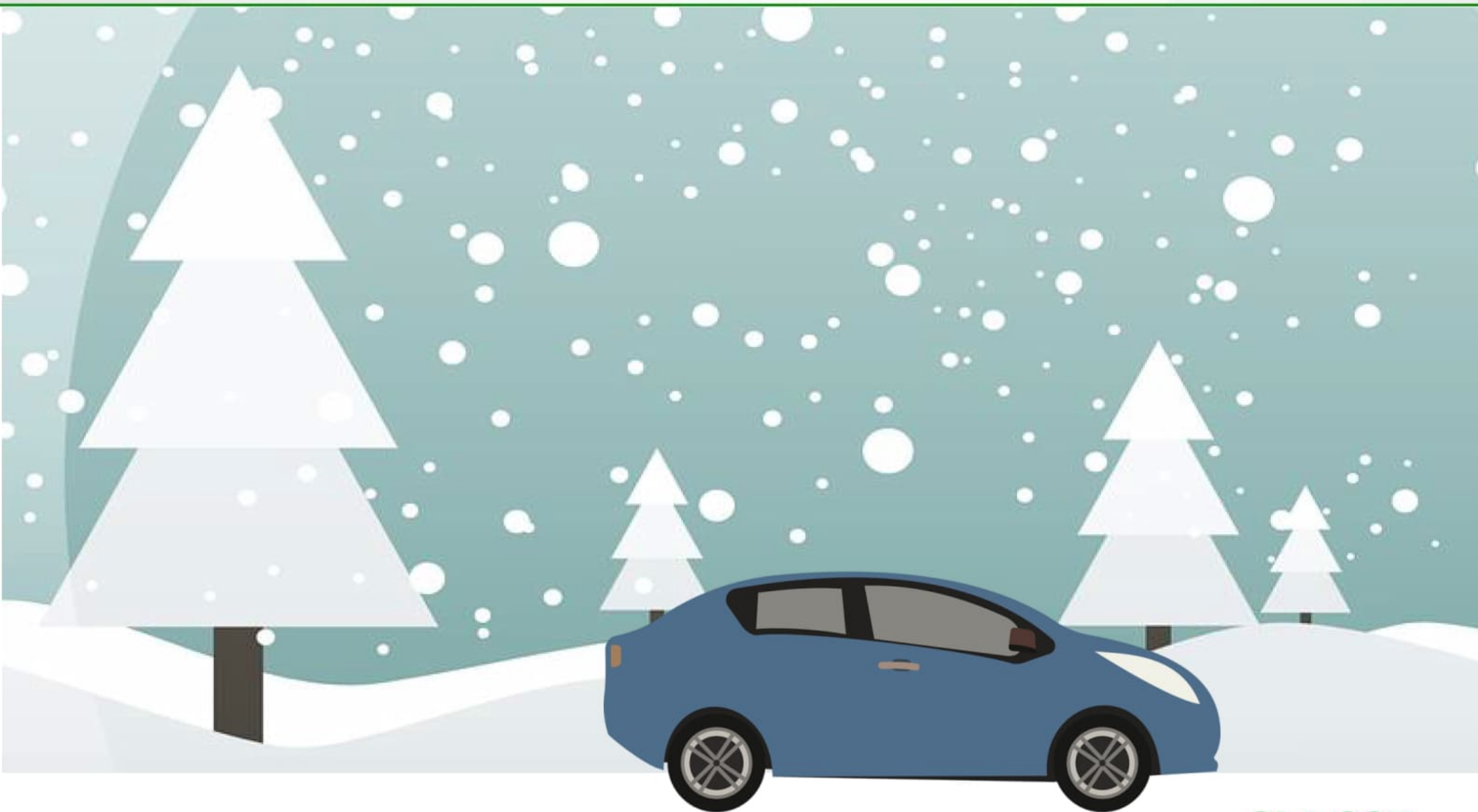


Mise en contexte

Qu'est-ce qu'un facteur de risque?

Un facteur de risque est une condition présente dans le milieu de travail et qui prédispose le travailleur à l'apparition d'un problème de santé

La première neige un facteur de risque...

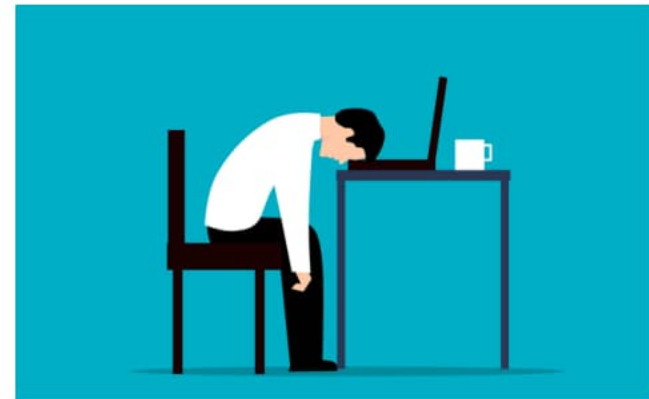


Les facteurs de risque sont:

- ✓ présents et identifiables
- ✓ nombreux à se combiner
- ✓ sources d'inconfort et de plaintes
- ✓ causes de pertes d'efficacité, de productivité et de qualité de vie

Variation entre les travailleurs

- Les caractéristiques individuelles des travailleurs (état physique général, sexe, âge, etc.)
- L'historique personnel



Les facteurs de risque sont:

1. la répétition
2. la force et l'effort
3. les postures contraignantes
4. le maintien de position statique
5. les pressions sur les tissus mous
6. les chocs, les impacts et les vibrations
7. la récupération insuffisante
8. les contraintes environnementales

La répétition

La répétition

- ✓ La répétition s'observe habituellement lorsque le cycle de travail est court ou lorsque la même action se répète
- ✓ Le risque de blessure ↑ lorsque ce sont toujours les mêmes structures musculo-squelettiques qui sont sollicitées
- ✓ La répétition aggrave les autres facteurs de risque présents (effet modulateur)

Analyse du caractère répétitif d'une tâche



Un cycle peut se décrire comme suit:

- tendre les mains vers les bouteilles
- prendre les bouteilles
- déplacer les bouteilles vers la caisse
- placer les bouteilles dans la caisse

Si un travailleur prend quatre bouteilles à la fois, le même cycle doit se répéter six fois avant que la caisse ne soit pleine. Si l'on suppose qu'un cycle dure 2 secondes, il faudrait alors 12 secondes pour remplir une caisse de 24 bouteilles.

Quelles sont les questions à poser pour évaluer la répétition au travail ?



La force et l'effort

La force et l'effort

La force générée par le système musculo-squelettique et appliquée sur l'environnement externe.

Le risque de développer ou d'aggraver une lésion est proportionnel à l'effort nécessaire pour produire la force

La force et l'effort

Appliquer une même force peut demander un effort + ou - important selon les circonstances (selon l'individu, sa posture et bien d'autres facteurs)

Ainsi, l'effort est en quelque sorte le coût que l'organisme doit payer pour exercer une force

La force et l'effort



La force et l'effort



L'intensité du travail dépend des caractéristiques de la tâche, lesquelles auront un impact direct sur la masse musculaire mise en jeu pour effectuer le travail

La force et l'effort

La capacité physique d'un travailleur et l'intensité d'un travail sont deux concepts relativement complexes. La capacité physique d'un individu est donc fonction:

- ✓ de sa force physique;
- ✓ de sa résistance à la fatigue;
- ✓ de sa morphologie;
- ✓ de certains aspects psychologiques



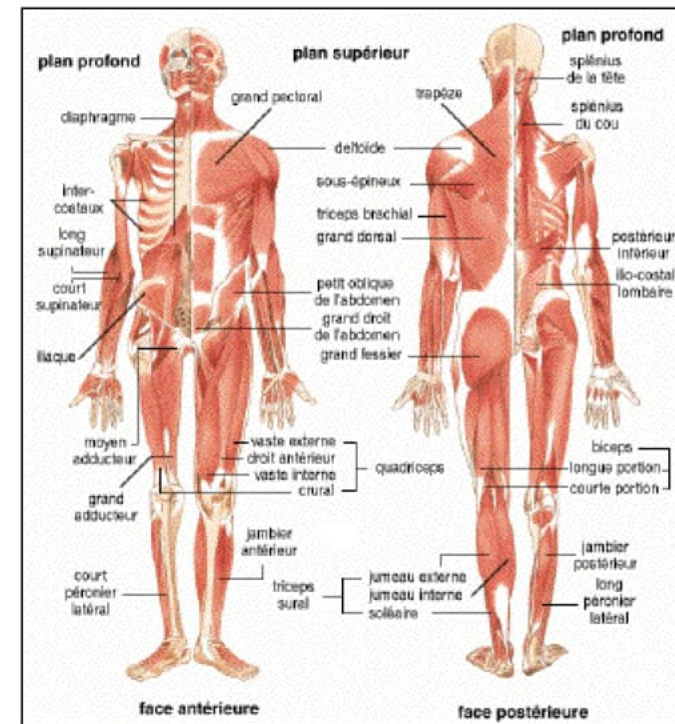
Quelles sont les questions à poser pour évaluer la force et l'effort au travail ?



Les postures contraignantes

Les postures contraignantes

Pour chaque articulation,
on peut définir une
posture de base dans
laquelle les contraintes
sont minimales



Une posture est contraignante lorsque:

- ✓ elle est extrême, c'est-à-dire qu'elle se situe dans les limites de la mobilité de l'articulation
- ✓ on doit lutter contre la gravité
- ✓ les structures anatomiques se trouvent dans une position qui les empêche de fonctionner de façon efficace

Les postures contraignantes

- Chaque articulation du corps humain possède sa posture de base dans laquelle les structures ne sont pas en danger
- Si une posture détient **une** des **caractéristiques précédentes**, on peut la définir comme étant une posture contraignante
- Plus une articulation s'éloigne de la position neutre, plus l'effort requis pour soutenir les tissus mous est grand



Une posture contraignante peut être causée par:

- L'emplacement et les caractéristiques de l'information visuelle à percevoir pour le travail (dimensions, éloignement, éclairage, contraste, etc.)
- L'amplitude et la direction des mouvements durant le travail
- Les contraintes physiques (obstacles, manque d'espace, difficulté d'accès, dimensions du travailleur)



Une posture contraignante peut être causée par:

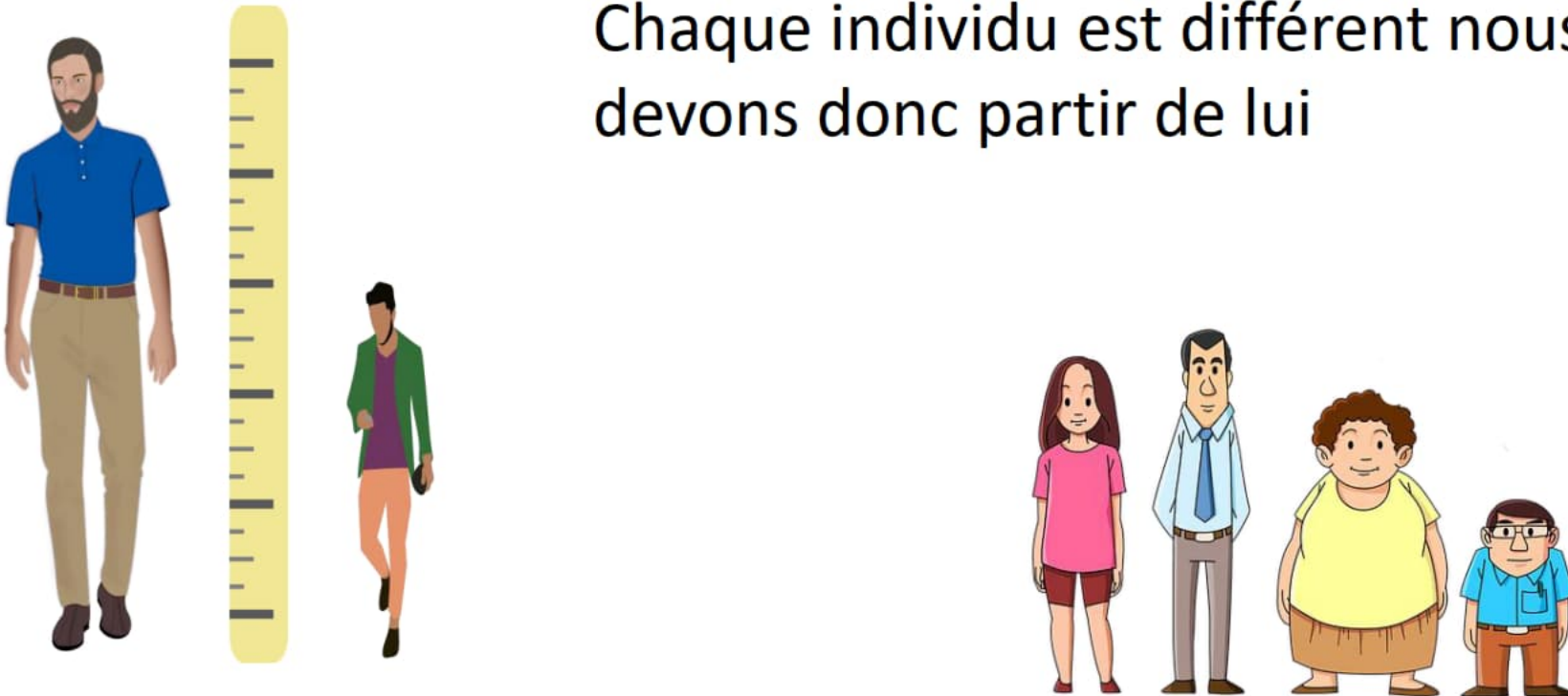
- L'intensité, la direction et le point d'application des forces à appliquer sur les objets et commandes (ex.: poids des outils, qualité des prises, etc.)
- Les dimensions temporelles (organisation du travail)



Les postures contraignantes

Les caractéristiques physiques du travailleur

Chaque individu est différent nous devons donc partir de lui



Quelles sont les questions à poser pour évaluer les postures contraignantes au travail?



Le maintien de position statique

Le maintien de position statique

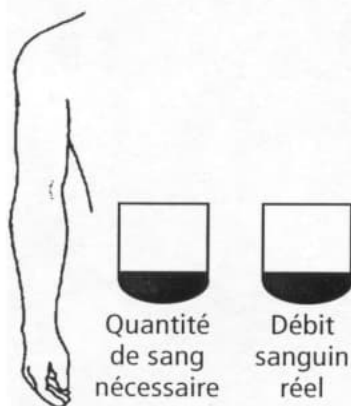
- Un travail musculaire statique implique une contraction musculaire sans interruption, où il y a absence de mouvement dans une articulation
- Il y a également travail statique lorsqu'on doit lutter contre la gravité



Le maintien de position statique

À l'opposé, le travail musculaire dynamique inclut une contraction musculaire et un repos (en alternance)

Au repos



Travail dynamique
Alternance
de contraction
et de relaxation.



Travail statique
L'effort statique
est souvent
présent quand
on lutte contre
la gravité.



Les situations suivantes peuvent engendrer un travail statique:

- ✓ le travail de précision
- ✓ le rythme ↗ de travail
- ✓ la conception des équipements et outils
- ✓ l'absence d'appui
- ✓ la hauteur des plans de travail
- ✓ l'emplacement de la prise et du dépôt des produits

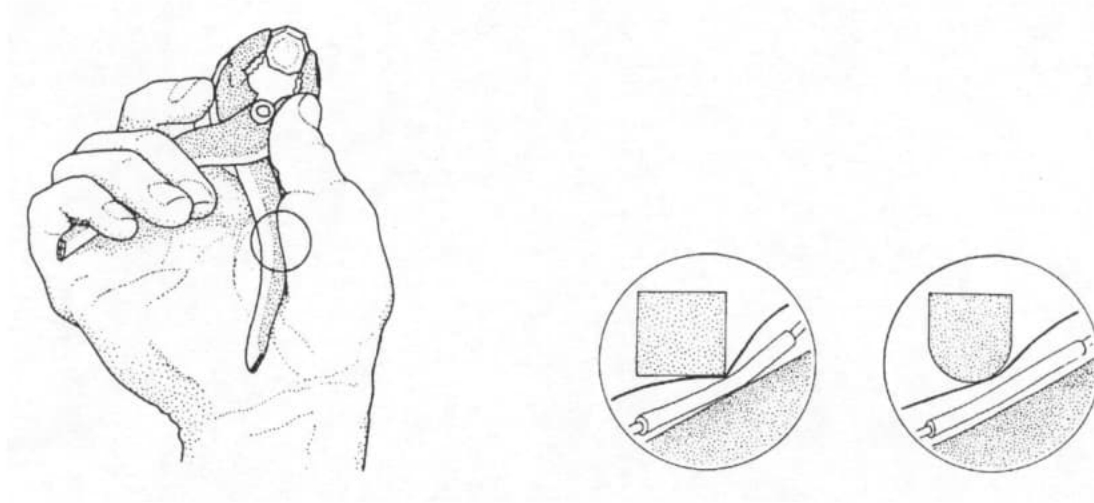
Quelles sont les questions à poser pour évaluer le travail statique?



Les pressions sur les tissus mous

Les pressions sur les tissus mous

Une pression mécanique correspond à un écrasement des tissus mous, telle la paume de la main, par le contact direct avec un objet dur (ciseaux, pince, appui)



La peau et les structures sous-jacentes, c'est-à-dire les nerfs, tendons et vaisseaux sanguins, peuvent être blessés par cette pression

Qu'est-ce qui peut influencer la pression sur les tissus mous?

- ✓ La conception des outils ou des produits
- ✓ La dureté des matières et des produits à tailler
- ✓ L'entretien des outils
- ✓ La qualité des matériaux
- ✓ La force avec laquelle l'outil est tenu
- ✓ L'utilisation d'un lubrifiant

Quelles sont les questions à poser pour évaluer la pression sur les tissus mous au travail ?



Les chocs, les impacts et les vibrations

Les chocs, les impacts et les vibrations

- Les vibrations de hautes fréquences (5 à 1500 Hz) que certains outils transmettent dans la main et l'avant-bras, peuvent contribuer à l'apparition de certains troubles, dont les troubles :
 - vasculaires (syndrome de Raynaud)
 - neurologiques (syndrome du canal carpien)
 - articulaires (ostéoarthrose)



Les chocs, les impacts et les vibrations

Les vibrations de basses fréquences (0,7 à 100 Hz) sont les vibrations des engins de transport ou des machines se transmettant par les pieds, le siège et/ou le dos affectant en particulier la colonne vertébrale



Les principales sources de vibrations

- ✓ Irrégularités de la surface de roulement (source prépondérante de vibrations de basses fréquences)
- ✓ Vibrations du moteur
- ✓ Vibrations dont l'origine est le fonctionnement des organes de travail (lame, pelle, godet)

Quelles sont les questions à poser pour évaluer les chocs, les impacts et les vibrations au travail ?

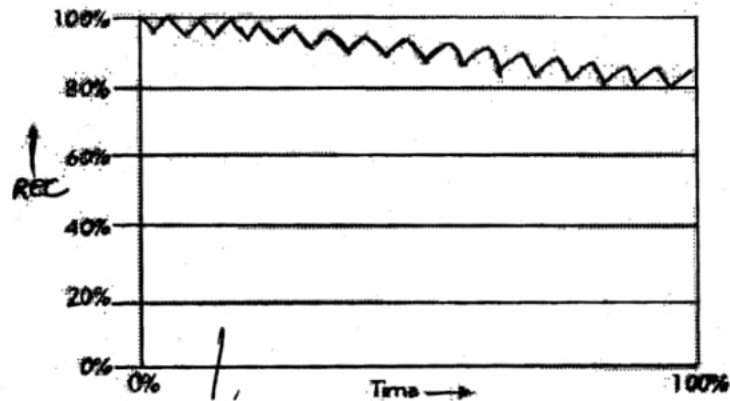
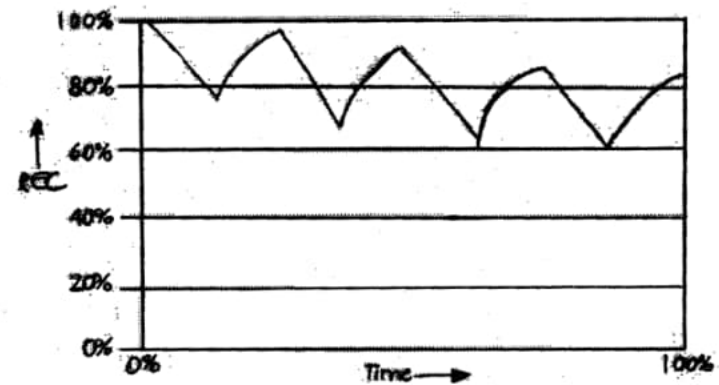
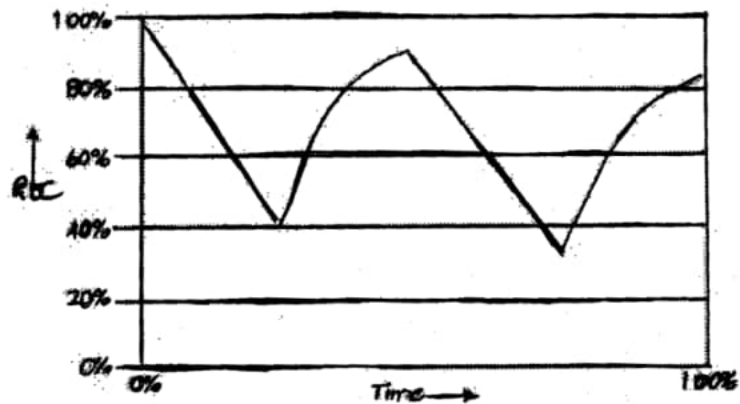


La récupération insuffisante

La récupération insuffisante

- ✓ Les pauses et les micro-pauses sont importantes pour permettre aux muscles de récupérer
- ✓ Plusieurs courtes pauses sont souvent plus profitables qu'une longue
- ✓ Les micro-pauses correspondent aux petites périodes de récupération qui s'intercalent à l'intérieur de l'activité

La récupération insuffisante



Quelles sont les questions à poser pour évaluer si la récupération est suffisante ou non au travail ?



Les contraintes environnementales

Les contraintes environnementales

- Les contraintes environnementales peuvent agir directement sur les structures anatomiques ou être une source de stress pour le travailleur, ce qui ↑ la charge musculaire
- Parmi ces contraintes, on note le froid et le bruit



Les contraintes environnementales



- Les jugements subjectifs ont une fiabilité inférieure à 50%: il ne faut donc pas les utiliser seuls
- Les travailleurs ont tendance à sous-estimer les contraintes thermiques sévères: ils se surexposent.

Les contraintes environnementales

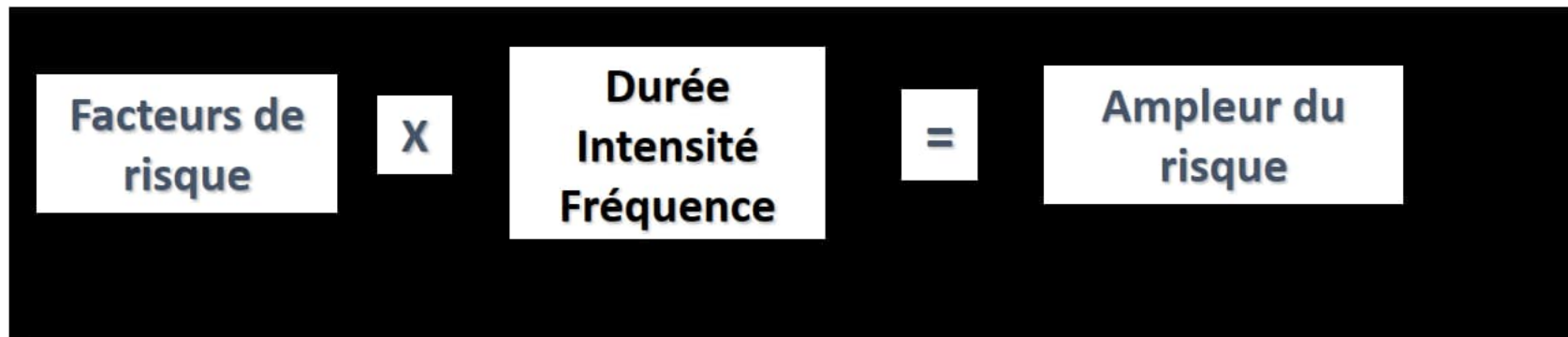


- Le froid réduit la dextérité et la force des mains
- Ainsi, le même travail exécuté dans le froid est plus exigeant que celui qu'on exécute dans une température modérée
- Le froid est un facteur aggravant dans le développement des LMS

Les modulateurs

Les modulateurs

Ce qui rend les facteurs de risque dangereux en situation de travail, c'est leur fréquence, leur intensité et leur durée d'exposition



L'intensité



Plus l'effort à fournir est grand ou la posture extrême, plus le risque est élevé.



La fréquence

C'est le nombre de fois où le facteur de risque est présent dans un intervalle de temps donné par exemple:

Le T a levé 6 caisses dans 1 minute

Le T a levé 12 caisses dans 1 minute

La fréquence est plus élevée dans le second cas

La durée

- Durée de maintien d'une posture à l'intérieur d'un cycle de travail
- Durée d'un effort à l'intérieur d'un cycle
- Le nombre d'heures dans un quart de travail
- Le nombre d'années durant lequel le T a été exposé



La durée

C'est le temps d'exposition au(x) facteur(s) de risque

*Cette donnée est très importante
puisque la latence d'une LMS peut être
de l'ordre de quelques jours à plusieurs
décennies*

Questions?

Le memento

sur l'accident du travail

LA PRÉSUMPTION – ARTICLE 28

Une blessure qui arrive sur les lieux du travail alors que le travailleur est **à son travail** est présumée une lésion professionnelle.

Une présomption est une conclusion que la loi tire de faits et qui est considérée comme établie jusqu'à preuve du contraire

La présomption a pour objectif d'alléger le fardeau de la preuve au travailleur dans sa démonstration d'une lésion professionnelle. Il incombe au travailleur de faire la démonstration de l'existence des trois conditions prévues à l'article 28 de la loi selon la règle de la prépondérance de la preuve.

Lorsque la présomption s'applique, le fardeau de la preuve est alors transféré à l'employeur ou à la CNESST.

Blessure Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.1.1 et lexique

La notion de blessure comporte généralement les caractéristiques suivantes :

- ✓ Il s'agit d'une lésion provoquée par un agent vulnérant extérieur de nature physique ou chimique;
- ✓ Elle apparaît de façon instantanée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de temps de latence en regard de l'apparition de la lésion;
- ✓ La lésion entraîne une perturbation dans la texture des organes ou une modification dans la structure d'une partie de l'organisme;
- ✓ Elle peut également inclure des lésions qui surviennent de façon moins instantanée dont les causes sont attribuables à un agent vulnérant externe et facilement identifiable (insolation, engelure etc.)
- ✓ la blessure résulte :
 - d'un traumatisme direct au site anatomique où elle est observée;

- **ou** de la sollicitation d'un membre, d'un muscle ou d'un tendon dans l'exercice d'une tâche ou d'une activité; ce type de blessure provoque alors un malaise ou une douleur.

La blessure peut :

- ✓ **être de nature franche;** il s'agit d'un diagnostic clairement associé à une blessure.

Sont considérés comme des blessures franches :

- ecchymose (bleu), bosse, plaie, coupure, écorchure, entaille, morsure, mutilation, piqure, brûlure, contusion, commotion, distension, élongation, fêlure, fracture, foulure, luxation, perforation, déchirure, éclatement, entorse, TCC (trauma cranio-cérébral), etc.

- ✓ **être de nature mixte;** il s'agit d'un diagnostic de maladie qui, dans certaines **circonstances**, peut être reconnue à titre de blessure. Ce sont les circonstances entourant son apparition qui doivent être appréciées. La douleur doit être subite ou concomitante à la sollicitation de la région anatomique lésée.

S'il y a apparition progressive de la douleur, le diagnostic mixte est considéré comme une maladie, ainsi il faut faire l'analyse en article 2, 29 ou 30 selon le cas.

Sont considérés comme des diagnostics mixtes :

- tendinite, tendinopathie (pour les autres « pathie », voir le médecin-conseil), bursite, épicondylite, épitrochléite, synovite, ténosynovite, myosite, ligamentite, etc. (mais pas la cellulite : il s'agit d'une maladie car c'est une surinfection d'origine bactérienne ou microbienne), hernie discale, inguinale, etc., tunnel carpien, etc.

- ✓ **se cacher derrière un symptôme;** il s'agit d'une manifestation subjective, **médicalement objectivée** qui détermine la présence d'une blessure. L'objectivation médicale de la présence cachée d'une blessure se fait par la recherche de signes objectifs permettant de conclure à la présence sous-jacente d'une blessure. Puisque les signes objectifs ne sont pas automatiquement synonymes d'une blessure, il faut référer au médecin conseil sur réception d'information médicale.

Sont considérés comme des symptômes :

- douleur, rachialgie (cervicalgie, dorsalgie, lombalgie, sacralgie), sciatalgie, cervico-brachialgie, trapézialgie, myalgie, coxalgie, névralgie costale, etc., fatigue, asthénie, somnolence, malaises, nausée, inconfort, etc.

A noter:

Trauma : diagnostic imprécis (trauma au genou, trauma crânien, etc.), il ne s'agit pas d'un symptôme, ne pas chercher à l'objectiver. Il doit être précisé avant de procéder à l'admissibilité de la réclamation. Il y a lieu de préciser que le trauma cranio-cérébral (TCC) est une blessure franche.

Entorse lombaire avec sciatalgie: il s'agit d'un exemple où le MQAC associe un symptôme au diagnostic. Le diagnostic dans ce cas est entorse lombaire et il n'y a pas d'analyse à faire sur la sciatalgie associée, il s'agit d'une information complémentaire. Dans d'autres cas le MQAC associe le signe objectif avec le diagnostic, il s'agit aussi d'une information complémentaire (ex: tendinite à l'épaule droite avec spasme).

Une blessure n'est pas :

- ✓ une lésion causée par des agents biologiques comme par exemple des virus ou des bactéries.
- ✓ une lésion où il y a une période de latence ou un temps durant lequel les symptômes ne se sont pas encore manifestés.
- ✓ une lésion psychologique.
- ✓ un symptôme non objectivée par une preuve médicale.

Qui arrive sur les lieux du travail alors que le travailleur est à son travail Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.1.1

C'est :

- ✓ deux conditions qui doivent être examinées ensemble car elles se complètent.
- ✓ tous les endroits où peut se trouver le travailleur pour accomplir son travail.
- ✓ au cours de l'exécution des tâches pour lesquelles le travailleur a été embauché.
- ✓ le terme « **qui arrive** » exige une corrélation « temporelle » entre le moment de la survenance de la blessure et l'accomplissement par le travailleur de son travail (subit, concomitant, moment précis).

LE RENVERSEMENT DE LA PRESOMPTION Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.1.3

C'est :

- ✓ lorsque l'employeur ou la Commission démontre par **des éléments factuels, médicaux, techniques ou autres** que la blessure résulte d'une autre cause que le travail ou démontre l'absence de relation causale entre la blessure et les circonstances d'apparition de la blessure.

Ce n'est pas :

- ✓ l'absence d'événement imprévu et soudain;
- ✓ l'existence d'une condition personnelle en soi ne fait pas nécessairement obstacle à la reconnaissance d'une lésion professionnelle en raison de la théorie du crâne fragile.
- ✓ le seul fait que les gestes posés au travail étaient habituels, normaux, réguliers
- ✓ des ouï-dire, des faits subjectifs, des jugements de valeurs, etc.

L'ACCIDENT DU TRAVAIL – ARTICLE 2

Un **événement imprévu et soudain** attribuable à toute cause, survenant à une personne **par le fait ou à l'occasion de son travail** et **qui entraîne pour elle une lésion professionnelle**.

En l'absence de présomption, il incombe au bénéficiaire de démontrer, à la satisfaction de la Commission, que sa réclamation est admissible.

Événement imprévu et soudain Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.3.1

C'est :

- ✓ un événement inattendu qui se produit dans un court laps de temps.

Ce n'est pas :

- ✓ uniquement un événement isolé dans le temps, c'est aussi la notion élargie; effort soutenu, efforts successifs ou effort dur et habituel.

Attribuable à toute cause Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.3.2

C'est :

- ✓ une notion qui précise qu'aucune cause d'accident ne peut être rejetée à priori. Cependant, il ne suffit pas que l'événement imprévu et soudain soit attribuable à toute cause, celui-ci doit aussi être survenu par le fait ou à l'occasion du travail pour être acceptable en accident du travail.

Ce n'est pas :

- ✓ de la négligence grossière. LATMP art. 27

Par le fait ou à l'occasion du travail

Réf. : recueil des politiques 1.02 section 4.3.3 et 4.3.4

A. L'accident survenant **par le fait** du travail

C'est :

- ✓ un accident qui survient dans l'accomplissement des tâches pour lesquelles le travailleur a été embauché.

B. L'accident survenant **à l'occasion** du travail

C'est :

- ✓ lorsque le travailleur se blesse en accomplissant des actes connexes à son travail. Pour établir le lien entre les actes et la tâche du travailleur on utilise :
 - à le lieu de l'accident,
 - à le moment de l'accident,
 - à la nature des activités au moment de l'accident et
 - à le lien de subordination.

bien qu'aucun critère ne soit déterminant en soi, les deux derniers critères sont les plus importants.

- ✓ aussi lorsque le travailleur se blesse sur le lieu d'arrivée au travail et lors de son départ. Le lieu d'accès doit être fourni, autorisé ou toléré par l'employeur.

Ce n'est pas :

- ✓ l'accident de trajet qui survient entre le domicile du travailleur et son lieu de travail (sauf s'il est en service commandé).

Qui entraîne une Lésion professionnelle

C'est :

Une blessure ou une maladie

La relation causale entre la survenance de la lésion et la lésion Réf. :
recueil des politiques 1.02 section 4.3.5

C'est :

- ✓ une relation qui est établie par la CNESST.
- ✓ une étape essentielle et nécessaire à l'analyse d'une réclamation

Ce n'est pas :

- ✓ parce qu'il est imprévu et soudain qu'un événement se produisant au travail sera nécessairement reconnu comme accident du travail; la cause réelle et initiale du préjudice doit relever du travail et non de la simple coïncidence.
- ✓ le médecin traitant qui détermine le caractère professionnel de la lésion.

Le complément

sur l'accident du travail

LE DÉLAI

C'est :

- ✓ une information pertinente à l'analyse de la réclamation.
- ✓ un délai de déclaration ou un délai de consultation.

Ce n'est pas :

- ✓ une fin de non-recevoir.

LA PREUVE PRÉPONDÉRANTE

C'est :

- ✓ la preuve ayant le plus de poids. Dans le cas où les éléments sont de poids équivalents, le bénéfice du doute est accordé au travailleur.

Ce n'est pas :

- ✓ une preuve hors de tout doute.

LA RECHERCHE D'INFORMATION

C'est :

- ✓ la façon de documenter les critères d'admissibilité.
- ✓ un questionnement pertinent et nécessaire à la prise de décision.

Ce n'est pas :

- ✓ une question que l'on pose « au cas où », c'est à dire une question que nous *pourrions* avoir à poser éventuellement dans le traitement du dossier.

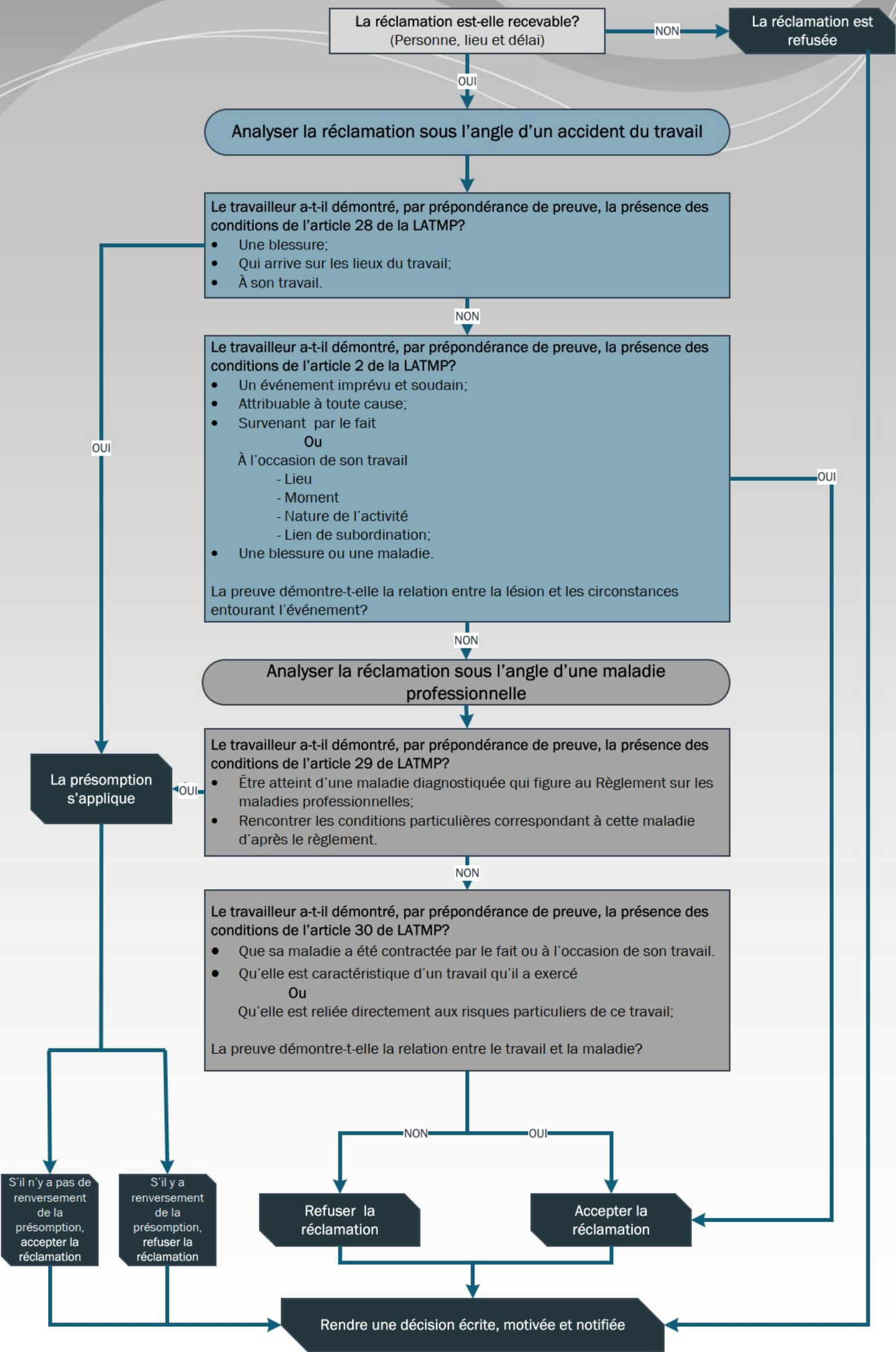
LA DÉCISION

C'est :

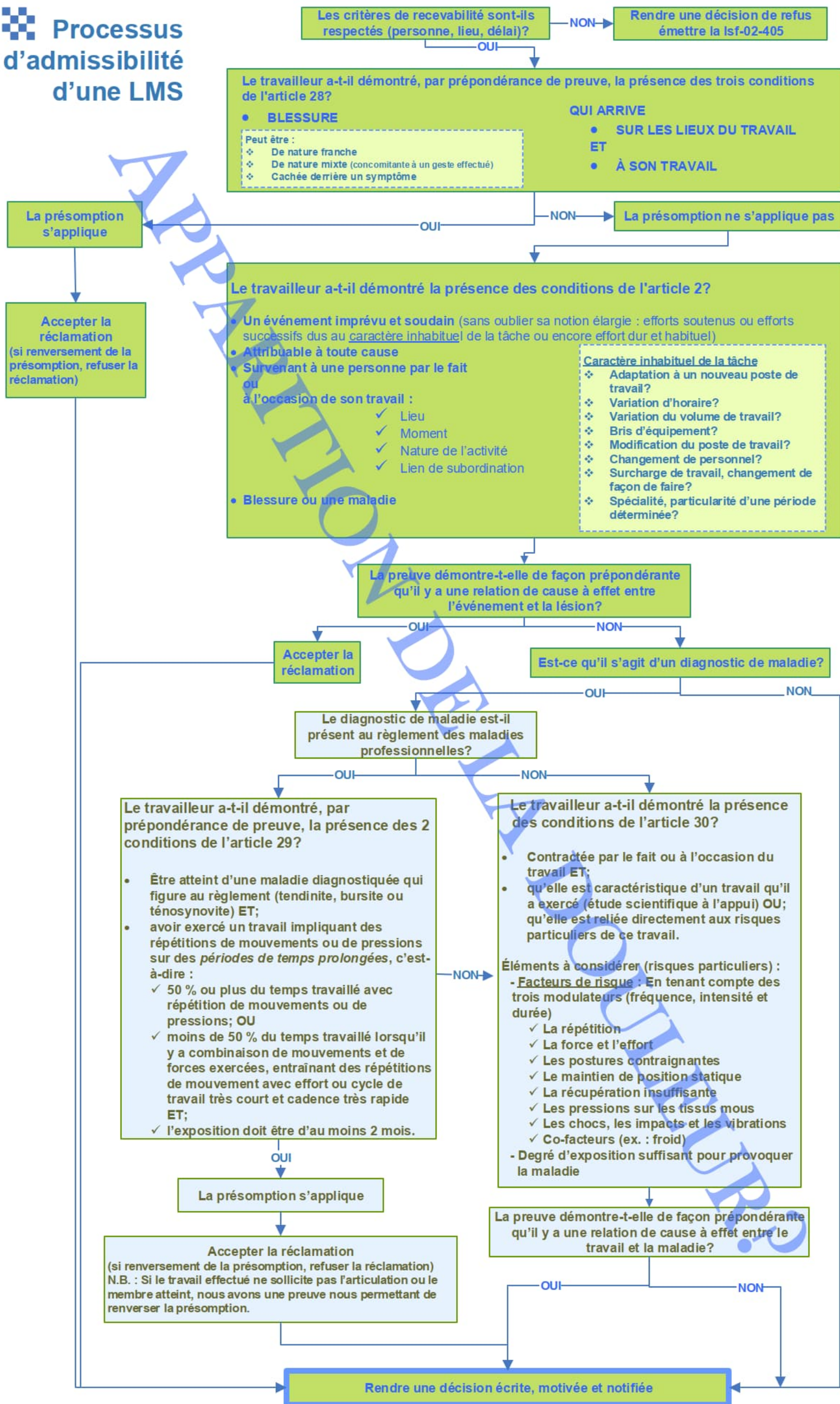
- ✓ une décision écrite, motivée et notifiée. Dans le cas d'un refus d'une réclamation, les motifs sont expliqués verbalement au travailleur.
- ✓ une décision qui devra être documentée et l'argumentaire doit être correctement consigné aux notes évolutives afin que les parties, les intervenants et les paliers d'appel puissent le consulter.

 **Attention** : En cas de refus de la réclamation en accident de travail, on doit s'assurer que la réclamation n'est pas admissible en vertu d'une autre catégorie de lésions professionnelles, sauf s'il y a renversement de la présomption.

Processus d'admissibilité d'une réclamation



Processus d'admissibilité d'une LMS



Aide-mémoire – Collecte information pour les lésions professionnelles (art. 28 et 2)

Il convient d'évaluer la pertinence des éléments à questionner en fonction de chaque cas

Documenter :

- ☐ La blessure (franche?, mixte?, symptôme? apparition de la douleur, Subite?)
- ☐ Si le symptôme n'est pas objectivé, obtenir une objectivation par une preuve médicale
- ☐ Circonstances de l'accident (quand est-ce arrivé? qu'est-ce que le T faisait?)
- ☐ Tâches lors de l'accident
- ☐ Lieu
- ☐ Description du fait accidentel
- ☐ Heures travaillées (nombre d'heures/sem., horaire)
- ☐ Tâches habituelles
- ☐ La notion élargie (art.2)

Documenter le délai de consultation :

- ☐ Moment de l'apparition de la lésion
- ☐ Condition physique du travailleur entre l'apparition de la lésion et la consultation
- ☐ Moyens pris par le T pour apaiser la douleur (médication ou autre traitement avant consultation médicale, ex. : aspirine, chiropraticien)

Documenter le délai de déclaration :

- ☐ Raison(s) du délai à déclarer l'événement à l'employeur
- ☐ Déclaration d'accident (quand et à qui)
- ☐ Témoins de l'événement ou des confrères informés
- ☐ Existence d'une politique interne (entreprise) de déclaration

Aide-mémoire–Collecte information pour les maladies professionnelles (29 ou 30)

Cette liste d'éléments à questionner n'est pas exhaustive. De plus, il convient d'évaluer la pertinence des éléments à questionner en fonction de chaque cas.

ENSEMBLE DES TÂCHES DANS LE OU LES POSTES DE TRAVAIL :

- ☐ Pour chacune des tâches effectuées, description de la séquence de mouvements en indiquant le membre sollicité
- ☐ Cadence : nombre de mouvements par unité de temps (minute, heure)
- ☐ Description de l'équipement utilisé (poids des outils, effort demandé)
- ☐ Équipement de protection (les gants sont-ils ajustés?)

ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS D'EXÉCUTION DU TRAVAIL :

- ☐ Contrôle du travailleur sur son rythme de travail
- ☐ Contrainte de temps ou de production (travail sur une chaîne de montage)
- ☐ Mode de rémunération (taux fixe, à la pièce, bonus)
- ☐ Invariabilité du travail
- ☐ Rotation (les postes occupés en rotation sollicitent-ils la même région corporelle?)
- ☐ Contraintes environnementales (température, vibrations, bruit, espace de travail insuffisant)

CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAILLEUR :

(À DOCUMENTER SI PERTINENT ET NÉCESSAIRE)

- ☐ Antécédents CNESST ou personnels au même siège de lésion
- ☐ Particularités physiques : âge, taille, poids, dominance (droitier ou gaucher)

CONFIRMER LES INFORMATIONS RECUEILLIES AVEC L'EMPLOYEUR

Seuls les antécédents médicaux personnels pertinents à la lésion devraient être documentés. La connaissance des antécédents médicaux et activités personnelles du travailleur ne doit pas servir à refuser une réclamation sans que l'analyse de la relation entre la lésion et le travail ne soit préalablement faite.